

REPUBLIQUE FRANCAISE PREFECTURE DU HAUT RHIN

Enquête Publique

relative à la demande d'autorisation de prolongation, pour une durée illimitée, du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs, dans la commune de Wittelsheim, par la société des

MINES DE POTASSE D'ALSACE MDPA

*Prescrite par arrêté du 18 octobre 2016
de M. le Préfet du Haut-Rhin
du 7 novembre au 15 décembre 2016*

Rapport, avis et conclusions de la commission d'enquête

**Commissaires enquêteurs
Michel LAFOND (Président)
Max HOFFNER
Yvan RENCKLY**

Sommaire

RAPPORT DE LA MISSION D'ENQUETE

1. <u>Présentation générale</u>	4
1.1 Contexte et objet de l'enquête	4
1.2 Références réglementaires	5
1.3 Le dossier d'enquête	5
2. <u>L'entreprise et son projet</u>	6
2.1 L'entreprise (MDPA et StocaMine)	6
2.2 Le projet	9
2.2.1 Les motivations	9
2.2.2 Les scénarios exposés dans le dossier	10
2.2.3 L'affinement du dossier et les travaux entrepris	12
2.2.4 Les dispositions techniques retenues	13
2.3 L'impact du projet	15
2.3.1 Le « terme source »	15
2.3.2 Sur l'eau	16
2.3.3 La compatibilité avec le SDAGE	19
2.3.4 Sur l'air	19
2.3.5 Sur le milieu naturel	20
2.4 L'étude de sureté	21
2.5 Les avis de l'Autorité environnementale (Ae)	22
2.5.1 Avis du 5 septembre 2015	22
2.5.2 Avis du 7 septembre 2016	27
2.6 La tierce expertise	30
2.6.1 Les missions de la tierce expertise	30
2.6.2 Le choix d'un tiers expert (TE)	31
2.6.3 Les résultats de la mission de la tierce expertise (thème par thème)	31
2.6.4 Conclusion de la tierce expertise	34
2.6.5 La prise en compte du maître d'ouvrage des préconisations de la tierce expertise	34
3. <u>Le déroulement de l'enquête</u>	35
3.1 L'information et la concertation préalables	35
3.1.1 L'information du public	35
3.1.2 Principe de la concertation	36
3.1.3 Application au projet MDPA	36
3.2 Les démarches préalables des commissaires enquêteurs	38
3.3 L'arrêté d'ouverture d'enquête	38
3.4 L'information sur l'enquête	39

3.5	La clôture de l'enquête	40
4.	<u>Les observations recueillies: analyse et rapport de synthèse</u>	40
4.1	Présentation globale	40
4.2	Analyse individuelle des observations	41
	4.2.1 Quatre observations ont trait à l'organisation et au déroulement de l'enquête	41
	4.2.2. Sur le fond du dossier	43
4.3	Analyse des délibérations des 9 communes	78
4.4	Analyse globale des observations recueillies	81
	4.4.1 Sur l'état d'esprit	82
	4.4.2 Sur le dossier lui-même	86
	4.4.3 Sur l'environnement du dossier	91

AVIS ET CONCLUSION MOTIVES

5.	<u>Avis des commissaires enquêteurs</u>	96
5.1	Sur la composition du dossier	96
5.2	Sur les solutions étudiées	96
5.3	Sur la compatibilité du projet avec le SDAGE	98
5.4	Sur l'impossibilité de pratiquer la réversibilité complète et donc l'obligation d'organiser un stockage illimité	98
5.5	Sur les propositions de confinement envisagées	99
5.6	Sur le déstockage	100
5.7	Sur l'insuffisance des mesures de surveillance et l'absence de réflexions sur les façons de maîtriser les pollutions résiduelles	100
5.8	Sur l'importance de la préservation de la mémoire	101
5.9	Sur l'absolue nécessité d'un dialogue	101
5.10	Avis global de la mission d'enquête	101
6.	<u>Conclusion</u>	102

ANNEXES

1. Désignation de la mission d'enquête
2. Arrêté d'ouverture de l'enquête
3. Questions réponses avec le maître d'ouvrage pendant l'enquête.
4. Note sur le projet de stockage initial
5. Rapport de synthèse de synthèse
6. Réponse du pétitionnaire
7. Document CESAME
8. Note sur l'aspect du financier du projet
9. Echange avec Artelia Eau Environnement

RAPPORT DE LA MISSION D'ENQUETE

Nous avons été désignés par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg le 13 novembre 2015 en qualité de commissaires enquêteurs pour constituer la mission chargée de conduire l'enquête publique sur la demande d'autorisation de prolongation, pour une durée illimitée, du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs, dans la commune de Wittelsheim, par la société des Mines de Potasses d'Alsace (MDPA) (annexe 1).

Nous avons procédé à cette mission conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 18 octobre 2016 de Monsieur le Préfet du Haut Rhin (annexe 2) et en faisons le rapport qui suit.

1. Présentation générale

1.1 Contexte et objet de l'enquête

Quelques dates pour résumer :

- 1904 : découverte du bassin salifère avec deux couches de potasse, alors que les promoteurs des forages pensaient trouver de la houille.
- 1910 : début de l'exploitation de la potasse.
- 1996 : StocaMine (filiale des MDPA) présente un projet de création d'un site de stockage souterrain de déchets industriels ultimes sur le site des puits Joseph et Else.
- 1997 : autorisation d'exploiter préfectorale avec échéance de 30 ans prévoyant 2 possibilités de suite (stockage définitif par confinement ou retrait des déchets - réversibilité).
- 2002 : arrêt de la descente de déchets à la suite de l'incendie dans le bloc 15 ; arrêt concomitant de l'extraction de la potasse.
- 2006 : possibilité par décret d'une prolongation de durée illimitée de l'autorisation de stockage.
- 2010 : mise en place d'un comité de pilotage dont la mission était de proposer une méthodologie de comparaison des différents scénarios, mission qui a finalement consisté à commenter l'étude de l'INERIS.
- Novembre 2013-février 2014 : concertation publique pour recueillir les observations et contre-propositions du public sur le projet de stockage illimité avec confinement du site.
- 2015 : les MDPA (qui ont absorbé StocaMine) présentent une demande d'autorisation de fermeture du site de stockage après retrait de 93% (au minimum 56%) du mercure présent ; le projet prévoit un confinement des déchets restants et/ou ne pouvant être extraits ; il s'agit donc d'une transformation d'un stockage temporaire en stockage de durée illimitée.
- 07 novembre au 15 décembre 2016 : enquête publique sur la demande présentée par les MDPA.

1.2 Références réglementaires

L'enquête publique est menée conformément au Code de l'Environnement et notamment les articles :

- L.123-1 : champ d'application et objet de l'enquête publique (information et participation du public),
- L.123-2 : idem (projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à enquête publique),
- R.123-1 : champ d'application de l'enquête publique,
- L.123-3 à 19 : procédure et déroulement de l'enquête publique,
- R.123-2 à 27 : idem,
- R.512-14 : enquête publique d'installations soumises à autorisation,
- R.515-9 à 23 : dispositions particulières aux stockages souterrains de produits dangereux,
- R.511-9 constituant la nomenclature des installations classées,
- Rubrique n° 3560 (stockage souterrain de déchets dangereux) fixant un rayon de 3 km autour de l'établissement source des risques et inconvénients et définissant les communes dans lesquelles les permanences auront lieu.

1.3 Le dossier d'enquête

Le dossier de l'enquête publique est accessible sous diverses formes et/ou possibilités pour le public :

- Dans les 9 mairies les documents les plus importants (et détaillés un peu plus loin dans le rapport) sont présentés sous forme « papier » ; ils se trouvent également consultables sur un microordinateur dédié complété d'un moniteur grand écran (utile pour consulter les plans) ; on y trouve également l'ensemble des annexes, le tout organisé en trois répertoires. Tous ces documents ont été installés à partir d'une clé USB qui a fait l'objet d'une distribution plus large.
- Téléchargement sur le site www.stocamine.com des mêmes dossiers et fichiers que sur la clé USB.
- Le site web de la Préfecture du Haut-Rhin permet au public de consulter certains des documents importants pour cette EP comme le bilan écologique - étude d'impact et les avis de l'Autorité environnementale.

Les commissaires enquêteurs ont eu chacun à leur disposition la version « papier » intégrale de l'ensemble des documents, ce qui représente une pile d'environ 75 cm de haut et d'environ 30 kg.

Contenu :

Le contenu du dossier d'EP décrit ci-après est celui relatif à la forme « papier » sauf précision particulière :

1. La demande : identité du demandeur, localisation, nature, volume des produits stockés, l'organisation du site de stockage, l'organisation du site après fermeture, les capacités techniques et financières en constituent les chapitres.
2. Les annexes 1 à 3 sont des plans et cartes.

3. Le bilan écologique - étude d'impact est présenté par l'annexe 4.
4. L'annexe 4b est un résumé non technique de l'étude d'impact.
5. L'annexe 5 est le rapport d'étude de l'INERIS de 2012 (exposé des solutions alternatives).
6. L'annexe 6 traite de la sûreté du confinement à long terme.
7. L'avis délibéré de l'Autorité environnementale n° 2015-58 du 09.09.2015.
8. Les annexes 1 à 86 sont des documents complémentaires datés de 1990 à 2015 (version électronique uniquement).
9. Le dossier complet de la concertation publique de 2013-2014 (version électronique uniquement).

Un ensemble de documents récents sont intégrés à toute la documentation d'origine :

11. Le mémoire complémentaire MDPA de juin 2016.
12. Le rapport complet de la tierce expertise : principal, hydraulique, géomécanique, quantités en contaminants.
13. Le rapport INERIS en réponse à l'Autorité environnementale et au tiers expert.
14. L'évaluation des flux potentiels de saumure contaminée.
15. La recherche de mécanismes de fracture dans le stockage StocaMine.
16. Des constats d'experts concernant les contraintes du terrain, la tenue des toits et parements, une nouvelle méthode de déstockage.
17. Une note de synthèse concernant le puits VA PB2.
18. Une analyse du déchet B10.

Nota : la commission d'enquête a obtenu que tous les documents consultables soient rédigés (ou traduits selon le cas) en français.

Avis sur la complétude (qualité de ce qui est complet, exhaustif) :

Le dossier mis à la disposition dans le cadre réglementaire de l'EP, et dont l'origine relève de différentes sources, est largement complet et donne un sentiment de complétude de prime abord. Il a été jugé comme tel par les services de l'Etat, organisateurs de l'enquête

La commission d'enquête a un devoir de lecture et d'analyse. Son avis sur la validité du dossier figure dans la partie « Avis et conclusions motivés ».

Le public pourra consulter (et lire) aisément la totalité du dossier qui a :

- pour une part des documents une rédaction « généraliste »,
- pour l'autre part un aspect technique pur, étant donné les sujets étudiés (la tierce expertise par exemple).

2. L'entreprise et son projet

2.1 L'entreprise (MDPA et StocaMine)

Un brin d'histoire... :

La découverte de la potasse en 1904 dans le sous-sol alsacien suscite l'enthousiasme des chercheurs de l'époque. Une importante organisation se met en place : soutien financier bancaire, apport technique, accueil et logement d'ouvriers...C'est un formidable bouleversement pour tous les villages de ce qui s'appellera le « bassin potassique ».

Les concessions instituées entre 1906 et 1912 portent sur l'exploitation du sel gemme et de sels connexes. En définitive, c'est bien la sylvinite (contenant du chlorure de potassium et du chlorure de sodium) qui sera la raison de l'exploitation. En 1914, 13 puits ont déjà été foncés.

En 1924, l'Etat français acquiert les concessions mises sous séquestre après la première guerre mondiale. Les concessions KST (Kali Sainte Thérèse) restent indépendantes, soient les concessions Rodolphe, Alex et Thérèse.

En 1937, les concessions appartenant à l'Etat sont transférées aux Mines Domaniales de Potasse d'Alsace.

En 1942, l'occupation allemande instaure une direction unique pour l'ensemble du bassin potassique. Cette organisation perdurera après la libération.

En 1967, EMC (Entreprise Minière et Chimique issue de la fusion des MDPA avec l'Office national industriel de l'azote) devient propriétaire des concessions et les transférera l'année suivante à MDPA-SA.

1960 voit l'arrêt et le remblayage du premier puits, Alex à Bollwiller. Au fil des années, les MDPA ont arrêté les travaux d'extraction, remblayé les puits en améliorant progressivement le processus, arasé les carreaux et traité les terrils. Ainsi, la renonciation aux concessions s'est effectuée réglementairement.

Puis StocaMine... :

La potasse a été extraite de 1910 à 2002. La fin de l'exploitation était prévue pour 2004. Quelques années auparavant, la question d'une suite a été posée (politique de reconversion du bassin d'emploi concerné par une fin programmée des MDPA : « l'après-mine ») et la réflexion a conduit à utiliser les infrastructures existantes pour créer un site souterrain de stockage de déchets. Les MDPA ont également accompagné leurs diverses filiales vers l'indépendance.

Les MDPA (et ses associés EMC ET Trédi) ont créé une filiale StocaMine qui a présenté un projet et l'autorisation d'exploiter a été accordée par un arrêté préfectoral en 1997 pour une durée de 30 ans.

Un incendie s'est déclaré en septembre 2002 dans le bloc 15, suite à la réception et au stockage de déchets douteux. La conséquence a été l'arrêt de la descente de déchets dans le site de stockage par les puits Joseph et Else et l'arrêt définitif de l'extraction de la potasse par le puits Amélie, le dernier en activité.

StocaMine a décidé d'interrompre toute descente de déchets en septembre 2003, alors qu'il y en avait déjà 44 000 tonnes, soit moins de 15% du total possible prévu à l'origine du projet.

Les études sur le devenir du site ont conduit à évoquer une autorisation de stockage souterrain pour une durée illimitée (et non plus 30 ans avec déstockage préalable ou non), ce qui a conduit à la parution en 2006 du décret rendant cette opération réglementairement envisageable avant l'échéance des 30 ans. Aujourd'hui en 2016/2017, il s'agit de se prononcer sur une demande de stockage illimité en prenant en compte des solutions techniques de confinement et de surveillance.

Causes et effets... :

StocaMine était présentée à l'époque comme une excellente, voire unique occasion de prolonger l'activité minière :

- Une installation existante et opérationnelle conçue à l'origine pour l'extraction de la sylvinite (le carreau Joseph - Else),
- La proximité et la relation par galeries souterraines avec les puits Amélie (aéragé),
- Une couche de sel gemme réputée imperméable et à l'abri de toute venue d'eau,
- Un environnement supposé géomécaniquement et sismiquement stable,
- Un air tiède et très sec au fond, défavorisant la condensation,
- La proximité d'une route à double voie et d'une voie ferrée,
- Un savoir technique et humain en matière de mine en milieu salifère.

Le projet StocaMine avait également pour ambition de répondre au besoin de créer des centres de stockage de déchets ultimes inertes ou rendus inertes. Mais la loi de 1992 a imposé le principe de la réversibilité.

Le principe de creusement des galeries repose sur l'exemple du centre de stockage souterrain de la mine de Herfa-Neurode (RFA). Mais après seulement 10 ans de creusement et d'exploitation, les piliers de la mine ont dû être consolidés sous le risque d'éclatement à cause de la pression des terrains. Il est également apparu la déformation de la section des galeries du fait du fluage naturel du sel pour cause d'espaces vides. Pourtant, la direction des MDPA avait assuré les différents détracteurs de la parfaite faisabilité du projet en matière de sécurité.

L'incendie du 10 septembre 2002 repose sur 2 grandes causes :

- L'arrivée à StocaMine de déchets provenant d'un entrepôt de produits phytosanitaires incendié, lesquels déchets ont fortement réagi à cause de la température d'environ 35° C au fond,
- La décision du directeur du site de l'époque d'ordonner, malgré des alertes diverses, de descendre ces colis suspects.

Cet incendie a mis en jeu la sûreté et la sécurité du personnel minier et de la population environnante.

Cet accident, cumulé avec la non-rentabilité de l'activité de stockage, a entraîné l'arrêt de toute l'activité minière, mais a aussi freiné le « traitement » du problème. Une « gestion courante » a été organisée dans l'attente d'une décision sur le devenir des déchets. Plusieurs missions d'expertise ont été menées, notamment sur ordonnance ministérielle. Le temps passant, les conditions au fond se sont indéniablement

dégradées : tenue des terrains, accessibilité des déchets en big-bags ou en fûts. Les mineurs MDPA ont aussi laissé les tâches du fond à d'autres mineurs allemands et polonais.

En 2008 : mise en liquidation à l'amiable des MDPA :

Quelques précisions sur la procédure et ses conséquences : une telle liquidation (au contraire de la liquidation juridique) est effectuée lorsque l'entreprise est arrivée à son terme, qu'elle a réalisé son objet social, que les actionnaires le décident. Si la société n'est pas en faillite, elle est dissoute et un liquidateur est désigné. Fin 2008, l'Etat, actionnaire à 100% des MDPA, a décidé la mise en liquidation amiable et cette situation est effective depuis 2009. Le liquidateur désigné est un tiers à l'entreprise, mais il est originaire et en connaissance du monde minier.

La raison de la liquidation est que les MDPA sont arrivées au terme (du fait de l'arrêt forcé en 2002) de leur activité d'extraction et d'exploitation de la potasse (l'objet social de l'entreprise).

Le rôle classique du liquidateur est de :

- Fermer l'entreprise, céder l'actif (transformer en numéraires tous les actifs de l'entreprise), résilier tous les contrats,
- Payer les dettes (sociales et financières),
- Régler les litiges s'il en subsiste,
- Partager le capital (solde disponible) entre les actionnaires.

La procédure dure 18 mois, au plus 3 ans (mais reconductible). Le mandat du liquidateur est renouvelable en expliquant pourquoi le renouvellement, les mesures qui sont envisagées et le nouveau délai.

Le liquidateur est responsable, civilement et pénalement, tant à l'égard des tiers que de la société, des conséquences dommageables des fautes qu'il pourrait commettre dans l'exercice de ses fonctions. Il représente la société vis-à-vis des tiers ; il dispose des pouvoirs les plus étendus.

Un élément juridique et organisationnel est intervenu au 1^{er} janvier 2014 : StocaMine a été absorbé par les MDPA dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine. De ce fait, les Mines ont repris les droits et obligations de leur filiale, en particulier celle concernant la fermeture du stockage (comprendons la fin globale de cette activité et la restitution au domaine public).

Par rapport à une « liquidation amiable classique », qu'en est-il pour les MDPA ?

Incontestablement, il y a un devoir moral sous la responsabilité de l'Etat, sous l'égide du Ministère de l'Environnement et de la Préfecture du Haut-Rhin. Il ne s'agit plus de transformer les actifs de l'entreprise en numéraires, mais d'assumer (en toute transparence) « StocaMine ». Les MDPA disposent des sommes suffisantes, par le biais de l'actionnaire, pour s'acquitter de la totalité des dettes et obligations résultantes. Lorsque la liquidation des MDPA arrivera à son terme (disparition de la société), les obligations restantes seront mises en œuvre pour le compte de l'Etat par le BRGM.

2.2 Le projet

2.2.1 Les motivations

A partir de l'incendie de 2002, aucun nouveau produit n'a été admis dans le site souterrain. Les installations nécessitent cependant des travaux d'entretien et de surveillance importants particulièrement sur la partie minière (maintenance des deux puits, de l'aérage, confortement des galeries...) et la surveillance environnementale (analyses et contrôle des éventuels impacts sur l'extérieur). Il est logique que les autorités cherchent à mettre un terme à ces dépenses ou tout au moins à les limiter en gardant un niveau de sûreté élevé.

L'arrêté initial d'autorisation de StocaMine (arrêté préfectoral 970157 du 3 février 1997) prévoyait qu'à l'échéance de 30 ans deux possibilités restaient ouvertes :

- Soit un stockage définitif avec confinement des déchets au fond,
- Soit le retrait des déchets (réversibilité) notamment selon le dossier « *si une revalorisation ou un recyclage au moins partiel devenait techniquement possible en cas d'avancées majeures dans ce domaine* ».

Le décret 2006-283 du 10 mars 2006 ouvre la possibilité d'un stockage illimité sans attendre l'échéance de l'arrêté d'autorisation. A partir de ce moment des études ont été lancées pour définir l'avenir du site. Elles ont été longues, multiples, complexes, menées pour l'essentiel par l'Ineris avec des contributions notables du cabinet allemand Ergosplan, de l'Itasca et du cabinet suisse BMG Engineering.

Ces études ont pris en compte deux faits qui ne peuvent être qualifiés de nouveaux mais qui avaient, pour le moins, été sous-estimés dans le dossier de demande initial de StocaMine, à savoir :

- L'envoyage du réseau de galeries des mines y compris le lieu de stockage par infiltration le long de la partie externe (extrados) des divers forages depuis la surface avec comme conséquence la mise en solution de divers produits chimiques actuellement stockés au sec et la possibilité de remontée de ces lixiviats dans la nappe phréatique d'Alsace située au-dessus,
- Le fluage du sel : actuellement on constate un rétrécissement des galeries dans toutes les dimensions et certains fûts de déchets sont déjà soumis à des pressions du toit. Ce phénomène va limiter rapidement (et limite déjà par endroit) les possibilités de reprendre des déchets et d'exercer l'option de réversibilité. Nous avons constaté par ailleurs que l'organisation initiale du stockage par le positionnement des fûts ou big-bags sans possibilité de circulation au milieu des galeries montrait que cette option de réversibilité n'avait jamais été réellement prise en compte par les gestionnaires.

2.2.2. Les scénarios exposés dans le dossier

Les textes réglementaires prévoient que la demande d'autorisation doit comporter « un exposé des solutions alternatives au maintien du stockage avec leurs

conséquences respectives et indiquer les motifs pour lesquels le projet présenté a été retenu ». Ces éléments constituent l'annexe 5 de la demande.

L'Ineris, chargé de cette mission, a établi deux documents :

A. Le rapport d'étude du 25 avril 2012 décrit un process de comparaison de différents scénarios inspirée de l'ACV (Analyse du Cycle de Vie) en retenant **comme impacts et risques les plus importants les impacts sanitaires sur les travailleurs et la population générale et les impacts sur la biodiversité.**

Huit scénarios (tout à fait théoriques) ont ainsi été comparés :

- Scénario A : Le stockage illimité à StocaMine sans précautions particulières avec rebouchage des deux derniers puits existants. L'ennoyage conduira à la contamination de 6,8 millions de m³ avec une remontée vers la nappe d'Alsace d'un débit d'environ 3000m³ par an via les extradors des 15 puits du secteur Ouest.
- Scénario B : Le stockage illimité à StocaMine avec confinement. Toutes les galeries d'accès au site seraient équipées de bouchons les plus étanches possible qui retarderaient l'arrivée de l'eau au contact des déchets, permettraient au sel de continuer à fluer et donc de réduire le volume des vides dans le stockage. La quantité polluée estimée à 7000m³ se mélangeant avec de la saumure « propre » remonterait également vers la nappe d'Alsace avec cependant un effet retard beaucoup plus important et des concentrations plus faibles.
Les études chimiques ont montré que sur les 10 principaux polluants présents dans les déchets « 7 métaux (plomb, nickel, cobalt, baryum, bismuth, cadmium et arsenic) présenteraient des concentrations stables et constantes dans la saumure (indépendantes du volume de dilution car fixées par des équilibres de solubilité) alors que 3 autres métaux (mercure, chrome et antimoine) seraient fortement dépendants du rapport masse de déchets/volume disponible ».
- Le scénario C consiste en un déstockage complet des déchets de StocaMine et un restockage dans une autre mine de sel à Heilbronn (Allemagne).
- Le scénario Cbis exclut du déstockage les déchets du bloc 15 incendié (qui serait confiné) et prévoit le restockage du reste à Heilbronn. Cette hypothèse est sans doute plus réaliste que la précédente car il est manifestement difficile d'aller travailler dans le bloc 15 pour des raisons de sécurité (risques miniers et chimiques pour les travailleurs).
- Le scénario D prévoit le déstockage de la totalité de StocaMine avec un tri, les déchets ultimes étant dirigés vers Heilbronn et les déchets dangereux vers Drambon (Côte d'or).
- Les scénarios E, Ebis et F sont similaires aux 3 précédents mais avec l'enfouissement dans la mine de Herfa-Neurode (Allemagne).

Les conclusions de ces comparaisons sont que :

- Les scénarios sont à peu près équivalents en ce qui concerne l'impact sur la biodiversité,

- 4 scénarios sont plus impactants sur la santé humaine (StocaMine sans barrières, et l'utilisation de la mine de Heilbronn),
- « L'impact pour la santé humaine résulte majoritairement des rejets de mercure vers l'environnement. Ceci provient de la toxicité élevée de cette substance et de son comportement : il est soluble dans les conditions géochimiques du milieu ».

B. Le rapport d'étude du 25 novembre 2013 reprend avec la même méthode d'analyse que précédemment (mais en ne s'intéressant qu'aux impacts sur la santé seuls discriminants réels) une comparaison de scénarios plus précis tenant compte de l'impact du mercure et aussi du changement de destination des déchets déstockés (Mine de Sondershausen, région de Erfurt en Allemagne retenue après appel d'offres).

Cinq scénarios ont ainsi été comparés comportant tous un confinement des déchets restant sur place à StocaMine :

- Scénario V1 : déstockage d'une partie des déchets des blocs 21 et 22 aboutissant à évacuer 56% du mercure présent sur le site,
- Scénario V2 : déstockage d'une partie des déchets des blocs 12, 21, 22 et 23 aboutissant à évacuer 93% du mercure présent sur le site,
- Scénario V3 : déstockage de la totalité des blocs 21 et 22 (y compris des déchets amiantés),
- Scénario V4 : déstockage de tous les déchets des blocs 12, 21, 22 et 23,
- Scénario V5 : déstockage de tous les déchets, sauf le bloc 15 trop dangereux pour les travailleurs.

Les scénarios V1 et V2 sont ceux qui présentent le moins d'impacts cumulés sur la santé publique et, fort logiquement, c'est le scénario V1 qui est retenu comme projet accompagnant la demande de stockage pour une durée illimitée.

Remarque des commissaires enquêteurs :

Tous les scénarios étudiés précédemment ne sont que des variantes d'une même idée qui vise à retirer du site souterrain de StocaMine plus ou moins de déchets (parmi les plus toxiques) et à protéger ou non par un confinement ce qui reste enfoui.

Il apparaît que la raison essentielle de la dégradation de la situation future par rapport à l'existant vient de l'ennoiement des galeries. Le maître d'ouvrage semble considérer ce phénomène comme une fatalité et ne paraît pas avoir envisagé d'étudier la faisabilité de maîtriser les remontées d'eau. Nous n'avons trouvé dans le dossier aucune trace de cette piste, ni pourquoi, si jamais elle a été étudiée, elle a été rejetée sans être comparée à celle retenue.

Nous avons également remarqué que l'on met sur le même plan des risques ingérables s'ils se produisent (une pollution diffuse de la nappe d'Alsace) et d'autres sans doute surestimés (risque d'accident routier lors du transport alors qu'ils sont très faibles pour des convois sécurisés et que leur impact est de toute façon limité et traitable. Il semble aussi que ce problème des transports ne s'était

pas posé lors du projet initial et de l'arrivée des déchets). La solution du confinement nous paraît à ce titre survalorisée si les conditions d'accueil en Allemagne sont vraiment sûres.

Nous avons par contre noté positivement que le volet économique des solutions n'a jamais été abordé ce qui sous-entend que seuls les enjeux santé et environnement ont été pris en compte dans le choix, quels qu'en soient les coûts. Cependant ceux-ci sont tous à la charge des contribuables, ce qui oblige moralement à une transparence un peu absente.

2.2.3 L'affinement du dossier et les travaux entrepris

Le projet constitué du scénario V1 a été soumis à la demande de l'Etat et comme le permettent les textes, à une concertation publique avant la présente enquête.

Cette concertation s'est déroulée du 15 novembre 2013 au 15 février 2014, M. Watissée ayant été désigné comme garant par la Commission Nationale du Débat Public. « Il est ressorti de ces débats une réelle difficulté à convaincre que la meilleure solution était de laisser en place les déchets et de confiner le site ».

A la suite de cela, l'Etat a demandé aux MDPA de mettre en œuvre un déstockage plus important des déchets mercuriels pour essayer d'atteindre 93% de ceux-ci (scénario V2).

La demande est ainsi résumée dans le dossier :

« La présente demande d'autorisation concerne la fermeture du site de stockage de déchets souterrains StocaMine.

Le projet consiste à mettre en place un confinement autour des déchets qui resteront dans le site souterrain, une fois les travaux de retrait partiel effectués (avec un objectif de retrait de 93% du mercure contenu dans le site qui pourrait se limiter à 56% du mercure en cas d'impossibilité).

Il s'agit ainsi d'une transformation d'un stockage temporaire en stockage de durée illimitée. ».

La direction des MDPA a immédiatement entrepris le tri et le déstockage avec une expédition des déchets reconditionnés vers la mine de Sondershausen.

Nous remarquons que la direction s'en tient à une exécution des consignes à la lettre, ce qui conduit à de très nombreuses manipulations au fond sans sortie de matériaux, y compris pour les pesticides, ce qui nous paraît provocateur. La réponse de la direction sur ce sujet des pesticides figure en annexe 3-17.

Lors de la Commission de Suivi de Site (CSS) du 08 juin 2016, le liquidateur a fait le point des travaux et a fait part de son optimisme de pouvoir atteindre sous quelques mois l'objectif fixé, d'autant que les bureaux d'études participant à la tierce expertise ont évalué à la baisse les quantités du mercure réellement présent dans le dépôt, mais ce n'est pas une certitude.

Cet optimisme est moins évident dans les derniers documents ajoutés au dossier et ce sujet fera l'objet de développements ultérieurs.

2.2.4 Les dispositions techniques retenues

L'effet contaminant craint étant lié à l'arrivée de l'eau dans la mine, à sa contamination par dilution de certains composants toxiques des déchets et à sa migration vers la surface en direction du fond de la nappe d'Alsace, **les mesures prises ont pour but de retarder l'arrivée de l'eau, de limiter le volume contaminé et de surveiller si possible l'évolution des phénomènes.**

- Il est nécessaire de conserver une connaissance précise des déchets restants une fois le déstockage achevé. Il est prévu qu'un **plan final des colis laissé en place** sera fourni à l'administration. Le plan de localisation sera sans doute de peu d'utilité une fois le confinement réalisé, par contre le détail des déchets restant (composition, quantités... ce qui est appelé dans le dossier « terme source ») peut être essentiel pour l'avenir s'il peut correctement et loyalement être réalisé.
- Le **remblaiement des galeries vides** dans l'enceinte du confinement. Ceci est prévu pour un triple effet : d'une part éviter des effondrements du toit des galeries qui pourraient favoriser des communications avec les anciens travaux miniers au-dessus, d'autre part pour diminuer le taux de vide et donc la quantité de saumure présente dans le confinement et contaminée. Enfin ces matériaux de remblai, par leur porosité, constitueront aussi une « réserve », un piège de saumure polluée qui ne migrera pas vers la surface.
- **Les barrières de confinement.** L'eau contaminée au contact des déchets est susceptible de migrer vers le haut et vers la nappe d'Alsace sous l'effet des pressions exercées par la fermeture progressive des vides souterrains, fermeture dont la vitesse décroît au fil du temps. Ces bouchons **presque** étanches (perméabilité entre 10-14, 10-18 et peut être 10-21) ont d'abord pour objectif de retarder la venue de la saumure au contact des déchets, laissant le temps au sel de réduire les vides le plus possible. Ensuite lorsque le confinement sera plein, les bouchons serviront également à réduire le débit de saumure polluée vers l'extérieur. Divers types de barrière peuvent être envisagés soit avec un noyau de bentonite entre deux serrements de béton, soit en utilisant du béton Sorel, technique qui est présentée comme porteuse d'avenir, soit même en utilisant du sel. Le temps de retard sera au moins de mille (1000) ans. Il faudra 12 ouvrages pour confiner complètement le site dont 7 sur des galeries doubles, le reste de l'enveloppe des déchets étant constitué de la masse de sel effectivement étanche.
- **Création d'une galerie exutoire.** Il est prévu de creuser une galerie pour drainer vers les parties profondes de la mine les eaux qui pourraient s'infiltrer autour des puits Joseph et Else. L'objectif est de retarder ainsi l'arrivée de l'eau au contact des bouchons de confinement. Cette galerie est utile si le sens de l'écoulement est bien celui prévu. Ce point a fait l'objet d'un échange de mails qui est retracé en annexes 3.5 et 3.5bis.
Avec le débit actuel d'infiltration dans les deux puits, l'eau pourrait être au contact du bouchon le plus profond une quinzaine d'années après l'arrêt des exhaures, ce qui est jugé prématuré vis-à-vis de la « cicatrisation » autour des

bouchons. Cependant, le rebouchage des deux puits conduira très certainement à une réduction notable du débit d'infiltration. Si cela est le cas, le creusement de la galerie avancera d'environ 25 ans l'arrivée d'eau en provenance d'Amélie car un seuil formant barrage et situé environ 50 m plus haut que le confinement sera court-circuité. Nous donnerons notre avis sur l'opportunité de cette galerie en partie B du rapport.

- **Remblayage et fermeture des puits.** Les deux derniers puits d'accès au fond (Joseph et Else) seront fermés selon la méthode mise au point par les MDPA sur les autres ouvrages et qui a donné satisfaction à ce jour.
- **Les mesures de surveillance.** Ce terme, absent du dossier initial, apparaît dans le mémoire complémentaire de juin 2016 et aucun dispositif concret n'est prévu à l'exception du piézomètre foré au point bas de la mine Amélie qui permettra de surveiller la remontée de l'eau dans la mine. Un deuxième forage a été suggéré lors de la tierce expertise.

Des mesures conservatoires sont prévues ou envisagées :

- Inscription des périmètres des puits et du stockage dans les documents d'urbanisme,
- Interdiction des forages de plus de 300m au droit du stockage,
- Servitudes autour des puits miniers,
- Réservation d'emplacements pour l'installation « à très long terme » de piézomètres de contrôle de la qualité de la nappe,
- Restriction d'usage, à titre de mesure de précaution, dans un rayon de 125m autour des anciens puits de mine.

La quasi-totalité de ces mesures devra faire l'objet de précisions notamment cadastrales et sans doute de nouvelles procédures de consultation avant leur mise en œuvre effective.

Les commissaires enquêteurs n'ont pas trouvé mention dans le dossier de réflexions et d'études sur les moyens éventuels de surveiller l'évolution au plus près du confinement voire dans le confinement, ni sur ceux permettant une éventuelle intervention sur site (forages ou préparations de forages).

2.3 L'impact du projet

Nous n'examinerons en détail que les impacts potentiels sur l'eau, l'air et le milieu naturel, considérant en accord avec l'étude d'impact que ceux concernant le sol ou le sous-sol sont soit nuls soit plutôt favorables (diminution du risque d'effondrement minier au droit du stockage en raison des modalités de comblement).

2.3.1. Le « terme source »

Cette notion largement utilisée dans l'ensemble du dossier trouve enfin une définition claire page 33 du mémoire complémentaire de juin 2016 :

Le « terme source » correspond à la composition d'une saumure dans laquelle les déchets auraient été longuement baignés et remués, sans tenir compte d'un éventuel effet protecteur des emballages. Autrement dit, on imagine que de la

saumure envahit toutes les galeries du stockage et dissout tous les éléments chimiques qu'elle peut en fonction des constantes chimiques de chaque élément et des interactions éventuelles entre éléments.

Ce terme source varie sensiblement dans le dossier pour trois raisons :

- La composition initiale des déchets avait été estimée à partir des analyses semi quantitative d'entrée dans StocaMine (en fait simple vérification de la sincérité des déclarations des apporteurs). Le tiers expert a fait procéder des analyses précises de certains échantillons de déchets et a recalculé le stock. C'est parfois très différent. De nouvelles estimations sont proposées :
 - 50% du mercure en moins,
 - 75% du chrome en moins,
 - mais 50% d'arsenic en plus.
- Les opérations de déstockage, qui avaient commencé sur les déchets mercuriels et arséniés car on pensait à tort que ces derniers contenaient aussi beaucoup de mercure, se sont focalisées depuis uniquement sur les déchets mercuriels.
- La solution de saumure est le résultat d'équilibres chimiques complexes et la variation de la quantité d'un des éléments a des conséquences parfois significatives (en plus ou en moins) sur d'autres.

Ces variations du terme source sont résumées dans le tableau ci-après (même référence que ci-dessus).

Eléments		Composition d'une saumure concentrée (7000 m ³) baignant les déchets, concentrations en g/L					
		Terme source d'après données < 2015 [56]			Nouveau terme source [A7]		
		Sans déstockage	Avec "déstockage 56%" du Hg	Avec "déstockage 93%" du Hg	Sans déstockage	Avec "déstockage 56%" du Hg	Avec "déstockage 93%" du Hg
Argent	Ag	3,88,E-02	5,30,E-02	5,20,E-02			
Arsenic	As	1,54,E-02	1,42,E-02	1,39,E-02	4,50,E-04	4,70,E-04	4,90,E-04
Baryum	Ba	2,30,E-07	2,39,E-07	2,42,E-07	6,10,E-06	5,80,E-06	5,60,E-06
Bismuth	Bi	6,95,E-06	6,96,E-06	6,96,E-06			
Cadmium	Cd	1,54,E-03	1,56,E-03	7,12,E-01	2,30,E-03	9,10,E-02	1,10,E+00
Chrome	Cr	7,07,E+00	7,07,E+00	8,27,E+00	5,60,E+00	6,10,E+00	6,70,E+00
Cobalt	Co	8,29,E-06		4,74,E-02	1,10,E-05	1,70,E-03	2,20,E-02
Cuivre	Cu	1,93,E-07	1,94,E-07	1,95,E-07	6,60,E-07	9,30,E-07	1,30,E-06
Mercure	Hg	7,52,E+00	3,46,E+00	5,26,E-01	4,50,E+00	2,20,E+00	2,80,E-01
Nickel	Ni	3,05,E-07	7,78,E-07	1,00,E-03	7,20,E-07	1,20,E-03	1,20,E-03
Plomb	Pb	4,53,E-07	4,56,E-07	4,57,E-07	2,10,E-07	2,10,E-07	2,10,E-07
Antimoine	Sb	1,89,E-01	1,92,E-01	1,92,E-01	1,00,E-03	1,00,E-03	1,00,E-03
Cyanures	Cyanures	6,80,E-01	7,67,E-01	8,42,E-01	7,70,E-01	8,70,E-01	9,60,E-01

Il est vraisemblable que la vérité doit se situer quelque part dans les deux dernières colonnes. Il est clair qu'il s'agit d'un cocktail extrêmement chargé et que le mieux serait d'éviter toute fuite dans le milieu.

2.3.2 Sur l'eau

Le point le plus sensible du projet est celui de ses conséquences sur la qualité de l'eau de la nappe d'Alsace et plus précisément de son troisième niveau le plus profond. Le scénario retenu comme le plus probable est celui d'une montée des eaux dans les galeries de la mine par infiltrations au droit des anciens puits : ils ont ou seront pour les deux derniers occultés de façon très étanche, mais il est vraisemblable que les terrains situés à leur proximité immédiate, perturbés lors du forage, seront plus perméables. La durée de remplissage est incertaine (entre 70 et 300 ans), mais ce remplissage (sauf pompage non envisagé dans le dossier) sera inéluctable.

Cette eau vient donc au contact des bouchons de confinement et le phénomène d'ennoyage du cœur du confinement (avec constitution du liquide chargé (terme source)) puis de retour vers les galeries est parfaitement décrit dans les schémas ci-après extraits du Mémoire complémentaire précité.

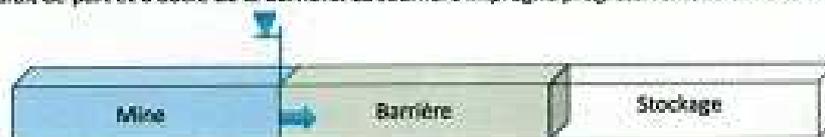
1) Les barrières sont mises en place dans les galeries d'accès au stockage.



2) Le niveau de saumure dans la mine monte progressivement et atteint le stockage fermé.



3) Le niveau de saumure dans la mine continue de monter : un différentiel de pression apparaît de part et d'autre de la barrière. La saumure imprègne progressivement la barrière.



4) La saumure traverse progressivement la barrière avec un débit limité par la faible perméabilité de cette dernière.



5) Les pressions hydrostatiques s'équilibrent entre la mine et le stockage.



6) Lorsque cet équilibre est atteint, il n'y a plus de moteur hydrostatique pour faire bouger la saumure. Dans le stockage, la saumure se charge en substances polluantes au contact des déchets.



7) C'est alors l'évolution du vide dans le stockage qui devient le phénomène moteur pouvant faire sortir de la saumure (polluée) du stockage vers la mine.



La mine elle-même continuera à évoluer et pourra faire ressortir de la saumure polluée vers les puits de mine et la nappe alluviale en surface.

Le débit de sortie du confinement est sans doute faible mais très incertain : le dossier retient un chiffre de 2m³/an (Ineris) tout en soulignant que le tiers expert estime possible qu'il n'y ait pas de fuite du tout (avec des bouchons incluant du sel avec une perméabilité de 10⁻²¹).

S'il y a fuite de saumure polluée, elle aura lieu au travers des bouchons. En effet, la masse de sel restera rigoureusement étanche et à notre question sur un éventuel risque de claquage, il a été répondu que les pressions maximales en jeu étaient sensiblement inférieures à la pression de claquage du sel (100 bars) (cf. annexe 3.2 sujet explicité plus loin).

Son cheminement n'est pas connu et il est possible que sa densité (1.4g/cm³) supérieure à celle de la saumure « propre » (1.25g/cm³) conduise à ce qu'elle reste dans les anciennes galeries. Sinon elle ressortira aux alentours des anciens puits, plutôt proches et en aval hydraulique naturel du site.

Le tableau ci-après extrait du même document que précédemment indique les prévisions de teneur en mercure de la nappe profonde fonction des différentes hypothèses envisagées (déstockage des déchets mercuriels, vitesses de remplissage, perméabilités des bouchons...).

"worst-case" (pire cas : l'élément MERCURE (Hg) dans la couche profonde (C3) de la nappe)			
Scénario de sortie par les 5 puits de la mine Amélie, situation la plus défavorable : puits Amélie 1			
		Dossier 2015 maille 125 x 125 m, concentration Hg (µg/l)	Ajustement 2016 maille 125 x 125 m concentration Hg (µg/l)
	Rappel norme "Environnement Local Témoin"	0,2	0,2
	Rappel norme "Limite de Qualité"	1	1
Sans déstockage Hg	Sortie polluant à 300 ans	p 151 2,4	1,222*
	Sortie polluant à 500 ans	p 151 0,98	0,499*
	Sortie polluant à 1000 ans	p 151 0,1	p 11 [A7] 0,0509
Déstockage 56% Hg	Sortie polluant à 300 ans	1,056*	0,580*
	Sortie polluant à 500 ans	0,431*	0,216*
	Sortie polluant à 1000 ans	0,004*	p 11 [A7] 0,0246
Déstockage 93% Hg	Sortie polluant à 300 ans	0,168*	0,092*
	Sortie polluant à 500 ans	0,069*	0,038*
	Sortie polluant à 1000 ans	p 108 0,0072	p 11 [A7] 0,00315

p _ : page du dossier 2015 ou du rapport INERIS 2016 [A7] dans laquelle on retrouve cette donnée

	Code couleur
Concentration dans la nappe < aux 2 normes (environnement local témoin et limite de qualité)	
Concentration dans la nappe < à la limite de qualité mais > à la norme environnement local témoin	
Concentration dans la nappe > à la limite de qualité	

Les valeurs calculées dans la nappe profonde à proximité immédiate du puits Amélie1 sont comparées d'une part à la valeur témoin, d'autre part aux normes de potabilité. Ceci fait apparaître que même avec un déstockage minimal les limites des normes de potabilité ne sont jamais atteintes.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que la saumure dispersée est un cocktail de substances qui s'additionnent dans le milieu naturel et que les normes de potabilité sont celles en vigueur actuellement, alors que les rejets auront lieu selon toutes vraisemblance dans plusieurs siècles. Sera-ce jugé suffisant à cette époque ?

2.3.3 La compatibilité avec le SDAGE

La réglementation prévoit que les projets doivent être compatibles avec les documents de programmation, le SDAGE Rhin Meuse en ce qui concerne les conséquences sur l'eau. L'étude environnementale s'attache à démontrer cette compatibilité et ceci est largement facilité par le fait que les échéances sont fort décalées, 2027 pour le SDAGE et plusieurs siècles pour les possibles pollutions venant du site.

Parmi les objectifs du SDAGE (et avec les définitions données dans ce document) on peut noter :

- Pour les nappes souterraines « *Aucune masse d'eau ne doit se dégrader* »,
- Concernant les substances, il s'agit « *de prévenir ou de limiter l'introduction de polluants et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour inverser toute tendance à la hausse, significative et durable, de la concentration de tout polluant résultant de l'activité humaine.* ».

Deux orientations fondamentales concernent le projet :

- *Assurer à la population de façon continue, la distribution d'une eau potable de qualité (T1-01),*
- *Connaître et réduire les émissions de substances toxiques (T2-02).*

Et l'étude conclut (page 116 du bilan écologique) :

Les échéances citées dans le SDAGE (2015, 2021, 2027) sont sans commune mesure avec les échelles de temps présentées pour l'évaluation de l'impact du projet. Toutefois on peut conclure que le projet est conforme aux ambitions du SDAGE (notamment concernant la préservation de la qualité de la ressource en eau potable et l'objectif de bon état des eaux superficielles et souterraines) puisque :

- *Le projet de fermeture du stockage, conçu avec des barrières de confinement, n'empêchera pas les masses d'eau superficielles d'atteindre un bon état aux horizons 2015 ou 2027 en raison de l'absence d'épanchement de saumure à ces échéances,*
- *A plus long terme le projet n'entraînera pas de dégradation de la masse d'eau souterraine n°2001 et par conséquent des masses d'eau superficielles proches...*
- *La mise en place de barrières ouvragées de très faible perméabilité contribuera à prévenir et limiter l'introduction de polluants dans les eaux souterraines...*

Nous ferons part de notre avis dans la deuxième partie du rapport en soulignant dès à présent le caractère presque polémique de certaines affirmations comme le respect des ambitions du SDAGE, alors qu'on part d'une situation qui actuellement n'engendre pas de nuisance sur l'eau et qu'il risque d'y en avoir dans le futur.

2.3.4 L'air

L'étude présentée dans le dossier est détaillée et prend en compte successivement les trois phases d'évolution du site :

- l'étape 1 est la période des travaux de confinement qui se passera avec aération,
- l'étape 2 est la période longue entre la fin du rebouchage des puits et l'arrivée de la saumure dans le confinement,
- l'étape 3 est la suite dans le temps avec présence de la saumure dans le confinement.

On remarquera globalement que les teneurs sont très faibles et que même dans l'air interstitiel à l'intérieur des emballages (a priori le plus chargé) on est très souvent inférieur au seuil de détection. Ainsi pour les 3 substances dangereuses qu'on est susceptible de trouver, 1 seule mesure sur 45 dépasse le seuil de détection pour l'arsine (AsH₃), 4 sur 23 pour le mercure élémentaire et 3 sur 15 pour l'acide cyanhydrique (HCN_g).

De plus les simulations ont été faites à partir des quantités initiales de déchets (avant évacuation d'une partie d'entre eux et réévaluation de leur composition) et ce sont donc des hypothèses assez largement majorantes qui ont été prises en compte notamment pour le mercure. Enfin, après ennoyage seuls le mercure et l'acide cyanhydrique sont susceptibles d'être émis, l'arsenic étant précipité dans la saumure.

Après la fermeture des puits, ces éventuelles émanations se produiraient par le cheminement de l'air le long des extradors des deux puits et à la surface à proximité immédiate des dalles de fermeture des puits.

Les conclusions sont :

- Pour l'acide cyanhydrique un dépassement de la valeur de l'air témoin amis sensiblement au même niveau qu'actuellement avec l'aération et une diminution importante en phase 3,
- Pour le mercure élémentaire une augmentation possible des émissions en phase 2 avant une quasi disparition en phase 3 mais aucune comparaison ne peut être faite, car les données historiques n'existent pas sur l'environnement local témoin,
- C'est sensiblement la même chose pour l'arsine.

Ne pouvant conclure directement sur la nocivité ou non de ces émissions, il a été procédé à une étude de l'évaluation quantitative des risques sanitaires (qui au lieu de ne s'appuyer que sur des valeurs instantanées prend en compte la notion d'exposition, lieu et durée) sur le long terme. Les conclusions sont : pour un individu se promenant chaque jour une heure pendant 70 ans à proximité immédiate des anciens puits susceptibles de provoquer les émanations gazeuses, le coefficient de danger, actuellement environ 10 fois plus faible que le seuil dit « préoccupant », passerait à 10000 fois plus faible en phase 2 et 500000 fois plus faible en phase 3.

Les commissaires enquêteurs, après avoir fait corriger une erreur et questionné le maître d'ouvrage sur des résultats apparemment étonnants (échange de mail en annexe 3.1), n'ont pas d'observation à faire sur la démarche menée. A noter également que le tiers expert ne s'est pas saisi du dossier « Air », le jugeant sans doute sans enjeu.

2.3.5 Le milieu naturel

Il s'agit des éventuelles conséquences sur la faune, la flore et le paysage. Nous avons vu précédemment que, en ce qui concerne l'eau, le risque de dégradation portait sur la partie la plus profonde de la nappe alluviale et ceci ne peut avoir de conséquence sur les eaux de surface en termes de qualité.

En revanche, il pourrait y avoir un impact en terme quantitatif cette fois-ci sur les apports hydrauliques à la réserve naturelle régionale de Marais du Rothmoos.

Ce lieu intéressant au plan faune et flore est d'ailleurs né de l'exploitation minière puisque cette zone humide résulte d'un affaissement minier. La gestion des niveaux est faite par le CSA gestionnaire de la réserve.

La fermeture des puits va bien sûr engendrer l'arrêt de l'exhaure, ce qui semble représenter environ 3000m³ par an pour un apport annuel naturel de près de 200000m³. L'influence est faible mais il faudra sans doute modifier les consignes de gestion, voire essayer de trouver une ressource complémentaire. Il va de soi que ce phénomène ne saurait influencer sur la décision finale concernant StocaMine.

2.4 L'étude de sûreté

L'exigence d'une « étude de sûreté du confinement à long terme de la matrice réceptrice » est affirmée par le décret du 10 mars 2006 qui sous-tend la démarche. La définition d'une telle étude de sûreté ne figure dans aucun texte réglementaire, la notion de sûreté n'étant jusqu'à présent évoquée que dans la réglementation sur les Installations Nucléaires de Base (INB) ou la gestion des produits explosifs. L'Ineris, auteur du rapport, a retenu la formule d'une étude de dangers plus poussée avec notamment une technicité importante. La mission d'enquête n'a pas d'objection au parti retenu.

On peut en retenir les éléments suivants :

- Sur la stabilité mécanique : aucune faille n'affecte le secteur du stockage. La présence d'une partie non exploitée de la couche de potasse au-dessus du stockage (un stot) entraînant un champ de contraintes élevées dans les ouvrages sous-jacents ainsi que le fluage du sel qui entraîne inévitablement un contact du toit et des déchets, rend illusoire « un déstockage différé des déchets ». En d'autres termes, tout ce qui ne sera pas évacué à court terme (non précisé) ne pourra plus l'être.
- Sur les communications hydrauliques : malgré une méthode d'exploitation de la potasse par foudroyage (méthode rare dans le monde) qui peut être considérée comme brutale pour les terrains, il n'y a pas eu de communication hydraulique entre le fond et la nappe. L'étude conclut sur ce point que « les seules voies de communication hydraulique entre les aquifères et le stockage sont les puits d'accès dont la parfaite étanchéité ne peut être garantie à long terme ». Par ailleurs la

fermeture des galeries de communication n'empêchera pas avant très longtemps qu'elles ne constituent un chemin potentiel de transit de la saumure. Enfin la séparation physique des deux secteurs (Ouest et Est) ne correspondra pas à une séparation hydraulique et il faut considérer que tout le réseau minier est concerné potentiellement par le projet.

- Sur l'étanchéité globale du confinement : du fait du fluage, le stockage se ferme progressivement, notamment en hauteur à une vitesse moyenne de 2.6cm par an actuellement. Elle diminuera au contact des déchets qui formeront résistance mais ne s'annulera que dans fort longtemps (plusieurs milliers d'années). La saumure polluée sera donc expulsée naturellement du stockage à un rythme fonction de l'imperméabilité des bouchons. La mission a remarqué que l'analyse des pressions à l'intérieur du confinement n'était pas évoquée, ni le risque éventuel de claquage de la masse saline. La question a été posée au maître d'ouvrage. L'intégralité de notre question et de la réponse du maître d'ouvrage se trouve en annexe 3.2 du présent rapport.

Cette réponse peut être résumée ainsi : à 550m de profondeur, les contraintes subies par le milieu sont d'au moins 95 bars ; après le confinement et avant que la saumure n'envahisse le dépôt, la pression intérieure pourrait augmenter de 5 bars (disparition des vides) mais les bouchons étant plus perméables à l'air qu'à la saumure, une partie du gaz s'échappera dans la mine ; après l'ennoiement du dépôt, il y aura équilibre entre la pression des gaz résiduels et la saumure aux alentours de 60 bars : *« Pas plus que la saumure, les gaz ne pourront faire claquer les terrains, leur pression restant inférieure à la pression au sein des terrains, d'autant plus que c'est cette pression qui est le moteur de l'expulsion de saumure du stockage »*.

Nous prenons acte de ces précisions techniques sur lesquelles nous n'avons pas d'observations.

- L'étude mentionne également l'existence de trous de dégazage sur lesquels la mission a également demandé des précisions (annexe 3.4 et 3.11). Ces forages de petits diamètres sont nombreux et relativement longs et divise sensiblement par deux l'épaisseur de la masse saline entre le dépôt et le niveau exploité pour la potasse. Le maître d'ouvrage assure que l'étanchéité n'est pas remise en cause. Nous n'avons pas d'éléments susceptibles d'infirmier cette position. Toutefois les commissaires enquêteurs font remarquer que la piste d'un forage interne au confinement annulant les surpressions renforcerait encore cette hypothèse de sécurité.

- Enfin l'Ineris attire l'attention sur le sondage W3 qui passerait dans un des piliers du stockage et dont il faudrait vérifier sinon traiter l'étanchéité. La mission a interrogé le maître d'ouvrage sur la suite donnée à cette préconisation datant de mars 2012. Celui-ci nous a à juste titre indiqué que le sondage avait été retrouvé, vérifié et retiré et que cela figure dans le dossier (étude d'impact pages 86 et 163). Ce point semble donc résolu.

2.5 Les avis de l'Autorité environnementale (Ae)

Les avis de l'Autorité environnementale visent à permettre l'amélioration du projet et la participation du public à l'élaboration des décisions portant sur ce projet.

L'Autorité environnementale ne prend pas parti dans la décision. Elle analyse, recommande, émet des hypothèses et vise à améliorer la conception du projet.

Sur le présent dossier l'Autorité environnementale (une formation du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) a émis deux avis, l'un sur le dossier qualifié d'initial, l'autre après la tierce expertise et la note des MDPA intitulée « Mémoire complémentaire » de Juin 2016.

2.5.1 Avis du 5 septembre 2015

Le premier document établi par l'Autorité environnementale en date du 09 Septembre 2015 sous le n° 2015-58.

Les points qui nous paraissent les plus marquants de l'analyse de l'Ae sont les suivants :

- Sur le déstockage :

L'Autorité environnementale souligne le manque de consistance du thème déstockage, variable selon les pièces du dossier et recommande de :

- Faire état du déstockage déjà réalisé,
- Décrire plus précisément le scénario de déstockage partiel retenu dans le dossier pour les différents groupes de déchets et les différents blocs,
- Que soit précisé la destination des déchets déstockés ou déplacés et de façon plus générale les modalités de gestion de ce type de déchets à l'avenir en particulier si les autorisations de stockage dans les mines de sel allemandes n'étaient pas renouvelées,
- Indiquer le rythme et l'ordre selon lequel il est prévu de le faire.

Ces questions sur le déstockage ont bien sur une grande importance puisqu'il conditionne la consistance du terme source. Cependant le déstockage en lui-même ne fait pas partie du dossier de demande d'autorisation et demander des chiffres précis est un peu vain dans la mesure où ce déstockage est toujours en cours et que ces données évoluent chaque jour.

- Sur les enjeux environnementaux

L'Ae explique : *le choix proposé conduit à prolonger pour une durée illimitée un stockage initialement autorisé comme « réversible ». Il modifie donc significativement l'horizon temporel de l'analyse des impacts, initialement envisagés sur une période de 30 ans. Le premier enjeu du dossier concerne donc la durée sur laquelle les impacts du projet se manifesteront, avec pour enjeu induit, les incertitudes inévitables sur leur évaluation et sur l'efficacité des mesures prévues par l'exploitant.*

Dans ce contexte, l'enjeu environnemental principal est la protection à long terme (au-delà de 1000 ans) de la nappe phréatique d'Alsace, de même que celle des milieux potentiellement affectés par le stockage des déchets déstockés

(Sondershausen). Du point de vue du développement durable, cet enjeu doit être abordé en tenant compte d'un renforcement possible du niveau d'exigence ou de connaissance des générations futures.

S'ajoute à cet enjeu environnemental un enjeu sanitaire pour les travailleurs chargés des interventions au sein du site de stockage avant sa fermeture, y compris les opérations de déstockage et de reconditionnement des colis déstockés, avec comme enjeu induit la rapidité avec laquelle les opérations de déstockage seront conduites pour atteindre l'objectif retenu par le maître d'ouvrage.

Enfin, compte tenu de l'historique de l'installation, le projet ne sera acceptable qu'à condition de restaurer la confiance dans l'expertise et la parole publique, démarche à laquelle la concertation conduite fin 2013 a commencé à contribuer. Pour l'Autorité environnementale, ceci emporte devoir de vérité sur celles des affirmations antérieures qui se sont révélées erronées et devoir de prudence sur les prévisions annoncées par le dossier, ainsi qu'une écoute attentive des parties prenantes.

Les commissaires enquêteurs sont parfaitement en phase avec ces positions et notamment celles de vérité, sincérité et écoute énoncées au dernier paragraphe. Ils se sont efforcés de les promouvoir tout au long de l'analyse du dossier, de l'enquête et de la rédaction du rapport. Ils n'ont pas trouvé dans le dossier la prise en compte des possibles préoccupations et capacités d'interventions différentes de nos successeurs d'ici un ou deux siècles et rien n'est envisagé pour leur permettre peut-être de résoudre mieux les difficultés que l'on risque de leur laisser.

- Sur l'étude d'impact

L'Ae constate que l'étude d'impact est focalisée sur les enjeux hydrogéologiques. Deux scénarios seulement "sont traités", aucun ou 93 % de déstockage du mercure alors qu'il "existe" une solution de repli à 56 % en cas d'impossibilité **sans aucune étude de référence** (note des commissaires enquêteurs).

L'Ae recommande que l'étude d'impact aborde précisément toutes les hypothèses des scénarios retenus y compris celui "de repli" et d'explicitation systématiquement les choix et hypothèses utilisés dans l'étude d'impact.

L'étude d'impact fait le plus souvent référence à de nombreux documents produits antérieurement ; le dossier présenté à l'Ae comporte ainsi de nombreuses pièces. Cela est tout à fait légitime dès lors qu'il s'agit de renvoyer le lecteur à des détails dont la connaissance fine n'est pas nécessaire à la compréhension du texte. Cependant, à plusieurs reprises, l'étude d'impact renvoie à des documents antérieurs des éléments de justification de choix et d'hypothèses, lesquelles ne sont d'ailleurs pas forcément explicites dans ces références (voir & 2.1 en particulier). L'Ae considère que l'étude d'impact doit être autoportante et permettre au lecteur de comprendre tous les éléments des choix opérés.

Les commissaires enquêteurs ont constaté que l'étude d'impact n'avait pas été modifiée après ces remarques. Certains points ont été précisés dans le « Mémoire complémentaire » évoqué précédemment : on peut donc dire qu'il y a une réponse

technique à certaines interrogations mais la compréhension n'en n'a pas été améliorée puisqu'il y a un document de plus à comparer.

- Sur l'analyse de la recherche de variantes et du choix du parti retenu

L'Ae considère que le caractère illimité et donc irréversible du projet justifiait un niveau d'analyse bien supérieur à celui qui est couramment pratiqué pour des installations à caractère réversible. Bien que de nombreuses études aient été mises en œuvre au cours des dernières années, le dossier n'apporte pas la démonstration qu'il a exploré toutes les voies à la hauteur d'une telle ambition.

Les commissaires enquêteurs partagent cette réflexion notamment sur la possibilité éventuelle d'une maîtrise des niveaux d'eau dans la mine.

L'Ae recommande de clarifier le caractère ultime des déchets présents dans le centre de stockage et notamment de justifier l'absence d'alternative à leur stockage définitif quelles que soient leurs caractéristiques.

L'Ae souligne qu'il peut apparaître une contradiction entre l'étude de l'Ineris sur le cycle de vie qui conduit à privilégier le maintien en place et le confinement de tous les déchets et la décision ministérielle d'évacuer si possible 93% du mercure (avec un objectif minimal de 56%).

Cette décision destinée à réduire le terme source et à rejeter le moins de mercure possible dans la nappe est localement considérée par beaucoup comme un minimum et c'est le scénario Ineris qui aurait été le plus contesté.

Mais en septembre 2015, l'Ae s'interrogeait déjà sur la faisabilité de ce déstockage et préconisait « Afin de dissiper toute critique ou suspicion concernant les probables arrêts de déstockage qui seront rendus nécessaires pour des raisons de sécurité des opérateurs, l'Ae recommande au maître d'ouvrage d'explicitier les situations qui pourraient conduire à ne pas respecter l'objectif de retrait de 93% du mercure stocké et de proposer un processus qui permette, de façon transparente, de traiter les différentes situations rencontrées. ».

Les commissaires enquêteurs partagent cette analyse mais rappellent que selon leur compréhension du dossier le déstockage ne fait pas partie de la demande d'autorisation objet de l'enquête et qu'ils en reparleront de manière forte dans leur conclusion.

- Sur l'évaluation du terme source

L'Ae a exprimé beaucoup d'interrogations sur la composition du stock de déchets et donc le terme source. Elle a souhaité que la tierce expertise se saisisse de ce sujet important et les commissaires ont constaté que cela avait été largement le cas. Le reste des questions sera examiné à l'occasion du deuxième avis de l'Ae.

- Sur la modélisation des transferts dans la nappe

L'Ae recommande :

- d'affiner la modélisation du transfert vers la nappe,
- de réaliser des analyses de la concentration d'antimoine dans l'environnement local témoin,
- de mieux justifier le choix des substances à prendre en compte pour la modélisation du panache, sans considérer à priori que les conclusions sur le

mercure sont transposables sans discussion aux autres substances (il est noté que le cadmium approche d'encore plus près que le mercure des limites de potabilité), - de procéder ... à une analyse de sensibilité et des incertitudes des résultats obtenus, en tenant compte des incertitudes sur le terme source ainsi que sur les autres paramètres du modèle.

- Sur l'évaluation quantitative des risques sanitaires

Cette évaluation est correctement conduite à l'aide des méthodologies conformes à l'état de l'art pour l'évaluation des impacts d'une installation dans les conditions actuelles. Or, l'Ae souligne qu'il convient de tenir compte d'une durée particulièrement longue. L'INERIS s'est d'ailleurs placé dans ce cadre puisque deux phases ont été étudiées, une période de dix ans correspondant globalement à la phase de mise en place du stockage et une période ultérieure sans limite de durée. Cependant, les risques évalués pour cette période ultérieure reposent sur des hypothèses qui n'imaginent pas de modification majeure du mode de vie des riverains et de l'utilisation du site. La durée envisagée étant plurimillénaire, il conviendrait de prendre en compte la réalisation de forages profonds en cas de perte de mémoire du site aussi bien que l'installation d'une population au droit des anciens puits. L'Ae considère que ce type d'hypothèse est nécessaire pour évaluer la pertinence des mesures d'évitement et de réduction et leur pérennité dans le temps et recommande de prendre en compte des scénarios d'exposition tenant compte d'usages du site différents de ceux d'aujourd'hui avec notamment la réalisation de forages profonds et l'installation de populations au droit des anciens puits.

- Sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces impacts

L'AE souligne que la principale mesure est la barrière de confinement et que des incertitudes sont relevées dans le dossier sur le degré d'étanchéité de la bentonite dans la saumure et demande que les études soient poursuivies sur ce sujet et que soient mises en évidence les incertitudes importantes restant sur les principaux paramètres pris en compte.

D'autres hypothèses (béton Sorel, voire bouchon de sel) sont avancées notamment dans la tierce expertise.

- Sur l'analyse des coûts

Comme pour les données techniques du dossier, l'estimation des coûts du projet est sujette à de fortes incertitudes, ainsi qu'à des évolutions potentiellement significatives en fonction des nombreux aléas, d'ores et déjà rencontrés et à venir. Le déstockage étant en cours, le maître d'ouvrage a actualisé le coût de quatre scénarios (de 122 M€ pour un confinement sans déstockage à 188 M€ pour le scénario retenu, le déstockage total sauf bloc 15 étant évalué à 218 M€). L'Ae relève d'ores et déjà l'évolution significative de ces coûts à la hausse par rapport à ceux présentés lors de la concertation publique. Compte tenu des aléas les plus récents ou encore des hypothèses qui nécessitent d'être encore précisées (caractéristiques de la barrière de confinement notamment), le dossier gagnerait

néanmoins à rappeler les coûts d'ores et déjà engagés depuis l'incendie et à préciser la fourchette d'incertitudes concernant ces coûts.

L'Ae, justement, recommande de rappeler les coûts d'ores et déjà engagés depuis l'incendie et de fournir une appréciation des incertitudes sur les coûts comparés des différents scénarios.

- Sur le suivi des mesures et de leurs effets

L'Ae écrit : *Ce volet est, à ce stade, très incomplet et très imprécis, et ne se distingue pas du suivi des anciens travaux miniers et il n'est pas adapté à l'objet spécifique de ce projet.*

L'Ae recommande de préciser le dispositif de suivi de façon adaptée au projet, en commençant par préciser le calendrier de la concertation jusqu'à la fermeture du stockage, et en précisant les dispositions à prendre lors des principales étapes clés (réévaluation du terme source, affinement des caractéristiques de la barrière de confinement, fermeture du site et transfert du site à l'Etat), à l'occasion desquelles tant le contenu du projet, les mesures prises que les procédures nécessaires à son autorisation pourraient devoir être adaptés voire redéfinis.

Les commissaires enquêteurs partagent complètement cette appréciation. Ils sont étonnés que le maître d'ouvrage, pour un projet dont il est patent qu'une importante partie de la population (ainsi que des instances représentatives : conseils municipaux, conseil régional...) ne veut pas, n'évoque pas plus sa volonté de partage de l'information et d'une certaine forme d'association à la suite du dossier. Bien sûr, c'est à la puissance publique de prescrire l'organisation de cette information indispensable mais ce serait normal que les MDPA fassent des propositions dans le dossier.

Les commissaires enquêteurs relèvent que dans cette analyse détaillée l'Ae relève de nombreux points d'insatisfaction. Une conclusion logique aurait pu être une reprise du dossier, voire un aménagement du projet ce qui aurait pu être possible sans décaler le planning (le deuxième avis a été formulé 12 mois plus tard). Force est de constater qu'il n'en a rien été, que seuls quelques points ont été précisés, sous forme d'additifs, compliquant un peu plus la compréhension de l'ensemble.

2.5.2 Avis du 7 septembre 2016

Le deuxième document établi par l'Autorité environnementale en date du 07 Septembre 2016 sous le n° 2016-66.

L'Ae considère que le mémoire complémentaire fourni répond à une partie de ses observations initiales et nous allons voir dans la suite celles qu'elle maintient ou adapte.

On peut donc les considérer comme ses observations définitives sur le dossier.

Sur la présentation du projet

L'Ae recommande de préciser la localisation, la nature et le volume des produits dangereux pour lesquels le pétitionnaire demande une prolongation pour une durée illimitée de l'autorisation de stockage et d'explicitier les alternatives prévues pour les déchets déstockés qui ne seraient pas acceptés par la mine de sel de Sondershausen.

Les commissaires enquêteurs considèrent cette question comme pertinente mais constatent que le déstockage est en cours et que le résultat ne sera donc connu qu'après la remontée du dernier fut de déchets.

Sur les procédures relatives au projet

L'Ae maintient sa recommandation d'explicitier dans le dossier les modalités éventuelles de mise en œuvre de l'article R122-10 du code de l'environnement, notamment vis-à-vis de l'Allemagne et des Pays Bas.

Cette recommandation ne trouve toujours pas d'écho. Les dispositions suggérées découlent de la convention d'ESPOO dont l'objet est de garantir aux Etats voisins, potentiellement concernés, une information correcte et d'obtenir un avis de ces Etats. La responsabilité de déclencher ou non la procédure est du ressort de l'Etat qui a jugé que ce n'était pas nécessaire. Les commissaires enquêteurs s'estiment incompétents sur ce sujet.

Sur l'analyse de la recherche de variantes et du choix du parti retenu

Le maître d'ouvrage, sur la demande initiale de l'Ae, a précisé qu'un déchet ultime est une matière dont le coût de traitement spécifique est très élevé et pour lequel le sous-produit de ce traitement est aussi un déchet. L'Ae considère donc, à juste titre, qu'une estimation du coût du retraitement des déchets serait une information importante pour le public.

L'Ae indique cependant qu'au vu des conditions de manutention et de retrait de plusieurs types de déchets (à base de mercure ou d'arsenic notamment), le déstockage spécifique de ces déchets en vue de leur retraitement présenterait un bénéfice limité en contrepartie de risques potentiels importants.

Sur les conditions pouvant justifier l'arrêt du déstockage

L'Ae recommande au maître d'ouvrage d'explicitier les situations qui pourraient conduire à ne pas respecter l'objectif de 93 % du mercure stocké et de proposer un processus qui permette, de façon transparente, de traiter les différentes situations rencontrées.

L'AE considère que le document joint dans l'annexe 4 répond à son observation. Les commissaires enquêteurs constatent que nous nous trouvons à la fin de l'enquête dans cette situation, les MDPA mettant en permanence en avant les difficultés des travaux alors que l'objectif est loin d'être atteint. Une réponse plus claire et plus opérationnelle à la première observation aurait limité les difficultés qui se préparent.

Sur l'évaluation des risques courus par les travailleurs

L'Ae estime que le dossier ne fournit pas d'élément en réponse à cette recommandation même si ce risque apparaît à priori suivi et maîtrisé, dans le cadre des opérations en cours, sous la responsabilité du maître d'ouvrage. L'arbitrage entre l'opportunité ou non de déstocker certains lots devrait pouvoir se faire sur des bases aussi objectives que possible. L'Ae ajuste donc sa recommandation initiale.

L'Ae recommande d'exposer la nature et, dans la mesure du possible, l'acuité des risques auxquels sont exposés les travailleurs chargés du déstockage, de la manutention et du transport des déchets, en explicitant les critères qui conduiraient à s'interroger sur l'opportunité de la poursuite de certaines opérations.

Sur l'impact des déchets déstockés

L'Ae recommande d'apprécier, dans le dossier, les impacts des déchets déstockés, en fonction des filières retenues.

Aucune réponse n'est apportée, le maître d'ouvrage affirmant que le déstockage ne fait pas partie du dossier, qu'il s'agit d'une simple mise en sécurité. L'Ae a maintenu son observation,

Les commissaires enquêteurs rappellent que c'est l'Etat qui exige un déstockage important du mercure **avant** autorisation de prolongation du stockage sur le site et non le maître d'ouvrage qui essaie de minimiser l'impact de son projet. La position des MDPA sur le fait que le déstockage ne fait pas partie du dossier ne peut être partagée (c'est tout aussi incompréhensible pour le public, les élus à tous les niveaux qui considèrent que c'est le fond du sujet).

Sur le terme source

L'Ae recommande de fournir des monographies de chacun des éléments traces métalliques incluant des données sur leur devenir possible et leur toxicité et d'explicitier les critères de choix qui ont présidé à leur inclusion dans la liste des éléments les plus critiques. La réponse est incomplète car elle porte sur dix substances seulement sur la cinquantaine évoquée. Le dossier toxicologique de ces substances n'évoque pas d'autres valeurs de toxicité que les normes de potabilité de l'eau. Aussi l'Ae maintient-elle sa recommandation.

Sur les composés organiques persistants

La tierce expertise a considéré qu'il convenait de préciser la présence de zirame, un pesticide organique utilisé pour le traitement de la vigne. Les évaluations du risque de transfert de ce produit, effectuées par l'Ineris en 2016, explicitent l'absence de préoccupation concernant ce composé et ce point est accepté par l'Ae. Les commissaires enquêteurs, cependant, constatent que là encore on fait des comparaisons avec les normes de potabilité et que cet élément s'ajoute à ceux déjà présents et venant d'autres sources (agriculture et jardins) et que la présence de zirame même à faible dose leur paraît clairement indésirable.

Sur la modélisation des transferts dans la nappe

L'Ae avait recommandé d'affiner la modélisation du transfert vers la nappe et se déclare satisfaite des compléments fournis en ce domaine. En revanche elle insiste pour que des analyses de concentration d'antimoine dans l'environnement local témoin soient faites.

Les commissaires enquêteurs constatent que depuis la mise en œuvre de la « procédure » de sortie du mercure, sur instruction de l'Etat, aucun moyen complémentaire n'a été mis en œuvre pour sortir le plus possible de produits stockés, reconnus, (ils le sont tous) comme particulièrement néfastes pour l'environnement. Tout ce qui pourra être retiré de la mine -avec la volonté de le faire- ne pourra que réduire tout risque futur de dégâts dans la nappe phréatique.

Sur la modélisation des transferts dans l'air

L'Ae demande de disposer d'une meilleure information sur les transferts dans l'air par analyses et modélisation et maintient sa recommandation.

Les commissaires enquêteurs pensent qu'il est vrai que le risque de transfert dans l'air paraît relativement faible par rapport au risque nappe phréatique.

Nul cependant n'a pu voir, à ce jour, ce que peut donner, après un grand nombre d'années, le cumul de gaz ou autres éléments ayant séjourné ensemble dans ces zones confinées. L'expérience de réactions chimiques ne peut être considérée comme nulle (voir usine ASF à Toulouse).

Une fois de plus, une réduction **volontaire conséquente** du stockage (et particulièrement des produits solubles) et un meilleur stockage séparé des différents produits représentent le meilleur atout pour préserver l'avenir.

Sur l'évaluation quantitative des risques sanitaires

L'Ae rappelle sa recommandation de prendre en compte des scénarios d'exposition tenant compte d'usage du site différents de ceux d'aujourd'hui avec notamment la réalisation de forages profonds et l'installation de populations au droit des anciens puits.

Elle constate cependant qu'il ne paraît guère possible d'apporter plus de précision et que la question de fond reste la crédibilité de mesures de surveillance édictée aujourd'hui pour un millénaire.

L'Ae rappelle de façon anecdotique, mais oh combien vraie, que les civilisations durent un certain temps sans liaisons entre elles. Elle écrit :

La civilisation sumérienne a duré 2 500 ans, l'Egypte antique 1 500, les minoens 1 800, Athènes 3 000, Rome 1 200, la dynastie Qin 2 100, l'empire byzantin 1 100. Elles datent toutes de moins de 5 000 ans. Les langues évoluent également en permanence ce qui rend très difficile la conservation de l'information sur des périodes multimillénaires.

Les commissaires enquêteurs, comme l'Ae, observent que la situation actuelle est due à l'incurie des décideurs qui n'ont rien anticipé à aucun niveau.

Faut-il laisser aux générations futures un problème permanent pour des centaines d'années ?

Nous nous interrogeons sur le peu de considération laissée dans le projet au génie de nos successeurs et à leur capacité de faire mieux que nous.

Sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et leur suivi

L'Ae recommande au maître d'ouvrage de préciser, dans le dossier, les modalités de test des différentes options concernant la barrière de confinement et d'indiquer de quelle façon (modalités de concertation, notamment), il compte tirer les conséquences de ce test, en cohérence avec le calendrier du projet, tel que présenté dans le dossier.

Nous adhérons complètement à cette recommandation en faisant remarquer que nulle part il n'est fait mention de cette concertation, de ce souci de transparence qui seul, peut-être, pourrait faire accepter un tel projet.

Sur l'analyse des coûts

L'Ae souhaite que les coûts déjà engagés et à venir soient présentés pour les différents scénarios et maintient sa recommandation.

Les commissaires enquêteurs constatent que, si des chiffres sont bien cités « à la louche », ils ne sont en aucun cas présentés en contrepartie d'une hypothèse de travail avec ses spécificités et son apport pour l'une ou l'autre des solutions possibles. Cela est d'autant plus regrettable que l'ensemble de la dépense se fait sur deniers publics, ce qui impose, au moins moralement, une transparence réelle.

2.6 La tierce expertise

Elle est prévue par l'article R. 515-13 du Code de l'environnement qui, pour un stockage souterrain de produits dangereux, prévoit :

« Le préfet fait procéder, aux frais du demandeur et par un organisme tiers expert, à une analyse critique de ceux des éléments du dossier, et en particulier de l'étude de sûreté, qui justifient des vérifications particulières. Cette analyse critique est jointe au dossier soumis à l'enquête publique. »

2.6.1 Les missions de la tierce-expertise

Elles sont spécifiées par la **lettre du Préfet du Haut-Rhin du 17.02.2015** (affaire suivie par la DREAL, Inspection des installations classées) et portent sur 6 points :

- Point 1- Etude de sûreté du confinement des déchets à long terme ; expertiser la performance des barrages ; définir des mesures complémentaires ; étudier le concept de remblayage des puits Joseph et Else
- Point 2- Etude du volume (et son évolution) des vides miniers et par récurrence la vitesse d'envoyage
- Point 3- Etude du terme source pour appréhender les polluants pouvant être expulsés et de l'impact sur la qualité des eaux souterraines
- Point 4- Analyse critique concernant les polluants présentant des risques à long terme
- Point 5- Exposé des solutions alternatives au maintien de stockage avec leurs conséquences sur l'environnement
- Point 6- Exposé des dispositions relatives au suivi après travaux et à la qualité des eaux souterraines

2.6.2 Le choix d'un tiers expert (TE)

Il revenait à l'exploitant de rechercher et choisir un tiers expert capable de mener les impositions notées dans la lettre préfectorale.

L'INERIS, qui avait déjà œuvré pour les MDPA dès 2009, ne pouvait être retenu pour ces travaux. Il s'agissait de trouver un interlocuteur en capacité et n'ayant pas encore travaillé sur le sujet « StocaMine ». Avec l'aide de la DREAL et de la DGRP, plusieurs organismes ont été identifiés et consultés en France et à l'international. Finalement, c'est une équipe de projet (cotraitants) qui a été constituée, réunissant les compétences techniques nécessaires à la réalisation de cette analyse critique. Il s'agit des sociétés d'ingénierie ARTELIA Eau et Environnement (France), K-UTEC Salt Technologies (Allemagne) et IfG (Allemagne).

Les directeurs de projet sont issus d'ARTELIA et de K-UTEC.

Les compétences affichées par chacun des cotraitants apparaissent comme devant satisfaire la mission confiée par l'exploitant et, concomitamment, la directive préfectorale.

ARTELIA Eau et Environnement présente des capacités en hydrologie et gestions des pollutions (dont la nature et le volume des colis au sujet de StocaMine).

K-UTEC est un expert en géochimie et en géomécanique des sels, ainsi qu'en stockage des déchets et la mise en place de structures d'étanchéité.

IfG bénéficie, par ses différentes missions, d'une expertise approfondie en géomécanique des sels, dans les études de stockage de déchets et la mise en place de structures d'étanchéité.

2.6.3 Les résultats de la mission de la tierce expertise (thème par thème)

La mission s'est déroulée de mai 2015 à avril 2016, soit 6 mois de plus que prévu, compte-tenu de la nécessité de réaliser de nouvelles analyses de caractérisation des colis présents dans le stockage.

Le rapport du TE est présenté point par point suivant la demande préfectorale.

- Point 1- Etude de sûreté de confinement des déchets

Le TE cite la connexion hydraulique entre la zone de stockage et la nappe d'Alsace comme potentielle. Le remblayage des vides (allées du stockage, galeries d'accès) induit une stabilité mécanique des terrains, une forte amélioration de l'étanchéité et une limitation des débits de sortie de saumure polluée. Le TE reprend le débit extrêmement limité (10 m³/an) de saumure (calcul Itasca) pouvant s'infiltrer vers le stockage. Il recommande à l'exploitant de synthétiser en un document tous les éléments relatifs à la stabilité et au confinement.

Commentaire des commissaires-enquêteurs : le TE confirme une très faible arrivée d'eau au fond et la nécessité d'un remblayage des vides qui doit être effectivement réalisé au mieux.

- Point 2- Etude du volume des vides miniers - Vitesse d'ennoyage

Pour l'évolution des vides, le TE retient certaines des valeurs calculées par l'INERIS, mais des observations locales disponibles permettent de penser que la convergence résiduelle sera significativement plus importante, d'où une vitesse d'ennoyage plus rapide (voir également le rapport géomécanique).

Le TE recommande de continuer à travailler sur l'estimation de la vitesse d'ennoyage, là aussi, en suivant les données et observations disponibles. Elle recommande également de suivre les informations délivrées par le forage VABP2.

Il souhaite également que soit réalisé un forage profond dans le secteur de Marie-Louise de façon à mieux maîtriser les paramètres de convergence et l'évolution de l'ennoyage, vérifiant également la connexion ou non du secteur Amélie et du secteur Ouest au plan hydraulique.

Commentaire des commissaires-enquêteurs : le TE minimise la période avant ennoyage indiquée dans le dossier de demande de l'exploitant et plaide pour un forage supplémentaire ; cela va dans le sens d'un suivi post-activité de l'évolution de la situation au fond qui doit être pensé et effectué. Nous faisons aussi le constat de la très grande prudence du tiers expert qui demande globalement de continuer les études sur le sujet. Nous partageons complètement cette approche d'autant que l'ennoiement dépend pour beaucoup du débit d'entrée (ici non mis en question) alors que certains praticiens mettent fortement en cause ces données.

- Point 3- Etude du terme source (composition de la saumure polluée dans le stockage)

Le TE retient 2 critères pour mieux déterminer le terme source :

Une nouvelle évaluation des quantités en contaminants stockés,

Inclure la valeur de vides résiduels de 70 000 m³.

Le mercure reste le contaminant le plus pénalisant dans le scénario 0% (du mercure enlevé). Dans le cas d'un déstockage du mercure (56 % ou 93 %), un nouveau calcul du terme source serait nécessaire pour déterminer le contaminant qui deviendrait le plus pénalisant. Toutefois, le panache de pollution (avec des taux supérieurs aux normes de potabilité actuelle) est limité et l'effet serait de toute façon moindre que le scénario 0. Il demeure l'incertitude sur la quantité de cyanures libres stockées, la formation potentielle de complexes cyano-ferrates et hydroxo-chlorés solubles de plomb, la libération et le passage en solution d'ammoniac. La quantité d'hydrogène (formation de gaz) potentiellement libérée pourrait provoquer une augmentation de la pression du liquide interstitiel contaminé, pression essentiellement due à la convergence.

Commentaire des commissaires-enquêteurs : il est essentiel que le maximum de mercure soit évacué (cet effort doit viser 93 % comme déjà énoncé possible). Le phénomène hydrogène n'est pas anodin non plus. Enfin le TE semble considérer que le rejet dans la nappe de produits toxiques,

dans la mesure où l'on reste dans les normes de potabilité actuelles, est un droit, ce que nous ne partageons absolument pas.

- Point 4- Analyse critique de la composition des colis entreposés

Le TE s'intéresse aux déchets de la catégorie B 10 : produits phytosanitaires, en particulier le Zirame. Le TE recommande d'étudier la neutralisation qui a/aurait été menée afin de préciser si du Zirame est présent dans les déchets pouvant le contenir et, le cas échéant, s'il est mobilisable ou non.

Le TE confirme, suite aux analyses de fin 2015/début 2016, l'absence de mercure dans les déchets arséniés. La nouvelle évaluation est jugée fiable et l'exploitant doit ainsi actualiser son dossier des déchets encore présents. Cependant, cela demeurera des ordres de grandeur à cause de la grande hétérogénéité des colis.

Commentaire des commissaires-enquêteurs : l'analyse critique s'impose véritablement afin de caractériser valablement le terme source ; il s'agit ensuite de mener une politique de sortie de déchets abaissant au maximum la quantité de déchets pénalisants, la nocivité du panache dans la nappe en sera d'autant plus réduite (étant entendu qu'il aura été décidé de viser le taux de 93 % en mercure). Compte tenu des qualificatifs (fondés ou non prouvés) qui accompagnent les produits phytosanitaires (cancérogènes, neurodégénératifs...) et du tonnage limité (entre 17 et 25t) de ces produits, il est aberrant de ne pas avoir déjà décidé de les déstocker.

- Point 6-1- Etude de l'impact sur les eaux souterraines

Le TE relève que le dossier de demande ne tient pas compte du remblayage des galeries vides ou partiellement vides quant à l'impact sur la nappe d'Alsace. Il recommande de l'introduire dans le projet de confinement.

La réduction des vides miniers (le fluage du sel en particulier) est le moteur principal d'arrivée de saumure dans la nappe. Le TE considère également comme vraisemblable la durée de 1000 ans avant la sortie de saumure du stockage.

Le TE recommande que le dossier de demande précise et justifie toutes les hypothèses prises en compte pour l'impact sur la nappe. Il ajoute des arguments d'estimation plus fine concernant l'extension du panache de polluant dans la nappe.

Commentaire des commissaires-enquêteurs : le TE relève des imprécisions dans la constitution du dossier de demande ; une reprise de cette partie se serait avéré utile afin de connaître au mieux l'impact sur les eaux souterraines, et donc sur la nappe en général qui est la source de consommation majeure de l'eau potable en Alsace.

- Point 6-2- Dispositions relatives au suivi

Le suivi de l'ennoyage, de la nappe alluviale et des puits de mine sont ici pris en considération. Le TE préconise de mettre en place des moyens permettant le suivi dès le court terme de l'évolution de l'ennoyage et de la réduction des

vides, malgré une échelle des temps supérieure à quelques générations après nous.

Le TE recommande donc :

- L'instrumentation du forage VABP 2 pour le niveau de saumure,
- La réalisation (déjà citée) et l'instrumentation d'un forage profond dans le secteur Ouest,
- La poursuite des mesures des convergences au sein du stockage,
- La poursuite des mesures d'affaissement en surface.

Commentaire des commissaires-enquêteurs : le TE souligne l'importance du suivi dès maintenant par des moyens à mettre en place au fond, puis en surface en fonction des capacités techniques de collecte et d'analyse des données. Nous partageons cette préoccupation.

2.6.4 Conclusion de la tierce expertise

Le rapport a été remis le 02.05.2016 au maître d'ouvrage. En plus du rapport principal, 4 rapports particuliers ont été réalisés :

- Un rapport géomécanique,
- Un rapport réévaluation de la composition des colis,
- Un rapport géochimique et terme source,
- Un rapport hydraulique.

Globalement, les recommandations du TE sont :

- Actualiser les concentrations en Hg
- Prendre en compte :
 - l'évolution de la convergence des tailles foudroyées en fonction de la profondeur,
 - la mise en cohérence du concept de stockage 'Itasca' (barrage + remblai poreux peu compressible) et des calculs associés dans l'ensemble du dossier,
 - une approche locale pour l'évaluation de l'impact dans la nappe d'Alsace.

2.6.5 La prise en compte du maître d'ouvrage des préconisations de la tierce expertise

A la suite de la remise de ce rapport, le préfet du Haut Rhin par lettre du 18 mai 2016 a demandé au maître d'ouvrage de préciser certains points du dossier et notamment l'actualisation des quantités de mercure, les conséquences de la réduction du mercure sur les équilibres chimiques dans la saumure, les conséquences sur la nappe d'Alsace de la présence de phytosanitaires organiques, l'estimation de la vitesse d'ennoyage, l'impact du remblaiement, les surveillances à mettre en place.

Dans son mémoire complémentaire de juin 2016, en page 8 et 9, le maître d'ouvrage indique dans un tableau les parties du mémoire répondant à ces questions ainsi d'ailleurs qu'à une partie des premières observations de l'Ae.

Quel est l'impact de la tierce expertise sur le projet ? La dernière phrase du mémoire complémentaire est la suivante : « De façon générale, la tierce expertise valide les hypothèses et résultats des études présentées dans le dossier déposé ; les compléments d'étude ont été réalisés et ne remettent pas en causes les conclusions existantes ». Ainsi donc il n'a pas été apporté d'évolution au dossier en termes de technique à mettre en œuvre, la présence de phytosanitaires au fond a été validée et si le deuxième forage de surveillance évoqué par le TE est bien mentionné dans le mémoire, il n'est pas dit si cette « option » est retenue ou non.

Commentaire général des commissaires-enquêteurs

Le TE considère l'ennoyage comme une donnée essentielle de la problématique, d'où un traitement préventif absolu. Le terme source est prédominant également, ce qui plaide pour un déstockage optimum, voire maximum. Le mercure demeure le polluant le plus pénalisant par rapport aux autres et donc son impact sur la nappe demande à être absolument minimalisé.

Nous ne trouvons pas d'analyse relative au point 5 de la lettre de commande (Exposé des solutions alternatives au maintien du stockage avec leurs conséquences respectives notamment en ce qui concerne leur impact sur l'environnement). Nous avons questionné le tiers expert sur les raisons de ce silence et sa réponse figure en annexe 9. Il apparaît clairement que ce point n'a pas été traité et que cette décision a sans doute été prise lors de la réunion de cadrage du 26 février 2015. Cela expliquerait que ce point n'ait pas été relevé dans la deuxième lettre du 18 mai 2016 du préfet, ni comme objectif initial de la tierce expertise, ni comme point restant à traiter.

Le document initial de l'Ineris « Exposé des solutions alternatives » à partir duquel a été bâti tout le dossier n'a donc pas été soumis à l'analyse critique du tiers expert et le choix du scénario n'a donc pas fait l'objet d'un regard extérieur

3 Le déroulement de l'enquête

3.1 L'information et la concertation préalables

3.1.1. L'information du public

L'examen de la sollicitation du public, ici, est bien relatif au projet de stockage souterrain illimité déposé par les MDPA.

Cependant, ce public peut être considéré comme déjà et amplement et qualitativement informé à différentes époques et par différents canaux :

- Lors de l'annonce du projet initial au début des années 90,
- Au moment du lancement du projet et de la publication de l'arrêté préfectoral de 1997 autorisant l'exploitation,
- A cause de l'incendie malheureux de septembre 2002 et de ses conséquences industrielles et sanitaires,
- Par diverses campagnes d'information d'organisations et collectifs opposés à la présence de déchets au fond et au projet de stockage illimité,
- Par des articles de presse nationaux et régionaux (entre des considérations seulement économiques et des incidences plutôt préjudiciables à la population locale) de 2002 à aujourd'hui,
- Du fait de l'obligation légale d'information tant de l'entreprise (StocaMine puis MDPA) que de l'administration nationale et départementale : CLIS = Commission Locale d'Information et de Suivi, CSS = Commission de Suivi de Site, la concertation publique de 2013/2014.

Le stockage souterrain est une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Tout projet le concernant requiert une concertation publique préalable à l'EP. La concertation a pour objectifs :

- D'informer,
- De mettre en débat,
- De recueillir les questions, avis et remarques.

Au total malgré toutes ces phases d'information, il n'est pas interdit de se poser la question : le public a-t-il été réglementairement, judicieusement, quantitativement, qualitativement informé ?

3.1.2 Principe de la concertation

La concertation constitue un débat public engagé très tôt en amont d'un projet et se poursuit durant son élaboration. Une prolongation tacite peut s'envisager à l'occasion de l'enquête publique. Le maître d'ouvrage n'est pas lié par les résultats, mais il doit en dresser le bilan et se considérer ainsi informé. Il intègre ou non les résultats de la concertation dans la définition de son projet.

Répondant au principe et à l'organisation de la démocratie participative, la concertation publique est une attitude globale de demande d'avis sur un projet

dans un esprit de dialogue avec les personnes dites intéressées et mobilisées. Elle est précédée d'une information sur son organisation.

3.1.3. Application au projet MDPA

Le « PROJET DE FERMETURE du stockage souterrain » est le titre imprimé sur les documents de la concertation publique :

- La plaquette « Participez à la concertation », annonce de la concertation, donne les informations essentielles sur le projet de fermeture, les solutions de déstockage total ou partiel (hormis le bloc 15),
- Le dossier de concertation décrit la complexité de ce stockage souterrain, définit les enjeux des opérations de fermeture, approfondit les 5 scénarios de déstockage,
- Le bilan de la concertation, tout en rappelant que celle-ci a été placée sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale de Débat Public, permet par le fascicule édité :
 - de retrouver la description du projet,
 - de lister les modalités et le déroulement,
 - d'avoir les informations sur les réunions publiques et la réunion technique d'approfondissement,
 - d'indiquer un bilan quantitatif,
 - de citer les expressions recueillies (individuelles et/ou rassemblées par thème) et les réponses apportées,
 - d'en tirer les enseignements et d'induire la poursuite des échanges et de l'information.

La concertation s'est déroulée du 15 novembre 2013 au 15 février 2014, soit 3 mois. Le public a pu se manifester de différentes manières :

- Remplir un formulaire d'expression personnelle,
- Utiliser le site informatique de StocaMine,
- Envoyer tout courrier à l'adresse postale de StocaMine,
- Rédiger un cahier d'acteurs par des groupes constitués, organismes ou institutions.

Trois réunions publiques ont été tenues pour permettre le contact et les échanges directs entre le maître d'ouvrage et le public. Un ingénieur général des mines, membre du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable), avait été nommé par l'Etat pour accompagner le maître d'ouvrage durant la concertation et, par la suite, éclairer l'Etat dans ses futures décisions.

L'analyse des expressions recueillies, dans la brochure « Bilan de la concertation », conduit à :

- Considérer que l'ensemble des préoccupations du public a été pris en compte, tant dans le résumé que dans les réponses,
- Lire avec attention la réaction des experts,
- S'intéresser à l'évaluation des scénarios dans différentes dimensions à savoir les risques pour les travailleurs, la protection de la nappe phréatique, la

durée des opérations, la destination des déchets, la surveillance de la pollution et enfin les coûts engagés,

- Approuver ou non la position du maître d'ouvrage qui écrit qu'il est indispensable de « se concentrer sur le réalisable » = le bloc 15 ne peut être déstocké, le fluage du sel gemme est particulièrement rapide, les risques chimiques se rajoutent aux risques miniers, les procédures de travail du personnel (MDPA et sous-traitants) deviennent plus contraignantes, la prise en compte d'éléments aussi importants que le risque sismique, la préservation de la nappe phréatique (dont l'efficacité des barrages de béton), la surveillance post-fermeture des puits, la polarisation sur le déstockage des déchets mercuriels et leur devenir, le choix du scénario optimum et ... la préservation des finances publiques.

En conclusion de l'analyse à ce jour de la concertation publique, des interrogations demeurent (au moins pour le public, majoritairement la population) : tous les déchets seront-ils extraits, la nappe d'Alsace sera-t-elle contaminée, les responsables (des MDPA) écouteront-ils les personnes qui se sont exprimées ?

Le maître d'ouvrage, mais aussi le représentant du CGEDD pour sa part, ont établi le bilan qui a été envoyé à l'Etat qui a été, depuis, en mesure de choisir l'option de fermeture qu'il souhaite que les MDPA retiennent et effectuent. Ce même maître d'ouvrage dégage les enseignements de la concertation et propose des suites concrètes en termes d'échange et d'information. 6 pages entières sont consacrées au bilan, vu par l'équipe en charge actuellement de ce difficile dossier.

Le projet présenté à l'enquête publique n'a finalement évolué qu'à la marge, cela signifie-t-il que le résultat de la concertation serait un avant-signe du résultat de l'EP ?

De plus, il y a eu jusqu'à la clôture de l'enquête plusieurs articles de presse et la direction des MDPA a publié régulièrement des informations.

Nous pourrions conclure qu'il y a bien eu information du public sur ce projet mais la concertation a été moins fructueuse.

3.2 Les démarches préalables des commissaires enquêteurs

Nommés le 13 Novembre 2015 par le Tribunal Administratif de Strasbourg, les commissaires enquêteurs ont très rapidement été confrontés au premier dossier composé de nombreux fascicules, près d'une centaine, soit un carton de plus de 30 kg de documents, dont la prise de connaissance par chacun était nécessaire.

La préparation du travail commun a été analysée et différentes réunions ont été nécessaires pour coordonner le tout sous l'impulsion du Président, interlocuteur principal du Pétitionnaire, de la Préfecture, de la DREAL, etc...

Outre les échanges d'informations entre les 3 commissaires enquêteurs, suite à la lecture des documents, ces derniers ont participé comme « auditeurs » à 2 réunions de la CSS, Commission de Suivi du Site StocaMine, pour avoir un aperçu du fonctionnement de cette instance et mieux appréhender les modalités de fonctionnement entre les différentes parties prenantes.

Les informations nouvelles ainsi que les études plus récentes et plus actuelles ont été fournies à la mission d'enquête, permettant (normalement) aux commissaires enquêteurs d'être à jour des dernières initiatives ou des dernières données échangées. Ces documents sont venus s'ajouter aux précédents pour constituer le dossier soumis à l'enquête.

Pour mieux comprendre la réalité des éléments à analyser, une visite sur le site du stockage en profondeur a eu lieu le 03 Février 2016, suivie d'une réunion de travail avec l'équipe des MDPA en charge de la liquidation de l'entité.

A partir de mi-septembre, les dossiers de propositions, contre-propositions, documents devenus disponibles du tiers expert, les commissaires enquêteurs ont pu avec la Préfecture mettre en œuvre la phase enquête pure, en définissant les communes d'intervention, la durée, les dates, les horaires de permanence. Des premières questions ont été aussi formulées par les commissaires auprès des MDPA.

3.3 L'arrêté d'ouverture d'enquête

Il a été signé par M le Préfet du Haut Rhin le 18 octobre 2016 et il figure en annexe 2 du présent rapport. Il fixe le périmètre d'enquête aux 9 communes de Wittelsheim (siège de l'enquête), Wittenheim, Richwiller, Reiningue, Pfastatt, Staffelfelden, Cernay, Kingersheim et Lutterbach. Cela correspond aux communes dont le ban communal est compris dans un rayon de 3km autour des puits Joseph et Else avec une attention particulière liée aux possibles remontées autour du puits Amélie.

Il reprend intégralement les souhaits que nous avons émis pour favoriser l'expression la plus large et la plus constructive possible du public :

- permanences plus nombreuses que sur un dossier classique (21 en tout),
- répartition des permanences avec plus d'heures dans la dernière partie de l'enquête,
- des jours et horaires diversifiés (la mairie de Wittelsheim a notamment accepté d'ouvrir une permanence un samedi matin).

3.4 L'information sur l'enquête

L'arrêté préfectoral du 18 octobre 2016 détaille la **publicité obligatoire** relative à cette EP. Elle est de 2 types :

- Publication dans la presse

Un avis a été publié dans les 2 journaux locaux :

- L'Alsace du mercredi 19.10.2016 et du mercredi 09.11.2016,
- Les DNA du mercredi 19.10.2016 et du mardi 08.11.2016,

Le même avis a été publié dans les deux journaux nationaux « Le Monde » et « Aujourd'hui en France » du 20 octobre 2016.

- Affichage

- L'avis d'ouverture d'EP a été affiché par les soins des 9 mairies des communes dans lesquelles les permanences ont eu lieu (Cernay, Kingersheim, Lutterbach, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Staffelfelden, Wittelsheim et

Wittelsheim) 15 jours au moins avant l'ouverture de l'EP et pendant toute la durée de celle-ci.

- Le pétitionnaire (les MDPA) a apposé sur le site (en 3 endroits) une affiche conforme à l'arrêté ministériel du 24.04.2012. Cette affiche était visible depuis la voie publique.

Plusieurs articles relatifs au projet de stockage illimité présenté par les MDPA, ainsi qu'à l'histoire de StocaMine, sont parus dans nombre de journaux et magazines. Il y était également fait état de l'enquête publique à venir ou déjà en cours. Notons que le collectif citoyen Destocamine a distribué un tract dont une page précisait pour les lecteurs les dates et lieux des rencontres possibles avec les commissaires enquêteurs.

L'arrêté préfectoral sus nommé stipule également le contenu du dossier d'enquête, c'est-à-dire un ensemble de documents consultables comme suit :

- Les documents essentiels en format papier lisibles dans les 9 mairies citées,
- Le dossier d'enquête complet (y compris les documents précédents) sous format électronique lisible sur micro-ordinateur complété par un moniteur grand écran, mis à disposition par les MDPA dans les mêmes lieux,
- Le même dossier d'enquête téléchargeable sur le site de stocamine.com.

Toute information ou précision sur le dossier pouvait être obtenue auprès de M. Alain Rollet, responsable de la société MDPA en tant que liquidateur.

Les commissaires enquêteurs sont intervenus auprès de la mairie de Richwiller lors de leur première permanence pour faire rétablir l'affichage officiel qui avait disparu du tableau dédié. Il a immédiatement été remédié au problème.

3-5 la clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, le jeudi 15 décembre 2016 à 18 h, la commission d'enquête a clos et paraphé le registre déposé à la mairie de Wittelsheim, dans le même temps a terminé d'enregistrer les courriers et contributions reçues dans cette mairie, siège de l'enquête publique.

La commission s'est ensuite organisée pour, dès le lendemain 16 décembre, clore, parapher et prendre en dépôt l'ensemble des autres registres, ainsi que les courriers et contributions reçues.

Les commissaires enquêteurs ont ainsi pu s'attacher à rédiger le procès-verbal de synthèse (également appelé rapport de synthèse) sur la base du déroulement de l'EP et des observations notées et contributions reçues. Ce procès-verbal a été adressé par voie électronique au maître d'ouvrage (avec copie aux services de la préfecture) le 21 décembre 2016.

La commission d'enquête a été destinatrice, par la préfecture, de l'ensemble :

- des certificats d'affichage à partir du 20.10.2016 de l'avis d'ouverture d'EP,
- des certificats d'affichage à partir du 20.10.2016 et jusqu'au 15.12.2016 inclus de l'avis d'ouverture d'EP,
- des délibérations des 9 conseils municipaux.

4. Les observations recueillies

4.1 Présentation globale

Le nombre total des observations inscrites est de 302, et se ventile ainsi par commune :

Communes	Nb d'observations inscrites au registre	Nb d'observations ou contributions annexées	Total
CERNAY	6	13	19
KINGERSHEIM	14	6	20
LUTTERBACH	13	2	15
PFASTATT	14	0	14
REININGUE	4	0	4
RICHWILLER	17	2	19
STAFFELFELDEN	3	6	9
WITTELSHEIM	68	109	177
WITTENHEIM	17	8	25
Total	156	146	302

A noter que le 18 novembre, un serveur a inondé la boîte mail de la mairie de Wittenheim avec plusieurs centaines de messages au contenu identique présentés comme signé de personnes différentes, sans qu'il nous soit possible d'ailleurs d'en vérifier l'existence réelle. Bien que la validité d'une telle intervention puisse se discuter, nous avons considéré ce message comme une observation, l'avons considérée comme annexée au registre de Wittenheim et l'analyserons comme les autres. Les envois se sont poursuivis ensuite pour aboutir au nombre de 5703 Ils ont été stockés sur une clé qui sera remise à la préfecture en même temps que les registres et notre rapport.

Nous avons également reçu, en mairie de Wittelsheim, le dernier jour des permanences, une pétition s'opposant au projet, signée par plus de 7000 personnes qui sera aussi remise à la préfecture ?

Pendant la durée de l'enquête une observation a été reçue sur le site de la préfecture. Nous l'avons rattachée à Wittelsheim, siège de l'enquête.

Enfin nous avons reçu le 30 décembre un envoi de la mairie de Cernay contenant 5 lettres d'observations: celle de M Tschudy comportant le tampon d'arrivée du 16/12 est hors délai et n'est pas prise en compte mais les quatre autres tamponnées du 14 ou 15 décembre auraient dû figurer en annexe du registre lors que nous l'avons récupéré. Nous les analyserons donc sous les numéros CEA10 à 13 dans la suite.

Les observations ont été identifiées dans la suite par les deux premières lettres de la commune (sauf WN pour Wittenheim et WS pour Wittelsheim) suivi d'un numéro d'ordre pour les observations sur registre et de la lettre A suivi d'un numéro pour les observations écrites déposées dans la mairie.

Les commissaires enquêteurs ont fait de leur mieux pour retranscrire exactement l'identité des contributeurs, mais ils peuvent s'être trompé dans l'orthographe ou se heurter à une impossibilité de lecture : ils espèrent en être excusés.

Quelques autres contributions, arrivées postérieurement à la date de clôture de l'enquête n'ont pas été exploitées.

4.2 Analyse individuelle des observations

4.2.1 Quatre observations ont trait à l'organisation et au déroulement de l'enquête.

Observation WS 01 : Mme Kieffer j, MM Flory Y et Dubel JM

Demandent la mise à disposition d'une adresse électronique et l'organisation d'une réunion publique d'information. Ils ont également remis (que nous avons enregistrés sous les n° WSA01 et WSA02) une note du collectif Destocamine sur l'enquête publique et la copie d'un courrier adressé antérieurement à l'ouverture de l'enquête à Mme la Ministre chargée de l'environnement. Nous pensons que ces documents informatifs n'appellent pas de réaction particulière de notre part sachant que tous les thèmes abordés seront explicités dans la suite du document.

En ce qui concerne l'adresse électronique souhaitée, il est apparu après contact avec la préfecture, que cette faculté d'intervenir, non obligatoire à ce jour, n'était pas prévue dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête et que ce n'était plus possible. M Flory en a été informé par SMS.

Sur le sujet de la réunion publique, nous avons fait le choix de ne pas en demander l'organisation et la réponse orale a été apportée à M Dubel lors de la deuxième permanence à Wittelsheim. Nous considérons en effet qu'il y a eu en 2013 une large concertation publique et que le projet n'a évolué qu'à la marge depuis. De plus nous avons souhaité privilégier de larges possibilités de contacts individuels en organisant 55 h de permanence où les commissaires enquêteurs ont (sauf une fois partiellement) été toujours deux (parfois 3) et ce sur une plage diversifiée (y compris un samedi matin). Cette façon de faire nous paraît plus constructive.

Observation RI06 : M Flory Y

Relève deux anomalies lors de l'enquête en mairie de Richwiller. Une personne n'a pas pu accéder au registre au motif que « les commissaires enquêteurs n'étaient pas là » et M Flory lui-même n'a pu avoir accès au dossier car à ce moment-là, une réunion se tenait dans la salle où il se trouvait.

Quand nous en avons eu connaissance, lors de la deuxième permanence à Richwiller, nous les avons signalés au Directeur des Services de la collectivité en lui rappelant la nécessité de laisser l'accès au dossier et au registre pendant toutes les heures d'ouvertures de la mairie. Les services de la préfecture ont rappelé à toutes les mairies les consignes d'organisation par message électronique le 2 décembre 2016.

Observation WS44 : M/Mme Kieffer B et M

Une partie de leur intervention (le reste sera présenté dans la suite) concerne la durée de l'enquête (39 jours c'est trop court pour lire et analyser une telle quantité de documents) et le périmètre de l'enquête.

Nous pensons que la possibilité qui a été donnée de télécharger sur son ordinateur, chez soi, la totalité du dossier d'enquête est un élément très favorable à son étude. Nous reconnaissons aussi volontiers de nombre des pièces communiquées n'étaient pas essentielles à la compréhension du projet et de ses conséquences.

En ce qui concerne le périmètre, il est conforme aux textes réglementaires qui fixent un rayon de 3km autour des installations : de plus toutes les personnes sans aucune exclusive de résidence peuvent apporter leur contribution et cela a été largement appliqué.

Observation WS68 : Mme Ruf Ute membre de Alsace Nature Liepvrette

Considère que les conséquences sont suffisamment importantes pour justifier une enquête sur la rive droite du Rhin également.

Cette remarque, qui rejoint une observation de l'Ae a été transmise à la préfecture du Haut Rhin qui précise que « le texte de référence est le décret 2001-1176 qui porte publication de la convention signée à Espoo. Pour ce dossier la nécessité de procéder à une consultation transfrontalière a été examinée en amont de l'enquête publique. Les installations de stockage de déchets font partie des installations soumises à une procédure Espoo s'ils ont un impact transfrontalier préjudiciable important. Ce n'est pas le cas puisque leur périmètre sur lequel se base le périmètre de l'enquête (3km tel que prévu dans la rubrique 3560 stockage de déchets dangereux) n'englobe pas de commune ayant une frontière avec l'Allemagne. En outre, la procédure distincte de transfert de déchets ne fait pas partie des activités visées par la convention d'Espoo ».

Les commissaires enquêteurs pensent qu'effectivement il n'y a pas de raisons d'étendre le périmètre de l'enquête au pays voisin alors que d'autres communes françaises plus proches n'en font pas partie. Cependant une information simple aurait sans doute pu être envisagée.

4.2.2. Sur le fond du dossier

Observation CE01 : Mme Grosz M

S'exprime contre l'autorisation demandée. Depuis le début le projet est fondé sur des mensonges (réversibilité garantie, stabilité des terrains pour 10000ans !) et maintenant les MDPA essaient de prouver que l'extraction des colis est dangereuse. On va vers une catastrophe environnementale.

Observation CE02 : M Fink C

S'exprime contre l'autorisation demandée. Pourquoi ne sortir que le mercure alors que les mineurs qui ont visité le chantier ont déclaré que c'était possible de tout sortir. Cela coûtera de toute façon moins cher que les conséquences de la pollution de la nappe phréatique.

Observation CE03 : Mme Scheller MC

Ferme opposée au stockage et pour le déstockage total. Ce serait un scandale aux effets désastreux

Observation CE04 : Mme Kubler MR

Il faut tout sortir et ne pas laisser cela à nos futurs enfants. Pas « après nous le déluge ».

Observation CE05 : M Preiss J

C'est très dangereux de laisser les déchets toxiques au fond car il y aura une pollution inexorable de toute la nappe de la rive droite du Rhin. Il faut tout remonter même au coût annoncé.

Observation CE06 : M Sanchez D

Même si l'ennoyage a lieu dans des centaines d'années, c'est inadmissible. Comme il est certain que dans des big-bags estampillés Amiante, il y a autre chose (voir incendie) il faut tout sortir. La direction des MDPA montre des photos des secteurs les plus dégradés pour faire peur, le travail des mineurs a toujours été dangereux et la protection pendant l'incendie ? Tous les élus et la population se prononce contre, pourquoi l'Etat s'obstine-t-il ?

Observation CEA01 : Mme Kammerer Chatelais G et F

« Fermer définitivement StocaMine avec ses déchets hautement toxiques reviendrait à du terrorisme silencieux » L'Etat doit prendre en compte les conclusions de 13 experts de renommée internationale ; le contact entre la nappe et la saumure polluée est inévitable, le degré de pollution est impossible à quantifier, le déstockage total est possible et il faut appliquer le principe de précaution.

Observation CEA02 : M Sordi M Député Maire

Rappelle sa position fondée sur le rapport de juillet 2011 des 13 experts concluant que « tous les polluants chimiquement actifs devraient être sécurisés, confinés et être éliminés dans des décharges appropriées ». A demandé (question écrite) à la Ministre de l'environnement d'augmenter la capacité d'extraction et lui soumet l'idée de maintenir un accès permanent et d'installer un système de pompage pour maintenir le dépôt au sec.

Observation CEA03 : M Omeyer JP Conseiller Régional

Met en évidence les réserves formulées par l'Autorité Environnementale (CGEDD) sur l'étude d'impact accompagnant le projet et entre autres la formulation « Il faut tenir compte du fait que le dossier d'autorisation ...engage la santé des habitants de la plaine d'Alsace à un horizon millénaire, ce qui est considérable. Rien ne permet d'affirmer que les normes de potabilité resteront à terme ce qu'elles sont aujourd'hui. La protection de la santé publique passe actuellement par un besoin fréquent de renforcer les normes du fait d'éléments scientifiques nouveaux issus d'études toxicologiques et épidémiologiques, notamment sur les effets des faibles doses ».

Considérant donc que l'étude d'impact est incomplète, il demande qu'un avis défavorable soit donné au dossier.

Observation CEA04 : Mme Preiss M

Explique sa position contre le projet

Il avait été promis que le stockage était provisoire (30 ans) et qu'au bout du délai les colis seraient remontés. Fait référence au rapport des experts de juillet 2011 : le contact entre la nappe et la saumure polluée est inévitable, le degré de pollution est impossible à quantifier, le déstockage total est possible.

Observation CEA05 : association Acces (Actions citoyennes pour une consommation écologique et solidaire)

Nous savons que la nappe sera polluée, simplement nous ne savons pas quand. Le procédé des barrages est toujours à l'étude en Suisse, il est impossible d'en garantir l'efficacité. Rappelle les propos de PF Chevet (actuel directeur de l'Autorité de sûreté nucléaire et Drire Alsace entre 95 et 99) : StocaMine est un site provisoire, nécessairement provisoire et l'arrêté de 1997 le reprend...ça veut dire qu'au bout de 30 ans, on n'arrête pas seulement de les stocker et de les laisser au fond, mais ça nous donne l'obligation de ressortir les déchets à la surface. Nous demandons la stricte application de l'arrêté de 1997, le déstockage est possible et le principe de précaution (rappelé dans la contribution) s'applique pleinement.

Observation CEA06 : Mme Grosz M

Stupéfaite de savoir ce qu'il y a de stocké au fond. C'est criminel de laisser un tel héritage à nos enfants

Observation CEA07 : M Absolu R

« Je crie avec toute mon énergie que je refuse le stockage illimité et la pose de barrages en béton pour confiner les déchets de StocaMine »

Observation CEA08 : Mme Holec MO

Considère que sa démarche est inutile car pour elle les dés sont jetés et les commissaires enquêteurs concluront à un avis favorable comme dans 99% des cas. A remarqué qu'aucun expert n'avait travaillé sur le scénario du déstockage total, on a décidé de sortir le mercure pour calmer la population.

Observation CEA09 : M/Mme Fabian A et I

Aucune confiance ne peut être accordée sur le contenu des 42000t de déchets, et il y aura des fuites. La nappe est en communication avec le Rhin. On est dans une zone sismique. On obère la possibilité de profiter de l'énergie géothermique s'il y a des déchets toxiques dans le sol.

Il ne peut être accepté que les pollueurs ne soient pas les payeurs. C'est à l'Etat d'assurer la protection des citoyens.

S'interroge en outre sur la résistance du béton devant les produits chimiques contenus dans le dépôt.

Observation CEA10 : M Hulf G et Mme Synold G

« Nous avons un bien très précieux, sous nos pieds, la nappe phréatique d'Alsace. Tout faire pour préserver cette eau est un devoir impératif. Nous voulons que tout soit déstocké

Observation CEA11 : M/Mme Deybach A et Y

Font références aux maladies orphelines qui se développent. C'est un problème de santé publique, nos descendants demanderont des comptes. Il est encore temps de prendre des décisions sages.

Observation CEA12 : Union Mines Métallurgie d'Alsace CFDT

Courrier pris en compte et analysé sous Wittelsheim.

Observation CEA13 : Mme Maechling A

Trouve la solution d'enfouissement proposée ridicule alors que la pollution de l'eau de l'air et du sol est évidente. « Je demande et je veux un déstockage total des produits enfouis dans StocaMine »

Observation KI01 : Mme Frémiot (voir aussi contribution KIA01)

Demande le retrait total des déchets au nom des générations futures.

Observation KI02 : Mme Macuba AM

Est contre l'enfouissement des déchets. Avait fait confiance aux experts lors du projet initial, plus aujourd'hui : trop d'engagements pas respectés. Dit que le profit a été le seul guide au mépris du respect de la vie.

Observation KI03 : M Brugger JC

Demande le retrait total des déchets. Promesses non tenues, les exploitants ont menti. Travaux certes coûteux et indispensables pour les générations à venir.

Observation KI04 : M Omeyer (voir aussi KIA08)

Demande le déstockage total compte-tenu de la contradiction des experts.

Observation KI05 : Nom non relevé (ancien conseiller municipal de Kingersheim)

Souhaite le déstockage total. Décrit la genèse du projet et sa présentation au public pour faire comprendre la situation actuelle.

Observation KI06 : Mme Gindersperger M

Demande à ce que tous les déchets soient retirés. Rappel région à risque sismique, d'où risque que les produits entrent en contact avec l'eau de la nappe. Les générations futures ne pourraient plus l'utiliser. Déstockage coûteux, mais nous aurons la conscience tranquille.

Observation KI07 : M Taya M (voir aussi KIA05)

Est soucieux de l'environnement général et en particulier souhaite le déstockage total. Argumente que nous n'avons pas le droit de reporter l'échéance.

Observation KI08 : M Winling A (voir aussi KIA06)

Représente également son épouse. Expose son scepticisme sur le projet des MDPA.

Observation KI09 : M Bingler A (voir aussi KIA06)

Remet une brochure APESE (annexe). Précise qu'il faut définir les produits/déchets diluables par de l'eau salée et les extraire. Avance les risques et les conséquences de la sismicité.

Observation KI10 : Mme Peyreton-Wendling C

Opposée à la permanence des déchets dans notre sous-sol. Consciente de la difficulté du traitement, mais que les entreprises productrices y pensent en amont. Demande la remontée et le traitement eu égard aux risques encourus par les populations à l'avenir.

Observation KI11 : M Wendling A

Opposé au stockage des déchets, attention à la nappe phréatique.

Observation KI12 : Mme Omeyer ME

A déposé un courrier(voir KI04 et KIA08).

Observation KI13 : M Itty T

Scandaleux et inadmissible de condamner la plus belle nappe d'Europe ! Procéder au déstockage total. Une allusion à l'utilisation de l'argent public hors sujet EP.

Observation KI14 : nom non relevé

Expose son inquiétude par rapport au risque sismique et sa menace sur la nappe d'Alsace.

Observation KIA01 : Mme Frémiot M

Extraits d'un long courrier argumentant sa déposition dans le registre. Déploire la disposition de retirer le mercure seul, car c'est laisser en place des tonnes de produits redoutables. Déclare que tout déstocker est possible si les moyens y sont mis. Aberrant, selon elle, les manœuvres des colis au fond actuellement. N'accorde aucune confiance aux barrages de confinement. Est préoccupée par l'envoi « ailleurs » des déchets. Se penche également sur la question du « non oublié » des déchets, quel que soit le lieu de dépôt.

Observation KIA02 : M Taya M

Exprime son opposition au stockage définitif ; appel à la conscience, respect de la planète, de l'écosystème et de l'ensemble des êtres vivants.

Observation KIA03 : M et Mme Winling A

Se réfèrent aux certitudes des risques potentiels pour estimer qu'il est impératif de procéder à l'extraction de tous les fûts ; coût négligeable par rapport à celui des dégâts potentiels. Font confiance aux hommes du métier de la mine plus qu'aux experts bardés de diplômes. Demandent de procéder rapidement à l'extraction des déchets.

Observation KIA04 : M Bingler A

Contribution sous forme de cahier établi par APESE (Association Pour l'Economie et la Sauvegarde de l'Eau). Cahier contenant la charte européenne des sols et de l'eau, les caractéristiques d'une piscine de stockage de combustible nucléaire, ainsi qu'un argumentaire sur la formation des sol et sous-sol alsaciens. Puis rappels que

le stockage a été approuvé pour une durée maximale de 30 ans avec réversibilité, que nous sommes dans une région à risque sismique et indication d'un mode opératoire de protection de la nappe (ce mode opératoire est décrit d'une façon extrêmement simpliste pour l'avancer comme proposition vers le maître d'ouvrage).

Observation KIA05 : M Omeyer G

Extraits d'un long courrier argumentant sa déposition dans le registre. Est persuadé que si une catastrophe d'origine souterraine venait à se produire, elle toucherait un périmètre géographique plus étendu que celui de l'enquête publique. Veut attirer l'attention du préfet qui aura à statuer sur ce dossier. Rappelle l'avis majoritaire du public lors de la concertation qui était la nécessité de déstocker l'ensemble des déchets ultimes. Cite des faits d'histoire du bassin potassique et des responsabilités graves diverses (à vérifier la véracité totale) et termine en donnant sa position contre le stockage illimité.

Observation KIA 06 : Union Mines Métallurgie d'Alsace CFDT

Courrier pris en compte et analysé sous Wittelsheim.

Observation LU 01 : M WEBER J.P. Adjoint au maire Environnement de LUTTERBACH

Trouve absolument inadmissible et considère comme un crime contre la Terre et contre l'humanité le fait de ne pas déstocker les déchets hyper dangereux, qui risquent de polluer et de condamner pour toujours notre nappe phréatique.

Une personne sensée ne peut envisager de prendre un tel risque face à nos enfants et petits-enfants.

Observation LU 02 : Mme BITSCH Christiane

Observation LU 03 M BITSCH Michel

Ces deux observations sont identiques : contre la fermeture de StocaMine et l'enfouissement des 42 000 t de déchets qui pollueront l'air le sol et l'eau de la nappe phréatique.

Ces deux intervenants demandent à Madame La Ministre d'ordonner la seule solution respectueuse de l'environnement et des générations futures par le retrait total des déchets hautement toxiques.

Observation LU 04 : Mme SCHERRER Ghislaine

S'oppose à la demande de prolongation d'enfouissement et demande le retrait total de ces déchets. Souligne qu'aucune garantie ne peut être fournie quant à la contamination de l'eau, suite à une infiltration ou autre séisme.

Il y va de la survie de la population actuelle et à venir. Il faut faire preuve d'humanité et ne pas penser qu'à l'argent.

Observation LU 05 : M SCHEUBEL Denis

Opposé à la fermeture du Site. Les déchets qui y sont entreposés sont un danger pour l'eau et l'environnement. Ils doivent être surveillés jusqu'à ce que l'on trouve une solution pour les neutraliser définitivement.

Observation LU 06 : M ANSEL Robert

Opposé au dépôt des déchets et demande le retrait définitif.

Observation LU 07 : Mme HERZOG Michèle

Revient sur le début du projet et l'enfouissement présenté comme sûr et réversible. Le risque de pollution de la nappe phréatique. La mine bouge, les saumures remontent...Il est nécessaire de sortir absolument tous les déchets.

Observation LU 08 : illisible

Evoque la chance d'avoir la plus grande réserve souterraine d'Europe. Nous ne devons pas jouer aux apprentis sorciers, en rappelant le tremblement de terre de grande intensité de BALE. En cas de séisme les déchets se mélangeront à la nappe phréatique et provoqueront une catastrophe sans précédent.

Arrêtons les Co... Et procédons à l'extraction des déchets, vite tant qu'il est encore temps.

Laissons en héritage à nos enfants une terre non polluée.

Observation LU 09 : Mme NEFF Marie Odile

Soulève le problème de l'eau potable dans la région de Mulhouse et rappelle le nombre de 5 séismes depuis le début de l'année 2016, avec des répercussions dans toute la plaine d'Alsace et en Franche Comté.

Il est urgent de tout déstocker, car certains décideurs qui pensent depuis trop longtemps avoir raison et ne se remettent pas en question.

Les expertises qui ont un coût auraient pu être imputées dans le déstockage pour ne pas laisser aux générations futures et proches ce poison pour la plus grande nappe phréatique.

Souhaite vigilance et lucidité la terre peut réagir plus vite qu'on ne le pense...

Agir au plus court, sans continuer à discourir. Il faut réduire les déchets que nous produisons

Vive le déstockage complet ... avant que tout n'explose.

Observation LU 10 : M illisible

Au-delà de présenter de bonnes intentions de préserver notre environnement il est important de proposer des solutions alternatives et pérennes autres que celles actuelles, en enlevant les déchets pour raisons sismiques et de pollution de la nappe phréatique. Pas à n'importe quel prix ou n'importe où, Allemagne ou ailleurs.

Souhaite que des propositions sages soient faites par des spécialistes, tenant compte des remarques faites par les citoyens.

Observation LU 11 : Mme PFENNINGER Anne

Déstockage complet jusqu'au dernier gramme. StocaMine n'aurait jamais dû être autorisé.

Observation LU 12 : M MULLER Jean Louis

Se demande comment on peut décider d'enfouir définitivement de tels déchets toxiques. Folie !

Ceux qui préconisent une telle solution seront-ils là et volontaires ainsi que leurs enfants et petits-enfants pour déguster l'eau quand la nappe phréatique sera contaminée.

Jupiter ôte la raison à ceux qu'il veut perdre (Euripe dans une de ses tragédies)

Observation LU 13 : M GOMMENGINGER Fabien.

Mentionne les risques trop importants pour la nappe phréatique. Dit que les préconisations des experts pour rendre étanche la zone de stockage sont techniquement irréalistes,- infiltrations d'eau : contact avec les matériaux stockés = pollution de la nappe.

Les rapports des experts se veulent rassurants mais ces mêmes spécialistes se sont trompés lors de l'enfouissement non maîtrisé. La confiance est sérieusement compromise.

Il convient d'extraire ces matériaux très dangereux compte tenu de la menace de pollution afin de préserver la nappe phréatique et l'avenir des générations futures.

Observation LU A01 : M NEUMANN Rémy, Maire de Lutterbach

Demande aux Commissaires Enquêteurs d'émettre un AVIS Défavorable et de demander le déstockage total des déchets.

Les experts hautement qualifiés s'exprimant dans les études fournies par MDPA affirment que les risques sont très faibles. Cette même catégorie d'experts avait affirmé lors du choix d'enfermer ces produits au fond qu'il n'y avait aucun risque et que la réversibilité (déstockage ultérieur) minimisait presque à zéro les risques d'accident et de pollution du sous-sol.

L'inertie des pouvoirs publics après l'accident de 2002 et le constat de que les faits diffèrent des affirmations entame la confiance du peuple et des habitants des communes envers l'Etat mais aussi des élus qui ont des responsabilités à différents niveaux, plus qu'entamée, elle est perdue.

Refuser aujourd'hui le déstockage pour des raisons techniques ou financières est « un crime futur » contre l'humanité.

C'est léguer une fois de plus à nos enfants, non seulement une planète polluée mais qui risque de devenir invivable si ces déchets stockés d'origine non certifiée polluent la nappe phréatique.

L'intervenant renouvelle solennellement d'émettre un avis défavorable à la demande des MDPA, pour sauver la nappe phréatique et rétablir la confiance de la population envers celles et ceux qui sont censés défendre leurs intérêts

Observation LU A 02 : M SIGRIST Bernard, Adjoint au Maire honoraire de Lutterbach

Rappelle qu'une vive opposition s'est manifestée dans les années 1980, au sein de la population des communes du bassin potassique et avoisinantes.

Ce dernier fait part des conséquences néfastes développées pour le L.T. à l'époque ou président d'Alsace Nature Haut-Rhin, il a présenté les arguments au Conseil Général du Haut-Rhin, qui a désapprouvé ce projet, le projet de réversibilité n'y figurant pas.

Quelques années plus tard, un nouveau projet incluant la réversibilité a été présenté. La loi de juillet 1992 a confirmé l'obligation de réaliser le déstockage pour empêcher la pollution des nappes d'eau supérieures à court ou à long terme.

Par Grenelle II l'Etat s'est engagé une nouvelle fois dans le même sens.

Ainsi, les promoteurs et l'Etat Français ont commis de graves erreurs imprudences et négligences. Monsieur Sigrist insiste sur l'application de la loi, qui ne doit pas être détournée par une demande d'autorisation d'un confinement illimité. Ce dernier rend attentif au coût élevé de l'opération, mais l'Etat ne peut se dérober et doit assumer le désastre actuel dont il est responsable et éviter à tout prix les désastres futurs.

En faisant état des sommes prodigieuses de la Suisse dépensées pour dépolluer des sols, l'intervenant, tire une parallèle avec les financements d'opérations militaires et d'aéroports non souhaitables.

Le défi technique du déstockage est mentionné et considéré comme utile par le développement en matière de robotique.

Le confinement serait une situation irréversible à risques graves pour les prochaines générations.

Le document fait référence en la perte de confiance vis-à-vis d'un Etat qui ne tient pas ses engagements et bafoue ses propres lois, et mentionne le temps au profit de débats et de recherches de solutions plus propices à un environnement de qualité et une nappe préservée auxquels les populations peuvent aussi prétendre.

Observation PF 01 : Mme STAHL Monique

Epouse de mineur a suivi la problématique des MDPA, militait à la CLCV, voit le principal problème par le contact entre les produits toxiques restant confinés et la nappe phréatique, et pose la question : pourquoi fait on venir des polonais pour y travailler après l'incendie, et le manque d'intervention après 2002.

Observation PF 02 : M HALLER Pierre

Scandalisé qu'au 21^e siècle on puisse encore enfuir définitivement une telle quantité de déchets dont beaucoup sont dangereux pour l'environnement et spécialement pour la nappe phréatique. Pour avoir suivi le dossier de la lutte que mène Destocamine, ce de pense que d'autres solutions existent notamment le déstockage total de la mine.

Observation PF 03 : M MULLER Marc de Pfastatt

Dit que la récupération des déchets coûte plus cher qu'hier mais bien moins cher que demain.

Compare le fait que l'on sait aller sur la lune mais pas aller 500 m sous terre.

Souligne que quand on veut on peut, et que l'on n'a pas le droit de laisser cela à ses enfants.

Observations PF 04 : M KONTZLER François de Pfastatt

A fait partie des centaines de personnes opposées à StocaMine lors de la création. Aujourd'hui (10 ans après environ) le problème est apparu et semble s'aggraver.

Pour ses enfants et les habitants à proximité de ces lieux qui seront pollués, il espère que les plaignants seront entendus et que la puissance publique arrivera à mettre en place les moyens efficaces pour éliminer rapidement les anomalies détectées et faire en sorte qu'il n'y en ait plus de nouvelles.

Observation PF 05 : M KUENEMANN de Pfastatt Chef de planches retraité des MDPA

Fait savoir qu'il était dès le départ contre l'enfouissement et le stockage de produits toxiques au fond d'un puits minier.

Tôt ou tard ces produits vont être en contact avec la nappe phréatique et contaminer l'eau pour toujours.

Nous n'avons pas le droit de laisser cette saloperie aux générations futures et demande le déstockage total.

Observation PF 06 : Mme EINHORN Simone de Pfastatt

Demande le déstockage total et immédiat des déchets ultimes stockés, en se basant sur la Loi et le Cahier des Charges de StocaMine qui prévoient la réversibilité durant 25 / 30 ans.

La CLCV, dont elle a été Présidente en 1998, a évoqué ces risques dans son Rapport d'activité du 25.04.1998 selon document joint.

Le document fourni :

Se prononce contre le projet StocaMine qui a reçu un Avis Favorable de la part des Commissaires Enquêteurs en 1991 malgré l'opposition des Communes concernées.

Sont mentionnés la Loi du 13 juillet 1992, relative aux déchets ultimes et le nouveau projet de stockage qui passe de 5 000 T par an en 1991 à 40 000 T / An et à 600 m de profondeur sur Joseph Else, la première des 10 zones prévues pouvant accueillir 320 000 T au total.

Toutes les provenances seront acceptées.

La Loi obligeant la réversibilité au bout de 25 ans c'est-à-dire de remonter les produits stockés à la surface. La décision à ce moment-là incombant aux élus pour la suite à donner.

Création de la CLIS Commission Locale d'Information et de Surveillance, composée de 4 Collèges : Elus, Administrations, Associations et Société d'Exploitation.

Cette A. G. pose les questions :

Quelle sera la réaction des centaines de milliers de tonnes de produits toxiques si pour une raison ou une autre l'eau pénètre dans le stockage. (Produits susceptibles d'avoir un potentiel polluant élevé en cas de contact avec l'eau) Les risques sismiques sont réels dans la région. Le grisou a déjà fait des ravages aux MDPA. La réversibilité n'est pas envisageable.

Observation PF 07 : M XOLIN Bernard de Pfastatt

Evoque la réversibilité du stockage des produits enfuit sur 30 ans et demande en conséquence que ce déstockage soit effectué rapidement et pour la totalité stockée.

Evoque le risque de pollution de la nappe phréatique qui ne serait pas sans conséquence pour l'Alsace les pays voisins et les générations futures.

Constate que l'Etat a su sauver les banques et souhaite qu'il mette la même énergie pour sauver « notre » nappe phréatique : eau source de vie.

Observation PF 08 : Mme XOLIN Geneviève Pfastatt

Demande qui sont les Irresponsables de ce désastre et s'ils ont été condamnés ?

Fait remarquer que les opposants à StocaMine n'ont pas été entendus en 1996.

Rappelle que : LA TERRE NE NOUS APPARTIENT PAS MAIS APPARTIENT A NOS ENFANTS ET AUX GENERATIONS FUTURES.

Observation PF 09 : M GLASSER Gilbert

Annonce d'un courrier avant la fin de l'enquête.

Observation PF 10 : M MONSCH Francis

Ne se sent pas en mesure de donner arguments ou conseils à ce stade de l'affaire.

Considère comme raisonnable le fait d'extraire le maximum de déchets à risque de les faire détruire

Ou retraiter comme il se doit, et si impossible de les stocker coulés dans du béton, puis condamner définitivement ces galeries. Malgré cela il restera toujours des traces indélébiles qui ne feront que baisser la valeur des patrimoines...

Espère une réaction des Elus bien plus positive qu'elle ne l'avait été à l'origine du projet. Comment un citoyen lambda peut-il croire à une issue ne mettant pas en péril l'environnement alors que pour la société à l'origine de l'enfouissement il était facile de stocker sans contrôle qui n'avaient pas lieu d'être. On a définitivement souillé le sous-sol.

C'est encore le contribuable qui paie la casse. Comment dans pareil cas avoir encore confiance dans les décisions prises par nos élus... La preuve de cet échec est là.

Demande la mise en place d'un organisme de contrôle indépendant qui a pour mission de s'assurer que le maximum de déchets à risques soit extrait.

Observation PF 11 : M GREINER Georges

Dit que le maintien des déchets au fond de la mine présente un risque aux conséquences trop importantes pour l'environnement et qu'il faut continuer de déstocker d'urgence.

Observation PF 12 : M STRAUDEL Hubert de Pfastatt, ancien conseiller municipal

Se déclare fermement opposé à la poursuite de l'enfouissement de déchets dans les galeries des mines de potasse d'Alsace.

Il revendique la poursuite du déstockage dans sa totalité.

Observe que quelques millions d'€uro valent peu au regard de la préservation de la nappe phréatique dans le respect de l'approvisionnement de la population en eau potable.

Dit qu'il n'y a pas lieu de débattre : L'Avenir vaut mieux que l'économie de quelques deniers et termine son intervention par cent fois oui au déstockage total, des solutions alternatives doivent être envisagées dans le respect de la vie.

Observation PF 13 : M HAEN Fernand de Pfastatt

Est pour le déstockage faisant remarquer qu'il faut juste de la bonne volonté de la part de nos élus et que c'est important pour préserver la planète.

Observation PF 14 : M RETER Pierre de Pfastatt

Est étonné par le périmètre de consultation limité aux communes riveraines, et pense qu'il aurait été plus judicieux de réaliser l'enquête publique à d'autres communes situées sur la zone de la nappe phréatique.

Soulève un point technique en cas de pollution hypothétique : la nappe se déplaçant à raison de 600 m / an cela représente pour un point pollué 60 Kilomètres en 1 Siècle.

La préfecture aurait pu faire un effort vers le nord...

Evoque un dialogue de sourds entre Destocamine et les MDPA. Evoque une consultation par la CNDP arrivée trop tard en juin 2013 d'une durée trop courte de 3 mois qui a permis à d'autres opinions de s'exprimer.

Soutien que compte tenu de la situation au fond il doit être possible de remonter des colis tant que c'est possible en restant attentifs aux intervenants du fond. Il faudra savoir s'arrêter et refermer...

Prévoir un organisme de contrôle indépendant.

Observation RE01 : signature illisible

Demande le déstockage total pour laisser une nappe propre pour les générations futures

Observation RE02 : M Gerber J

S'oppose à l'enfouissement définitif qui met en péril la nappe et ne présente aucune garantie pour l'avenir... « Laisser la nature propre pour les générations futures »

Observation RE03 : M Kueny R

Demande la remontée des 40000t restant pour éviter la pollution de la nappe et les émanations de gazeuses toxiques.

Observation RE04 : M Zimmermann Y

Est contre à l'enfouissement définitif des produits dont il souligne les risques d'évolution (échauffement, effets électromagnétiques, présence d'eau microcristalline pouvant induire une oxydation). Ceci peut induire une détérioration des bouchons et des risques d'explosions.

Observation RIO1 : M Loetscher JM

S'interroge sur le temps perdu et les risques qui s'accroissent.

Observation RIO2 : Mme Matz R

Devant le risque de pollution de la nappe, demande de sortir « le reste des déchets ...avant l'effondrement des galeries, il y va de la santé de nos générations futures ».

Observation RIO3 : Mme Flory N

On a déjà vécu une « pollution historique » de la nappe en 1986-1988 et cela devrait nous interdire de prendre de nouveaux risques, mais les promoteurs du

projet « sont sourds » Opposition formelle au nom du bien-être et de la santé des habitants.

Observation RI04 : Mme Muller S

Craint l'incendie, la pollution de la nappe par les métaux lourds solubles et les gaz inflammables. Cela ne relève plus de l'écologie mais de « la santé publique ». Il faut penser aux générations futures et à nos enfants.

Observation RI05 : Mme Bonaud

Le projet initial a été accepté « par les élus et la population » sur des affirmations qui se sont révélées être des « mensonges » (réversibilité sur 30 ans, absence de risques d'incendie et d'ennoïement, transparence sur les déchets stockés) Elle a constaté pour être descendue au fond quelques mois avant l'incendie que des big-bags étaient déjà sous la pression du toit. Elle pense que le délai de 10 ans entre l'incendie et les premiers travaux a été pris « pour endormir la population », s'indigne du coût de l'entretien et ne veut pas « laisser cet héritage à nos enfants et petits-enfants ».

Observation RI07 : M Huet B

Dit non à l'enfouissement définitif des déchets pour le risque évident de pollution de l'air du sol et de la nappe dont dépend le futur de nos enfants.

Observations RI08 et RIA02 : Mme Bonaud présidente de l'association Gaia

L'association a été créée il y a 27 ans à la suite de la pollution des captages d'Illzach. Nous avons dès le début dénoncé également le projet StocaMine et les faits nous ont donné malheureusement raison puisqu'aucune des promesses n'a été tenue. « Pas plus qu'hier nous n'avons confiance dans StocaMine et la solution proposée par le liquidateur et l'Etat français ne nous convainc pas ».

Le dossier est basé sur des hypothèses que seule l'expérience permettra de vérifier mais il sera trop tard pour agir. Il n'y a pas de réponses à de nombreuses questions (essai des barrages après signature de l'arrêté préfectoral, pourquoi n'analyser que 10 substances alors que l'AE en demande 50...).

Non à la solution de l'enfouissement, c'est un déshonneur pour l'Etat français.

Observation RI09 : M Polman H

Le projet est mal engagé depuis le début. L'engagement de réversibilité n'a pas été respecté un amendement parlementaire a permis de le contourner. Des fautes dans la gestion privée (big-bags marqués amiante et qui n'en est sûrement pas), l'incendie qui n'aurait jamais dû avoir lieu et une gestion calamiteuse depuis sans réponse claire de l'Etat.

Nous ne pouvons pas prendre le risque d'une pollution de la nappe, ni d'avoir à gérer plus tard avec les deniers des contribuables du bassin potassique. Par principe de précaution, il faut déstocker.

Observation RI10 : Mme Herzog A

Conteste le projet à cause des risques pour la nappe.

Observation RI11 : M Herzog F

Comment croire les discours lénifiants d'experts qui se sont décrédibiliser sur le projet initial. Endormir la population », Propose un « stockage énergétique en sous-sol comme cela se fait en Allemagne »

Observation RI12 : M Flory Y porte-parole du collectif Destocamine

Annonce la remise le 15 décembre de sa contribution écrite. S'interroge devant le peu d'intérêt suscité par cette enquête publique sur un sujet si important pour le territoire.

Les commissaires enquêteurs font remarquer qu'ils ont pendant l'enquête rencontré beaucoup d'intervenants et qu'ils ont plus reçu 250 contributions (sans compter les pétitions) ce qui montre quand même un intérêt réel pour un sujet que nous qualifions également d'important.

Observation RI13 : M Lichtlé L

Des considérations économiques ne sauraient prendre le pas sur la santé publique, l'intérêt général et notamment celui des générations futures. Demande de retirer du site 19500t de déchets de classe 0 contenant mercure, arsenic, cyanure...

Observation RI14 : Mme Lichtlé H

Le projet initial me semblait raisonnable et acceptable (idéal et sans risques). Il y a eu des fautes dont personne ne s'est excusé, on nous dit 10 ans après que le déstockage n'est plus possible !

« Il y a urgence, malgré les coûts, les difficultés techniques et sans mettre en péril la vie des travailleurs à retirer tout ce poison et le stocker à l'air libre... ». Si la nappe est polluée, on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas.

Observation RI15 : M Barasino P

Si le projet est accepté, il y aura plus tard une pollution et un scandale si l'on sait que c'est par une simple décision que l'affaire s'est produite. Pour les générations futures il faut déstocker.

Observation RI16 : M Bonaud Ch

Je m'oppose fermement à la fermeture définitive au nom de la parole donnée (réversibilité, déstockage) et du risque trop grand. L'Etat ne peut pas laisser les habitants d'ici assumer seuls ce risque.

Observation RI17 : Mme Roellinger MR

J'étais opposée au projet depuis le début et j'avais malheureusement raison puisqu'aucune des promesses n'a été tenue, que les affirmations d'experts (contre l'avis des mineurs expérimentés) se sont révélées fausses. Et il faudrait croire maintenant ce que les experts nous disent.

Il faut tout sortir. Honte à nous si nous laissons cela en héritage à nos enfants.

Observation RIA01 : Mme Zavagni

Demande « la sortie de tous les déchets par mesure de précaution », demande de trouver les responsables de la non application du cahier des charges, s'interroge sur ce qui est advenu de la réserve financière pour la réversibilité et ne croit pas en la durabilité des barrages au vu des pressions qu'ils vont devoir supporter.

Observation ST01 : M Heyer A

« Pour avoir travaillé au rebouchage de deux puits (Berrwiller et Staffelfelden) je suis persuadé qu'il n'y aura pas d'ennoyage de la mine.

Par mesure de sécurité, il faut cependant faire très attention à la conception et à la réalisation du confinement.

De plus on pourrait avoir un moyen de contrôle par forage en petit diamètre dans le site même (égalisation des pressions, analyses contrôle hydraulique).

Enfin déstocker ce qui est accessible. »

Les commissaires enquêteurs soulignent ces propositions qui rejoignent partiellement leurs propres réflexions et il en sera reparlé dans la suite du rapport.

Observation ST02 : M Antoine J

Il faut sortir tous les déchets car pour le moment cette nappe « c'est de l'or » et il ne faut pas qu'elle devienne du poison. Les décideurs restent 2/3 ans, l'Alsace n'est pas considérée. Il faut sortir tous les colis que l'on déplace et pas seulement quelques futs de mercure.

Observation ST03 : M Schmidt JM

Les gestionnaires n'ont pas respecté les termes de l'arrêté préfectoral et la confiance ne peut pas leur être accordée. Je suis contre l'autorisation demandée mes enfants et petits-enfants en seraient les victimes.

Observation STA01 : 10 membres du conseil municipal de Bollwiller

Rappellent que le conseil municipal s'est déjà prononcé pour le retrait de tous les déchets, que 94% des avis exprimés lors de la concertation publique allaient dans ce sens et qu'ils maintiennent donc cette position devant les risques avérés de pollution de la nappe, de l'air et du sol.

Observation STA02 : M Hamerla F

Expérience de 33ans au fond dont 13 ans de délégué mineur à la sécurité.

Pense comme M Hayer précédemment que l'ennoyage de la mine est peu probable (il a constaté que le niveau de saumure n'évolue plus et qu'elle se cristallise (ce qui veut dire qu'il n'y a plus d'apport d'eau nouvelle.). Le forage profond pourrait servir d'exutoire pour un pompage futur (les commissaires notent que cette idée de pompage est évoquée pour la première fois alors qu'elle absente du dossier d'enquête).il insiste également sur la nécessité des barrages en termes de sécurité et considère l'opération déstockage comme couteuse et à haut risque.

Il termine sa contribution en disant qu'il est dommage de se passer du potentiel d'un tel site (pour stocker des déchets de classe 0) ; ce n'est de toute façon pas d'actualité et pour longtemps vue l'incurie des gestionnaires précédents.

Observation STA03 : M Walter D président de Thur Ecologie et Transports

Dans une note « offensive », mettant en cause les gestionnaires anciens et actuels, les pseudos experts, le corps des Mines, les ministres, les préfets et les commissaires enquêteurs, l'association affirme « le confinement doit être traité pour ce qu'il est : un crime délibéré contre les générations futures, faite en toute

connaissance de cause, un écocide en puissance ». Suspecte que le refus de déstocker cache que des déchets interdits de stockage l'auraient quand même été.

Observation STA04 : M Olivier JL président de l'Union régionale CLCV

La CLCV est opposée depuis le début au projet initial, fait partie de la Clis puis de la CSS. Le bilan écologique est fondé sur des analyses d'experts dont il n'y a aucune raison qu'ils soient plus fiables que les premiers. Les études ont été menées à charge contre le déstockage (trop dangereux en potentiel accident routier et limite de potabilité respectée même alors qu'il y a une incertitude d'au moins 50%). De nombreuses questions n'ont pas de réponses, celles sur le devenir des cyanures, les pressions dans le confinement, le suivi proposé par la tierce expertise, les points sans réponses soulevés par l'AE. Pas de contribution d'écotoxicochimiste. La CLCV demande l'application du principe de précaution puisque les expertises prévoient une sortie dans la nappe à plus ou moins longue échéance malgré les barrages futurs et dit non à la demande d'autorisation.

Observation STA05 : Mme Kieffer C

Le fonds de garantie pour financer la réversibilité n'existe pas. La solution du déstockage total n'a jamais été étudiée et le retrait de 2097t ne suffit pas. Pas d'autorisation pour une durée illimitée, nous ne voulons pas laisser aux générations futures la gestion de déchets aussi toxiques

Observation STA06 : M Dumez G

Les 1000 ans annoncés avant que la saumure puisse atteindre les déchets (note des commissaires ; il s'agit plutôt de la contamination de la nappe) semble repousser le danger mais c'est ad aeternam que la nappe doit être protégée. Favorable à l'extraction totale.

Observation WN01 : M. Lheure J

Demande l'enlèvement total des déchets ; il est inadmissible de laisser la moindre poubelle pour nous-mêmes et pour nos descendants.

Observation WN02 : M Lutolf-Camorali AC

Demande l'enlèvement global des déchets toxiques.

Observation WN03 : M Homé A (maire de Wittenheim)

Demande le déstockage intégral. La solution proposée (confinement) est une erreur lourde qui conduira à terme à la pollution de la nappe phréatique.

Observation WN04 : M Weisbeck J (voir aussi WNA07)

Demande le déstockage intégral.

Observation WN05 : M Haffner M

Demande de soustraire les déchets du sous-sol alsacien. Evoque le risque de pollution de la nappe. Le système de bouchons ne donne aucune garantie, et surtout le manque de surveillance. Est dubitatif quant à la capacité du BRGM à surveiller les puits Joseph et Else. Conclue en demandant à nouveau la sortie de l'ensemble des déchets pour éviter toute mauvaise surprise aux générations futures.

Observation WN06 : M Schonecker R

Demande un déstockage complet par principe de précaution. Pose la question de l'efficacité des bouchons de béton. Avons-nous affaire aux mêmes experts qui avaient dit que les terrains n'allaient pas s'effondrer ? Doute du sérieux de la surveillance du BRGM. Laisser une nappe phréatique saine aux futures générations.

Observation WN07 : M Rossa N

Demande le déstockage complet des déchets. A participé à l'avis négatif de la CLCV avant le début du stockage (en 1999). Avaient été traités d'ignorants par les responsables de cette époque qui donnaient la réversibilité possible, alors qu'aujourd'hui, c'est impossible.

Observation WN08 : signature illisible

Est pour le déstockage des produits toxiques (qui auraient de graves conséquences pour l'avenir). Ne pas faire ce déstockage dans 20 ans.

Observation WN09 : Mme Boscato V (voir aussi WNA02)

Déstocker la totalité des déchets toxiques : ne pas enfouir au risque d'oublier. Protéger les générations futures.

Observation WN10 : signature illisible

Pour le déstockage de tous les produits pour le bien des futures générations, qui n'ont pas à subir la folie de ministres et d'experts.

Observation WN11 : M Landras J

Est opposé à l'autorisation d'enfouissement définitif. Il est dangereux de laisser à des évolutions aléatoires de l'environnement souterrain le soin de conserver indéfiniment ces déchets : la pression, la température, la présence de saumure vont inévitablement dégrader les parois du stockage. Alors que le déstockage est encore possible, le tri envisagé fait perdre un temps très précieux.

Observation WN12 : M Fischer E

N'« autorise » pas l'enfouissement des déchets, le déstockage étant encore possible. Pense aux enfants qui naissent chaque jour ; enfouir, c'est tuer l'avenir.

Observation WN13 : Mme Faye L

La solution de déstockage total n'a pas été étudiée sur le plan de la faisabilité technique, au motif de coût financier élevé. Demande que la solution de déstockage total fasse l'objet d'une étude objective pour de réelles alternatives au regard de l'enjeu sur notre santé et sur celle des générations futures par le biais de la contamination inéluctable de la nappe.

Observation WN14 : M Vallat G

Le déstockage est possible, avec comme seule interrogation le bloc 15. Il y aura ennoyage, nous n'avons pas le droit de transmettre cela aux générations futures. La réversibilité totale était obligatoire ; ne pas la réaliser, c'est donner raison aux malhonnêtes qui n'ont pas respecté les exigences. Principe de précaution de rigueur.

Observation WN15 : Mme Vallat MF

La pollution de la nappe est inéluctable et inacceptable. Il faut rappeler que la réversibilité du stockage avait conduit à son autorisation. Exige le déstockage. Pas de nuisances pour les générations futures.

Observation WN16 : Mme François-Aullen H (conseillère municipale Guebwiller)

Assumer nos responsabilités vis-à-vis des générations futures. Pas de garantie de l'évolution des déchets, ni de capacité de contrôle. Les déchets doivent être remontés à la surface quel que soit le prix. Nous ne sommes pas capables d'estimer le coût des conséquences de la pollution de la nappe.

Observation WN17 : M Aullen P

Demande le déstockage des déchets face aux incertitudes et au danger de pollution de la nappe. L'enquête de 1997 stipulait la réversibilité.

Observation WNA01 : Mme Monet AM (et 5702 autres)

Ecrit que les experts certifient une pollution de la nappe, de l'air et du sol. Il y aura restriction d'usage du sol autour des 5 puits (du secteur Amélie). Demande d'émettre un avis défavorable.

Ceci un des 5703 courriels envoyés sur le site de la mairie de Wittenheim pendant les 39 jours de l'enquête publique.

Observation WNA02 : Mme Boscato V

Demande pourquoi perdre du temps et prendre des risques pour déstocker une partie de déchets mercuriels alors que tout est toxique. Où est la réversibilité annoncée ? La plus grande nappe d'Europe, une catastrophe pour les générations futures : il faut tout sortir.

Observation WNA03 : M Boscato A

Demande avec insistance, pour les générations actuelles et futures, de faire le nécessaire de ressortir avec courage ce qui est enfoui sous nos pieds.

Observation WNA04 : Mme Boscato A

Ecrit sa lettre tout en sachant que cela ne servira à rien. Incrimine l'action d'un lobby, dénonce le laisser-faire des ministres ainsi que le mensonge de la réversibilité. Rapporte les paroles de M. Chamik sur sa contre argumentation à l'annonce du projet StocaMine. Tente d'expliquer que cette situation est aberrante et désespérante. Accuse que pour certains une pollution de plus n'a pas d'importance surtout si c'est pour les générations futures...

Observation WNA05 : M et Mme Boscato

A relier avec le courrier précédent (WNA04). Ecrivent qu'un jour notre nappe phréatique sera polluée à cause de l'enfouissement des déchets.

Observation WNA06 : M Homé A (maire de Wittenheim)

S'exprime en tant que maire de la commune e au nom des habitants de Wittenheim. Réitère l'opposition de la ville. Des doutes persistent à la lecture du dossier d'enquête et suite aux informations communiquées. Il a rencontré le Collectif Destocamine qui lui a rappelé les risques liés au confinement. Revient sur l'incendie

de septembre 2002 et l'implication et la condamnation de la société StocaMine. Demande la mise en place d'une concertation avec les collectivités, les experts techniques, les associations, la population et les instances publiques sur un temps d'échange plus long. Ecrit aussi que tous les acteurs publics doivent se mobiliser autour d'études plus approfondies proposant de véritables solutions de retrait avec un plan d'évacuation vers des sites de traitement adaptés, et dans l'attente (et dans le sens de la décision du conseil municipal) du déstockage complet et définitif, une surveillance soutenue des déchets actuellement enfouis.

Observation WNA07 : M Weisbeck J

Revient sur la réunion « Après-mine » du 14.12.2016 animée par le Préfet de Thann-Guebwiller au sujet de la rupture des barrages en fond de puits qui fait craindre un éboulement de ceux-ci et favoriser la contamination de la nappe. Demande l'application du principe de précaution et le déstockage des produits.

Observation WNA08 : Mme Boscato V (conseillère municipale de Wittenheim)

Présente une pétition signée par 9 personnes qui mentionne que

- Lors de la concertation publique, 94% des expressions demandaient le déstockage total,
 - L'Etat ne prend pas en compte le principe de précaution,
 - Tous les experts prédisent une pollution de la nappe, de l'air et du sol.
- Elles disent non à l'enfouissement définitif.

Observation WS02 : M Hipp C

Intervient en précisant qu'il est syndicaliste CGT. Constate que les engagements initiaux n'ont pas été respectés (et indique à ce titre qu'on trouve des déchets mercuriels) et se demande si le fait de trainer en longueur n'est pas prémédité pour conduire à un déstockage minimum.

Nous répondrons globalement sur ces questions dans la suite mais relevons que le fait de trouver des déchets mercuriels dans le dépôt n'est pas anormal car à notre connaissance les règles initiales ne les excluaient pas.

Observation WS03 : Mme Krachenfels

Fait le rapprochement avec la décharge de Bonfol où les entreprises chimiques suisses ont fait le retraitement. « Personne ne peut jouer aux dés avec la nappe phréatique et la vie d'une population.

Observation WS04 : M Krachenfels R

Exprime sa volonté d'un déstockage total et argumente que l'argent prévu pour le confinement doit être consacré au déstockage.

Observation WS05 : M Vonfelt E.

Les barrages ne font que retarder la pollution de la nappe mais elle aura lieu et on ne pourra plus rien faire lorsque ce sera avéré. Il y a eu des mensonges. Personne n'a le droit de polluer la nappe. Il s'exprime pour un déstockage total.

Observation WS06 : M Pilo

Demande un déstockage total.

Observation WS07 : M Klein

« Les gens ne veulent pas que l'on laisse cette « merde » au fond ». On n'est pas maître de la nature, on se battra pour ne pas polluer la nappe.

Observation WS08 : Mme Taureau MJ

Le principe de précaution est inscrit dans la constitution, il faut l'appliquer. On ne peut pas laisser à d'autres la résolution des problèmes que nous avons créés. On doit appliquer la réversibilité sinon c'est la pollution assurée. Il est « ubuesque » de manipuler des futs et de les restocker ; cela coûte et cela perd du temps.

Observation WS09 : M/Mme Schmittlin JP

On aurait dû déstocker plus tôt, on est au bord de la catastrophe. Il faut déstocker.

Observation WS10 : M Zemb R

Il faut déstocker, je ne veux pas porter cette honte devant mes petits-enfants. Pas de courage pour prendre une décision.

Observation WS11 : M Mantel C.

On nous ment depuis le début. Il faut déstocker tous les produits dangereux. Pas de cadeau empoisonné aux générations futures.

Observation WS12 : Mme Joste N.

On nous avait promis un stockage et non un enfouissement. Il faut tout enlever. Je ne veux pas être responsable de la pollution de la nappe.

Observation WS13 : M Joste

Contre l'enfouissement définitif, il faut remonter les déchets.

Observation WS14 : MM Blasco et Pernot (CFDT Mines Métallurgie Alsace)

Opposition au stockage définitif et pour le déstockage. Nappe à protéger, ce serait un héritage angoissant. Annoncent un courrier explicatif.

Observation WS15 : Mme Peter C

C'est un problème de santé publique, les déchets auraient dû être ressortis depuis longtemps et il faut y mettre le prix.

Observation WS16 : M Marczak C.

Revient sur l'origine de l'incendie et des règles non respectées. Il faut tous ressortir pour garantir des générations futures.

Observation WS17 : Mme Schmitt F et G

Opposant depuis l'origine. Il faut tout sortir, l'argent ne doit pas être un obstacle.

Observation WS18 : Mme Moresco P et S

On a trop perdu de temps et d'argent depuis l'incendie. Il faut tout déstocker pour éviter la pollution. Pas question d'économiser maintenant, c'est trop important.

Observation WS19 : Mme Koelblen Chamik A.

Reprend une remarque de l'autorité environnementale sur les risques de gaz et d'explosion. S'oppose à la pollution de la nappe et il faut tout déstocker pour éviter

cette bombe à retardement. On doit garantir une eau potable aux générations futures.

Observation WS20 : Mme Bertapelle R

On emprunte la terre à nos enfants. Il y va du bon sens de retirer ces déchets toxiques.

Observation WS21 : M Rieb M

« Il serait temps de tenir les promesses ». (Note des Commissaires : le reste des considérations personnelles ou collectives est hors sujet).

Observation WS22 : Mme Hurst H.

En appelle au principe de précaution. Il faut sortir les déchets pour laisser à nos enfants une terre et une eau moins polluée.

Observation WS23 : Mme Tavernier C

Il y a urgence à sortir les déchets, ne pas atteindre le point de non-retour. Le projet est « un crime contre l'humanité », une bombe à retardement. Il faut sortir tous les déchets et les stocker dans un endroit accessible. Nous sommes responsables devant les générations futures. Protéger l'eau c'est protéger la vie.

Observation WS24 : Mme Hulné D

Demande au nom de sa famille le retrait des déchets pour préserver l'environnement pour les générations futures.

Observation WS25 : M Grellemund A

On ne peut pas laisser cela aux jeunes comme héritage, cela n'aurait jamais dû être toléré.

Observation WS26 : M Sekkey R.

C'est au gouvernement de nous mettre à l'abri d'une catastrophe sanitaire de grande ampleur.

Observation WS27 : M Schreiber J

Demande le déstockage total.

Observation WS28 : Famille Pozzi C et S et les enfants

Exprime son opposition au projet.

Observation WS29 : signature illisible

Il faut ressortir tous les déchets. Fait le rapprochement avec Bonfol. L'eau c'est la vie.

Observation WS30 : Famille Bruder A et I et leurs deux enfants

Assez des palabres, il faut tout sortir avant le point de non-retour.

Observation WS31 : M/Mme Zeye

« Pour les générations futures, il est urgent de sortir tous ces déchets hautement toxiques ».

Observation WS32 : illisible (13/12/2016)

Non à l'enfouissement définitif.

Observation WS33 : Mme Cabanes V

Si la décision est favorable (« désastre décisionnel ») StocaMine sera la plus grande poubelle d'Europe.

Observation WS34 : Mme Regrad C

Sortir la totalité des déchets est une question vitale.

Observation WS35 : illisible

La nappe est assez polluée, c'est une honte de laisser les déchets.

Observation WS36 : illisible

C'est un scandale de prendre des risques avec l'eau. Il faut tout sortir.

Observation WS37 : Mme Steiner Y

Que cache le bloc 15 ? Prendre le risque de polluer cette nappe est de l'inconscience. Pourquoi déplacer des choses et les laisser au fond : il faut tout sortir. Vous jouez la montre, « honte à vous Messieurs les décideurs ».

Observation WS38 : Mme Renard M

Pas de StocaMine, pensez à nos enfants notre santé, notre Planète.

Observation WS39 : Mme Kutenmack C

Que dira-t-on à nos enfants ?

Observation WS40 : Mme Rieb S

Non à la demande, il faut ressortir tous les déchets. Quel héritage pour les générations futures ! « Assez de mensonges et de profits, un peu de bon sens et d'humanité, messieurs les décideurs ».

Observation WS41 : Mme Moog M

Demande le retrait comme prévu dans l'arrêté de 1997.

« Il est urgent d'arrêter la destruction écologique de notre région ».

Observation WS42 : M Kopp M

Pollution de l'eau de l'air et du sol malgré les barrages. Non à la demande présentée. « Je ne veux pas faire partie des assassins des générations futures ».

Observation WS43 : M Flory S

Pour le déstockage total. Nous n'avons pas le droit de prendre le risque, pour nos enfants, de polluer la nappe.

Observation WS44 : MMme Pfeiffer B et M

« Plus on attend pour déstocker, pire sera la solution dans les galeries minières ».

« On joue la montre » Il y a beaucoup d'hypothèses, peu de certitudes. Il faut privilégier un stockage pérennisé en surface. N'ont pas confiance dans des études se projetant à 1000 ans. Il faut faire l'hypothèse que les générations futures disposeront de connaissances plus importantes et de moyens technologiques plus performants : il faut leur laisser la possibilité de le faire.

Il n'y a pas assez de solutions alternatives étudiées, il y a un parti pris dans l'étude. Il faut recommencer avec des bureaux indépendants.

Observation WS45 : illisible

Non au projet, il faut tout sortir.

Observation WS46 : Mme Zimmermann P

Se déclare hostile au projet. On ne peut plus émettre l'hypothèse qu'il n'arrivera plus rien. Prenons le temps de tout ressortir avant qu'il ne soit trop tard.

Observation WS47 : Mme Hartmann E

Non à l'autorisation demandée. Le déstockage doit être maintenu comme prévu.
« On ne peut pas jouer à l'apprenti sorcier avec des estimations hasardeuses »

Observation WS48 : Mme Ott V (mère de 3 enfants)

Demande en application de l'arrêté préfectoral de 1997 l'application de la réversibilité. Déjà n'enlever que « vos » déchets mercuriels est insuffisant alors « ayez au moins la décence » de les remonter. « Ne raisonnez pas à court terme, vous n'êtes que de passage en Alsace... ». Est joint un extrait du texte « Laudato Si » du pape François.

Observation WS49 : M Ott H président de Rouffach Incitation Nature

« Vos » experts avaient garanti la réversibilité et une stabilité de la mine sur 10.000 ans. « Mille ans serait donc ce qu'on peut espérer de mieux en cas d'ennoyage (si les barrages tiennent et si les experts ne se sont pas encore une fois trompés !) comme sursis avant que l'eau de la plus grande nappe phréatique d'Europe ne tue les populations ! » Il faut au moins sortir tous les déchets mercuriels quelle que soit la difficulté que cela représente.

Observation WS50 : Mme Hassenfratz B

Je demande le déstockage complet de tous les produits dangereux. « Ce n'est pas en cachant la misère sous le tapis que l'on résout les problèmes ».

Observation WS51 : M Schneider L

« Laisser la totalité des déchets est tout simplement criminel... ; » Remet aux commissaires enquêteurs un exemplaire de Laudato Si du Pape François (déjà cité) et en copie un extrait dans le registre.

Observation WS52 : M Hecht JP

Les moyens techniques mis en œuvre permettent le déstockage total et le retour d'expérience est concluant. Les générations futures n'ont pas à assumer nos erreurs.

Observation WS53 à 58 :

M et Mmes Boscato S, Grivet P, Kieffer ML, Belzung D et deux personnes aux noms illisibles demandent le déstockage total.

Observation WS59 : M Walter V

Quand va-t-on tirer les leçons des drames tels que Tchernobyl ou Fukushima. Oui au déstockage.

Observation WS60 : M Gasser A

Rappelle son courrier (voir WSA46).

Observation WS61 : M Amadori T

Pour le déstockage total.

Observation WS62 : M Anser

Le déstockage total est une nécessité impérative pour la protection à long terme du site.

Observation WS63 : M Wurch D (Unser Land)

« Si l'Alsace pouvait décider, ...les mesures nécessaires auraient déjà été prises ».

Observation WS64 : M Roth L représentant Unser Land

Le parti se positionne pour le retrait total et rapide pour profiter des compétences des mineurs.

Observation WS65 : M Duss D (Unser land)

Demande le déstockage du maximum de déchets dangereux, il faut investir aujourd'hui pour protéger notre nappe phréatique. C'est pour les générations futures.

Observation WS66 : M Fenger JM élu de Wittelsheim

Demande le déstockage total, il est impératif de préserver la nappe.

Observation WS67 : M Fabian A

Que vont dire les générations futures du sous-sol qu'on va leur laisser ? Le principe de précaution, le bon sens exigent que l'on sorte et traite tous les déchets.

Observation WSA01 et 02 :

Il ne s'agit pas d'observations mais de documents remis pour l'information des commissaires enquêteurs par des représentants du collectif Destocamine (lettre à Mme la Ministre de l'Environnement et note d'information sur l'enquête publique).

Observation WSA03 : M Bottazzi M

Il faut sortir maintenant tous les déchets dangereux. Les compétences minières disparaissent et il ne faut pas polluer la nappe.

Observation WSA04 : Mme Rizid K et B

Demandent la seule solution respectueuse de l'environnement, le retrait de la totalité des déchets toxiques.

Observation WSA05 : M Schwartz A

Favorable au déstockage total. Nous empruntons la terre à nos enfants.

Observation WSA06 : MMme Lavens

Demandent « l'extraction de tous les déchets toxiques (mercuriels ou non) pour le bien-être des populations et garantir un environnement sain et non pollué pour nos enfants et générations futures ». Ils indiquent avoir été contre le projet dès son origine et indiquent que les faits ont confirmé leurs craintes. Les experts ont trompé les populations concernant les garanties annoncées (stabilité des galeries, financement de la réversibilité, produits non-conformes...) et ce « au profit d'intérêt financiers privés et /ou particuliers ». Ils expriment un doute profond sur la fiabilité des experts du présent projet et refuse une pollution de la nappe.

Observation WSA07 : M Kopf G.

Les changements climatiques rendront indispensable l'utilisation de « la plus grande nappe phréatique d'Europe ». Nous serions accusés « d'inconscients criminels » si nous laissons faire. Il y a un risque sismique avéré et l'étanchéité du confinement n'est pas assurée.

Observation WSA08 : M Schirmer R.

Emet un avis défavorable au projet de stockage définitif et indique que « l'Etat joue le réalisme du temps court contre la sagesse du temps long ».

Observation WSA09 : M Schneider F.

Manifeste son opposition au projet pour éviter la pollution de la nappe, de l'air et du sol.

Observation WSA10 : M Smerber JP.

On n'aurait pas dû confier à une entreprise privée la gestion d'un site aussi sensible car la recherche du bénéfice domine. Maintenant c'est le contribuable qui va payer.

Observation WSA11 : M Romann JM.

Le contrat initial prévoyait la réversibilité, il doit être respecté. La population et les élus ont été bernés. Plus confiance dans les experts. Notre responsabilité est engagée vis-à-vis des futures générations. De quel droit peut-on hypothéquer l'avenir de la nappe. C'est aux « indigènes » de décider pour leur territoire.

Observation WSA12 : M Loewert J.

Il témoigne en tant qu'ancien mineur, ancien chef porion ayant travaillé 40 ans aux MDPA dont 37 au fond. Il raconte comment par hasard une venue d'eau s'est produite d'un trou de sondage non répertorié (ou mal répertorié) et donc que l'engorgement est inéluctable.

Il témoigne des pressions intenses qui s'exercent au fond et de la non tenue dans le temps des galeries, phénomène connu des mineurs « mais ignoré des experts ».

Il demande (implore ?) que « tous les déchets soient sortis de la mine pour le bien de la population alsacienne présente et future ». « C'est un crime de nos responsables, on ne dirait pas qu'ils sont ingénieurs mineurs ou experts ».

Conteste la résistance des barrages béton aux pressions subies.

Apporte son témoignage sur l'effet d'un séisme : il rapporte qu'il a constaté lors d'un tremblement de terre des fissures dans une paroi de galerie et doute donc de l'étanchéité du secteur confiné en cas de séisme.

Observation WSA13 : M Knibiely P.

Dans une lettre au ton très personnel, il rappelle les combats menés en vain contre le projet StocaMine, qui s'appuyant sur des affirmations révélées fausses depuis, a trouvé un écho favorable à l'époque dans le monde syndical et politique au nom d'un espoir économique à la suite de l'arrêt programmé de l'exploitation de la potasse. Il met en doute la crédibilité (et l'indépendance) des experts et reste « révolté et amer » devant l'attitude des commissaires enquêteurs de l'époque qui, selon lui, ont ringardisé les opposants au projet.

Il conclut « Oui il faut ressortir tous les déchets de ce projet vendu comme réversible ».

Observation WSA14 : M Girroy G.

Il y a trop d'incertitude sur les données StocaMine, sur les conséquences sur l'environnement. Il faut tout déstocker pour protéger la nappe.

Observation WSA15 : M Stahl G (membre d'Alsace nature)

« L'objectif est maintenant d'assurer la fermeture avec le maximum de garanties par rapport à la pollution de la nappe phréatique ». » C'est à juste titre que la confiance dans les expertises a été ébranlée ».

Il propose de retirer le maximum de déchets toxiques, de combler au maximum les vides et de faire le travail le plus soigné possible pour les bouchons autour du stockage et le colmatage des puits.

Observation WSA16 : M Notter JM

Met en avant deux enjeux, l'un environnemental, l'autre sociétal et politique qui tous deux le conduisent à demander un déstockage total.

Au plan environnemental, il affirme que même retardée de 1000 ans (cf. numéro spécial du 18/11/16 de la Lettre d'information sur les travaux de déstockage), la pollution de la nappe sera une pollution, et ne croit pas aux prévisions d'une préservation de la qualité « potable » de celle-ci. Il ajoute « que pèserons finalement les arguments sur la préservation de la nappe phréatique face à l'impact financier d'un déstockage total ? ». Il n'accorde aucune confiance ni crédit à ceux qui cherchent à rassurer.

Au plan sociétal, il constate qu'il y a eu beaucoup d'occasion de discussion, d'échanges mais que jamais cela n'a eu de conséquences sur les projets. La conclusion qu'il prévoit d'une autorisation d'enfouissement « viendra largement alimenter la défiance et la vindicte du commun des mortels face à l'autisme et au mépris des élites et de ceux qui nous gouvernent... ».

Observation WSA17 : CFDT Union Mines Métallurgie d'Alsace.

Elle rappelle qu'elle a toujours émis de forts doutes sur la fiabilité du projet et « l'incendie de 2002 soi-disant improbable ...a contribué à la défiance des citoyens sur la fiabilité de ce stockage ». Elle cite deux rapports (Dreal 2010 et Caffet 2010) où sont reconnus des risques avérés de pollution de la nappe et présente un parallèle avec les problèmes rencontrés en Basse Saxe avec des déchets radioactifs.

« Exige » des pouvoirs publics la mise en œuvre totale de la réversibilité et exprime son désaccord avec les directives de Mme Royal sur l'extraction du mercure seul. Le principe de précaution doit prévaloir, « la plus grande nappe phréatique d'Europe est en danger ». Cette affaire contribue à dégrader l'image de l'industrie et il n'y a pas d'avenir sans industrie en Alsace.

Observation WSA18 : M Dubel R. ancien membre du conseil de surveillance de EMC

Depuis la création de StocaMine tous les experts se sont trompés, y compris l'Ineris. « Pendant 30 ans, la réversibilité est garantie par la loi ainsi que son

financement » et c'est un constat d'échec d'un projet bâti sur le mensonge. M Dubel s'interroge sur les montages juridiques successifs qui ont conduit à ce que Séché ne participe pas financièrement au déstockage (sujet sans doute intéressant mais hors du champ de notre mission), sur le pouvoir du liquidateur jugé sans contrôle, sur le choix des communes concernées par l'enquête (celles situées dans un rayon de 3km autour des installations en surface), sur le volume excessif du dossier, sur la suprématie des experts...

Il considère que ce dossier n'est pas technique mais éthique et que le déstockage total doit être exigé.

Observation WSA19 : M Dubel JM.

Propose comme solution alternative au confinement le déstockage de « l'ensemble des déchets de classe O, les produits phytosanitaires et les métaux lourds ». Il suggère que nous consultations l'entreprise SaarMontan qui intervient actuellement pour vérifier la faisabilité de cette solution et son coût.

Il n'entre pas dans les missions des commissaires de chiffrer des solutions. Les commissaires enquêteurs n'ont pas donné suite à cette proposition.

M Dubel demande par ailleurs des précisions sur le coût des 19 barrages (41M€ selon la réponse des MDPA en annexe 3.14) et le coût individuel des études (nous ne nous sommes intéressés qu'au coût global (2.2M€ voir annexe 3.15). Nous reviendrons plus avant sur les autres coûts.

Observation WSA20 : Mme Hitter MF

J'avais fait confiance au début mais y a-t-il une réelle volonté de déstocker. Il faut imposer le respect des engagements, la réversibilité. Nous n'avons pas le droit de laisser cet héritage à nos descendants.

Observation WSA21 : Mme Mack M

Avait voté en tant qu'élu pour le projet. N'a plus aucune confiance dans les experts (tenue des terrains, pas d'incendie, jamais d'eau). Depuis l'incendie on a perdu beaucoup de temps. Il demande avant la contamination de la nappe phréatique le déstockage total d'ailleurs chiffré à 384M€ dans le dossier.

Observation WSA22 : M Chamik E

Ancien maître mineur était opposé au projet pour des raisons de tenue de terrains, de venues d'eau et d'impossibilité de lutter contre l'incendie. On a perdu trop de temps avant de commencer le déstockage. A confiance dans les équipes en place, il faut continuer jusqu'au déstockage total et c'est possible sans mettre la vie des gens en danger.

Laisser les déchets, c'est un crime contre l'humanité.

Observation WSA23 : M Schmitt R.

N'a pas confiance dans les experts et les expertises au vu des constats sur la stabilité, la réversibilité, la garantie hors d'eau...Constata qu'après confinement, il n'y a plus aucun moyen d'intervention.

Attire l'attention sur les risques sismiques liés au mouvement des plaques tectoniques et l'Alsace est concernée. Il conclut par son opposition à l'enfouissement définitif.

Observation WSA24 : Dr Blum J

Demande le déstockage total en raison des risques de contamination de la nappe.

Observation WSA25 : M Chamik JP

Fermement opposé à l'enfouissement définitif, négation de tous les engagements pris par les responsables.

Observation WSA26 : Mme Unternaehrer Y

Non à la pollution de la nappe, non à un scandale d'Etat.

Observation WSA27 : Mme Chamik D

Même observation, mot pour mot, que la WSA24.

Observation WSA28 : Mme Kudzia J

Il y avait la promesse de ressortir les déchets en cas de besoin. Il faut la tenir. Les barrages ne sont pas sécurisants sur le long terme. Ce serait irresponsable de laisser les déchets au fond. Les enlever présente des risques mais le travail de la mine est dangereux en soi. Les mineurs disent qu'on peut effectuer ce déstockage, il faut les écouter et pas les experts.

Observation WSA29 : M Chamik J

Espérer que la pollution de notre nappe phréatique se fasse le plus tard possible est injuste pour nos générations futures.

Observation WSA30 : M Gerber B conseiller régional et président de la CLE du SAGE III-Nappe-Rhin

La commission locale de l'eau du Sage après avoir plusieurs fois rappelé au cours des consultations précédentes qu'on ne pouvait admettre aucun risque de pollution de la nappe, s'est autosaisie du dossier de stockage.

Elle émet un avis défavorable car le projet présente un risque pour la nappe soulignant l'absence de garantie d'étanchéité des barrages, l'impact sur les couches profondes épargnées jusque-là, la situation en amont hydraulique du bassin, le caractère irréversible du projet.

Observation WSA31 : MM Kauffmann et Steiger présidents et secrétaire général de l'UD68 CFTC

Reprend sensiblement le même texte que l'observation WSA18 de M Dubel et s'oppose au projet d'autorisation du stockage définitif au nom des mensonges antérieurs, des erreurs des experts et du manque de transparence.

Observation WSA32 : Mme Freitag G et G.

Seul le déstockage intégral sécurisé, et quel qu'en soit le prix financier peut constituer une solution raisonnablement acceptable.

Observation WSA33 : Mme Meyer M

Rappelle avec émotion sa vie de fille de mineur. La solution de retirer 93% du mercure n'est pas une solution. Il est de notre devoir de nous battre pour l'enlèvement de la totalité des déchets. Le coût importe peu, « on a bien renfloué le Crédit Lyonnais pour 4.5 Milliards ».

Observation WSA34 : les présidents des 6 CLE des Sage d'Alsace

« Le projet présente de nombreuses incertitudes concernant la nature et la quantité des déchets qui resteront stockés, la vitesse d'ennoyage et l'incidence des substances qui pourraient polluer la nappe. Les barrières de confinement envisagées ne permettent pas de garantir l'étanchéité du stockage. Enfin le comblement des puits consacrera l'irréversibilité du stockage alors que des progrès techniques pourraient voir le jour... ». Le risque de pollution est avéré et incompatible avec les objectifs de protection des Sage et notamment celui de Ill Rhin Nappe « garantir la qualité des eaux souterraines sur l'ensemble de la nappe alluviale rhénane d'Alsace ...pour permettre partout une alimentation en eau potable sans traitement. Les pollutions présentes dans la nappe seront résorbées durablement ». Donnent un avis défavorable au stockage illimité et demandent le retrait de l'ensemble des déchets.

Observation WSA35 : M Richert P Président de la région Grand Est

Rappelle que la Région Alsace avait en 2011 demandé que soient lancé le processus de réversibilité. Et qu'en 2014 il avait été convenu de déstocker 93% des déchets mercuriels et 95% des déchets arséniés et qu'ensuite la question des déchets non traités serait de nouveau examinée, ce qui n'a pas été fait.

Il relève également, s'appuyant notamment sur le deuxième avis de l'Autorité Environnementale, les manquements jugés graves de l'étude d'impact que la réponse des MDPA du 11 octobre ne résout pas.

« La Charte de l'Environnement, inscrite dans la Constitution, prévoit que lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent par application du principe de précaution et dans leur domaine d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage ».

Devant les risques avérés, les insuffisances de l'étude d'impact, de la position du projet en amont hydraulique de la nappe et dans ses couches profondes, le Conseil Régional émet un avis défavorable à la demande présentée.

Observation WSA36 : M Daubin H

Ancien mineur ayant travaillé à préparer le dépôt. N'a jamais été d'accord avec le projet car le terrain bouge et on nous a raconté des contre-vérités.

Il est inacceptable de polluer la nappe phréatique et il faut donc absolument tout sortir.

Observation WSA37 : M Kuentz V

Le projet StocaMine est parfaitement inadmissible. Les coupables devront être punis tôt ou tard, « le cynisme des auteurs de ce fiasco est intolérable ». Peu importe le coût du déstockage il doit être fait intégralement et répercuté sur tous les responsables de cette pollution industrielle immense.

Observation WSA38 : M Homé A Maire de Wittenheim, conseiller régional
Voir WNA06.

Observation WSA39 : Association ASEP (Aspach le Bas, Santé, Environnement et Patrimoine)

12 membres de cette association s'élèvent contre le projet (informations contradictoires, stockages illicites, danger pour la nappe).

Observation WSA40 : M Schaub B.

La situation n'a que trop duré. Il faut retirer les déchets.

Observation WSA41 : M Uhlich JG

Il faut retirer les déchets le plus tôt possible. Cela coutera mais il faut assumer nos responsabilités.

Observation WSA42 : M Soldner A

Crainte de voir abandonner 42200t de produits toxiques qui vont migrer dans la nappe, les cours d'eau, en Allemagne et jusqu'en Hollande. On nous demandera des comptes.

Observation WSA43 : MMme Koenig F

Constata des affaissements miniers, que l'eau a un drôle de goût à Wittelsheim.
« L'Etat s'en fout » Non à l'enfouissement définitif.

Observation WSA44 ; CFDT Union Mines Métallurgie d'Alsace.

Texte identique à celui déjà enregistré sous le numéro WSA17.

Observation WSA45 : MMme Meichel J et F

Opposition au stockage au nom de nos enfants. Laisser l'Alsace belle et saine.

Observation WSA46 : M Gasser A

Demande un déstockage complet, l'enfouissement sécurisé par des barrières de béton n'apparaît pas comme une solution d'avenir car on ne pourra plus gérer la pollution (plus d'accès au site). Cela coutera cher mais l'Agence de l'Eau a des moyens.

Observation WSA47 : M Brucker R

Non au stockage illimité des déchets de StocaMine. Nous devons revenir sur cette imbécillité qu'a été la création de StocaMine et faire appel à toute l'inventivité de l'homme « pour sortir de ce trou un maximum de matières potentiellement dangereuses et de les traiter dans les règles de l'art.

Observation WSA48 et 49 : MMme Mischler R et ML et Karcher H

Mettre en œuvre les moyens pour remonter les déchets pour l'avenir de nos enfants.

Observation WSA50 : Mme Schroeder A et A

Demande un déstockage complet comme cela avait été promis.

Observation WSA51 : M Fraulob G et 10 autres personnes

Contre le stockage illimité des déchets toxiques. On parle de destruction de l'environnement, de santé publique, de l'avenir de nos enfants et petits-enfants ; cela justifie des mesures exceptionnelles.

Observation WSA52 : Dr Blum I

Demande un déstockage complet pour qu'il n'y ait plus de risques de pollution.

Observation WSA53 : M Richardis D

Tôt ou tard ces déchets empoisonneront l'eau. Une seule solution les retirer.

Observation WSA54 : Union régionale CFTC Alsace

Les experts sont unanimes pour dire qu'il y aura ennoyage et c'est l'ennoyage qui va engendrer la pollution. Ne croit pas aux barrages en béton (pression et bombe à retardement). Plutôt consacrer les sommes prévues au déstockage complet. Evoque la situation de Reichschoffen-Niederbronn. (Hors cadre de l'enquête).

Observation WSA55 : M Taureau F

Le principe de précaution doit être appliqué, on doit tout sortir. Pourquoi déplacer des colis, les reconditionner et les laisser au fond. On ne sait pas très bien ce qu'il y a au fond, les promesses n'ont pas été tenues. Non au projet.

Observation WSA56 : Mme Murer ME

Fille et petite-fille de mineurs. Trop de mensonges et de promesses non tenues. S'exprime au nom de ses 2 enfants contre le projet.

Observation WSA57 : Section de Wittelsheim du Parti Socialiste

Dit non à l'enfouissement illimité qui présente un réel danger pour la nappe. Le déstockage total n'a jamais été réellement étudié par StocaMine. Dans le cas d'un déstockage total une partie des opérations pourraient être conduites en surface ce qui serait plus simple.

Observation WSA58 : M Meny B

Il est impensable de laisser en l'état de tels déchets, hautement dangereux, au risque de compromettre pour les générations futures la nappe phréatique. Pas d'étanchéité du stockage, risque sismique. Le déstockage total est primordial alors pourquoi prévoir de déplacer simplement certains colis.

Observation WSA59 : Mme Schillinger P Sénatrice du Haut Rhin

Rappelle qu'elle plaide depuis longtemps auprès des ministres successifs pour un déstockage total du site. Les produits toxiques entreposés (en quantité mal connue, les mouvements du sol et l'ennoiement plus rapide vont entraîner une catastrophe écologique. Le déstockage est mal aisé mais seul un déstockage total est à même de répondre aux exigences de santé publique. Elle désapprouve la demande de prolongation illimitée.

Observation WSA60 : M Kessler E

Ancien membre de la Clis et chimiste aux MDP A. L'incendie était impossible et il s'est produit. Lorsque la science n'est plus en mesure de nous donner des réponses formelles et des garanties nécessaires à une telle décision c'est la sagesse qui doit

guider les décideurs. Il faut respecter le cahier des charges et opter pour l'extraction que nous savons faire.

Observation WSA61 : M Lehmann R

Demande un déstockage complet et regrette qu'on n'ait pas fait plutôt une usine de sel de déneigement qu'un dépôt. Empoisonner la nappe est un crime contre l'humanité.

Observation WSA62 : M Stimpflin Président de la CCI Sud Alsace Mulhouse

Fait confiance aux experts et approuve le projet (impact sur la santé humaine jugé minimal, impact financier aussi et attractivité du territoire maintenue).

Observation WSA63 : M Fischer B

Je trouvais que StocaMine était une bonne idée mais le profit a pris le dessus. Maintenant il faut tout déstocker et c'est possible.

Observation WSA64 : M Barberot délégué Alsace Nature à la CSS

Dans une contribution étagée pose de nombreuses questions :

- Le laps de temps avant ennoyage est extrêmement variable selon les experts. En cas de séisme, que sera le comportement des longues failles, des stots ; toutes les études reposent sur des hypothèses et non des certitudes.
- Les barrages ; la technique varie beaucoup et le choix n'est pas fait. Comment les tester sur une aussi courte période
- Crainte de réactions chimiques en vase clos imprévisibles. A-t-on des explications sur la palette consumée récemment ?
- A-t-on vérifié le contenu des sacs déclarés amiante (dont l'un a brûlé en 2002 alors que l'amiante est incombustible)
- L'Ae recommande des études complémentaires, l'étude d'impact est donc incomplète : pourquoi avoir lancé l'enquête ?
- La question de la transmission mémorielle reste posée
- Comment peut-on chiffrer le cout des barrages alors qu'on ne sait rien de leurs caractéristiques ?
- On parle de centaine d'études mais seules une dizaine ont été présentées en CSS. Pourquoi ?

En conclusion, devant cette masse d'incertitude, il demande le déstockage du maximum de colis dans des conditions de sécurité puis de faire le point.

Observation WSA65 : Mme Rzetelski H

Cette contribution est très proche de la précédente et reprend les mêmes arguments. Déstockons au maximum.

Observation WSA66 : M Glasser S

Le document remis n'est pas une observation à proprement parlé mais un appel à la population pour participer à l'enquête publique.

Observation WSA67 : Mme Kieffer J

Membre de la CSS. « Les expertises sont basées sur des hypothèses qui ne sont que d'hypothétiques calculs de laboratoires avec une incertitude affichée de 50% ». Les chiffres varient considérablement selon les pièces du dossier.

Pourquoi l'Etat accepte-il que des questions de l'AE n'aient pas de réponses et trouve inadmissible que les MDPA refusent de parler du déstockage estimant que cela ne fait pas partie du dossier.

Demande l'application du principe de précaution et donne un avis défavorable au dossier présenté. Que deviennent les propositions de suivi de la tierce expertise ?

Observation WSA68 : M Dubel JM

Apporte des documents datant de l'époque de l'incendie (rapport préalable à l'acceptation et compte rendu du CHSCT extraordinaire du 25/09/02) prouvant selon lui que la direction de StocaMine a violé le cahier des charges.

S'interroge sur la fiabilité du cout annoncé des barrages (41M€ actuellement et plus de 50M€ lors de la concertation publique.

Le coût du déstockage est largement surévalué.

Fait part des risques d'effondrement des puits remblayés mentionnés par les hydrogéologues du BRGM (réunion du 14/12/2016) de la commission d'information Après Mines et s'interroge sur l'étude d'impact.

Observation WSA69 : M Di Rosa S au nom de la CFDT Mineurs et de l'Union Mines Métaux Alsace CFDT

Rappelle qu'au départ la CFDT avait soutenu le projet qui répondait à une nécessité d'avoir en France un dépôt de classe O et à une perspective de sauvegarde de l'emploi en période d'arrêt de l'extraction de la potasse. Ce devait être réversible ? Des fautes ont été commises et condamnées. Maintenant on ne peut se fier à la technique sur des durée aussi longues et il faut évacuer quel qu'en soit le coût tout ce qui est possible dans des limites de sécurité strictes.

Observation WSA70 : Mme Gueguen P secrétaire régionale Europe Ecologie Les Verts Alsace

Dit, pour avoir rencontré les mineurs, que l'extraction des déchets reste possible, qu'il ne faut pas jouer la montre et que les dispositifs proposés ne font que retarder la pollution mais pas la contenir.

« Les 44000t de déchets doivent être urgemment et intégralement déstockées ».

Observation WSA71 : Association de la Cité Langenzug

Aucun des engagements initiaux (terrains stables, pas d'eau, réversibilité sur 30ans, un pôle environnemental et un circuit de visite au fond) n'ont été tenus. Nous n'avons aucune confiance dans les études commandées par les MDPA. Le déstockage est encore possible, il faut le faire.

Observation WSA72 : M Knoerr M

Rappelle qu'il était adjoint au maire de Cernay en 1997 et doutait déjà de la sureté des expertises et du jugement des « Ingénieurs des Mines » qui conseillent toujours les ministres. Il communique une note interne à StocaMine très « pointilleuse » sur l'obligation de loyauté et des informations (publiques) sur les activités de M Sordi que nous jugeons sans rapport avec le dossier.

Observation WSA73 : M Walter R

Quelle solution choisir entre laisser les déchets au fond ou s'acharner à tout ressortir vis-à-vis du respect de la vie humaine ? On aurait pu faire autrement.

Observation WSA74 : M Goetz J

Comme promis initialement et par principe de précaution, je demande le retrait total des déchets.

Observation WSA75 : illisible

L'enfouissement est un acte criminel. Qu'est-ce qu'on attend ? On nous a assez bernés avec des affirmations mensongères.

Observation WSA76 : M Reininger D, Président d'Alsace Nature

Le titre du projet « stockage » est conforme à la réglementation mais peut induire en erreur car le déstockage deviendra impossible.

Ce projet ne fait qu'ajouter de la pollution à d'autres sources et des déplacements de puits ont dû déjà être effectués.

Fiabilité des expertises ? Nombres d'études ont été diligentées sans être communiquées à la Clis. Que contenaient-elles ? Source de suspicion. Les erreurs du passé sont légion dont notamment des mesures sur carottes de sel alors que les mineurs disaient le contraire. Les études sont disparates (ou tout au moins leurs résultats par exemple sur la période d'ennoyage). Quelles conséquences d'un séisme ?

Les barrages : beaucoup d'incertitude sur leur conception qui varie au fil du temps et qui n'est toujours pas arrêtée. Des essais auront lieu en 2017 mais comment tester leur longévité « on a l'impression de jouer à la roulette russe ».

Les réactions chimiques : les études évoquent les risques d'explosion liée à des réactions chimiques imprévisibles en milieu confiné à partir des éléments connus et de ceux que l'on ignore. Alsace Nature avait demandé des analyses complémentaires. Quelle suite ? Facteur de préoccupation, la calcination de palettes dont l'explication n'a pas encore été donnée.

La pollution de la nappe ; le rapport Caffet recense 124 points de pollution sur la nappe qui n'a pas besoin d'un autre. Il dit « la différence de coût entre les solutions de... ne doit pas dicter le choix de celle qui sera retenue ».

Alsace Nature rappelle aussi quelques questions qu'elle estime sans réponse à ce jour :

- Quelles remarques formulées en 2013 ont été prises en compte,
- Comment a été appliquée la convention d'Espoo,
- Le déplacement de colis sans les sortir coûte beaucoup de temps et d'argent. Combien ?
- Nous n'avons pas une estimation crédible du coût des barrages.

En conclusion, s'appuyant sur des remarques du rapport Caffet, de l'Autorité environnementale ou du tiers expert, Alsace Nature met en évidence un choix insuffisant de scénarios à comparer, les incertitudes restant sur la surveillance à long terme, les impacts futurs, les déchets stockés et soupçonne MDPA de rétention d'informations, de conduire des études partiales et partielles.

Il conclut par une demande de déstocker la totalité des déchets.

Observation WSA77 : M Dubel R

Aucune confiance dans la direction de StocaMine. Que de mensonges et de promesses non tenues. Je suis contre le projet pour mes deux enfants.

Observation WSA78 : Mme Dubel MC

Ce stockage en mine de déchets hautement toxiques est une aberration. Déstockez le maximum tant que c'est encore possible pour mes quatre petits-enfants.

Observation WSA79: M Malakowski M

D'importants progrès scientifiques permettent et permettront de valoriser une part de plus en plus importante de ces déchets. Décider de polluer la nappe d'Alsace sur plusieurs millénaires est une « décision historique » honteuse et déshonorante. Le déstockage total a le soutien de nombre d'institutions allemandes ou suisses qui peuvent nous aider. Retrouvons le bon sens.

Observation WSA80 : M Flory Y

La Dreal annonçait en 2010 que la réversibilité était faisable (sauf bloc15) et que l'exploitant privilégiait le stockage illimité. Il demande donc copie de la lettre de mission du liquidateur ainsi que du rapport de M Dorison au ministre.

« Ce dossier est émaillé d'incertitudes, d'hypothèses d'école de probabilité » et « le doute sur la valeur des expertises s'est petit à petit instillé dans les esprits ». L'AE met en avant que le dossier « engage la santé des habitants de la plaine d'Alsace à un horizon millénaire et que les normes de potabilité de l'eau évolueront ».

Attire l'attention sur le Refiom, non stabilisés, qui représentent 47% de la masse de déchets et que l'on pourrait stocker au jour. Les barrages n'ont pas encore été expérimentés et on voudrait que l'on se prononce sur leur fiabilité.

« En présence de systèmes aussi complexes physiques, chimiques, mécaniques les marges d'incertitudes sont très, trop importantes.

Donne un avis très défavorable au projet. (Est jointe une note de décembre 2014 du collectif Destocamine)

Observation WSA 81 : M Zavagni R

On ne sait pas vraiment ce qui est stocké, je dis non à l'enfouissement définitif.

Observation WSA 82 : Syndicat CFTC des Mineurs de Potasse

« La CFTC dit non au risque d'une pollution sans précédent »

Le syndicat indique qu'il regrette amèrement l'accord qu'il avait donné en son temps pour l'installation du dossier au nom de l'activité économique.

Des erreurs (mauvaise localisation du site lié à un décalage de 200m entre les plans allemands et les plans français entraînant une position sous un stot et avec deux sondages traversant, stockage à 2m plus profond que prévu dans une couche instable).

Des pratiques délictueuses d'acceptation des déchets (l'incendie de 2002 est parti de déchets estampillés amiante et donc non vérifiés et l'organisme de contrôle, dument averti, n'a fait que verbaliser sans demander le retrait).

Des manœuvres de la direction pour imposer son choix de l'enfouissement comme des études nombreuses dont les auteurs et les couts sont demandés (note des commissaires : la plupart figurent en annexe du dossier d'enquête pour un coût annoncé par les MDPA de 2,9M€), une façon de gagner du temps.

Aucune volonté de tenir compte des conclusions de la tierce expertise sur les produits phytosanitaires (Les commissaires ont la confirmation que des futs contenant du Zirame ont bien été trouvés, analysés et qu'ils sont toujours au fond). Les risques sismiques sont largement sous-estimés et l'étanchéité du confinement très incertaine (contact béton sel, couches de schistes).

Les intervenants au fond ont la capacité technique de mener à bien les opérations de déstockage et c'est ce qu'il faut faire.

Observation WSA83 : Mme Beltzung V

Devant les risques de pollution, d'explosion demande le retrait de tous les déchets au nom de ses enfants et petits-enfants.

Observation WSA84 : Mme Schwaechler G

Des rapports d'experts contradictoires, des affirmations optimistes voire cyniques (pollution dans 1000ans) ont jeté méfiance et doute dans l'esprit du public. J'ai la conviction que StocaMine n'a jamais prévu de mettre en œuvre la réversibilité. Je souscris entièrement aux arguments de Destocamine.

Observation WSA85 : M Quemeneur R

Devant le risque de pollution de la nappe, d'explosion, l'instabilité des sols en zone sismique et de stérilité des terres agricoles en surface, je demande la remontée de tous les déchets et leur stockage en attendant qu'ils puissent être retraités.

Observation WSA86 : Mme Hertzog C

Demande fermement le déstockage total, nous ne devons pas laisser cela aux générations futures.

Observation WSA87 : Mme Meyer C

Signale que M Sordi serait un lobbyiste de l'industrie du béton.

Nous considérons cette information hors sujet.

Observation WSA88 : Mme Fretay C et R

Dans une contribution écrite en vers, demande de sortir les déchets.

Observation WSA89 : Mme Bonnard ML

Pourquoi ne pas poursuivre le déstockage actuel, jusqu'au bout conformément à l'expression majoritaire de la concertation publique. La sagesse doit l'emporter sur la précipitation.

Observation WSA90 : M Winterhalter R

Demande au nom de ses enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants le déstockage total pour l'avenir de l'eau potable. C'est techniquement faisable.

Observation WSA91 : Mme Deybach A et Y

Fait le rapprochement entre les conditions environnementales et la multiplication des maladies orphelines. Il y a assez de pollution, il faut tout sortir.

Observation WSA92 : M Zavagni JC et Mme Pic C

Nous apprenons à nos enfants à ne pas polluer la planète, alors continuons à leur montrer l'exemple. Il faut sortir impérativement et rapidement tous les déchets, les stocker en surface pour qu'ils puissent être recyclés plus tard.

Observations WSA93 à WSA 102 :

Déposées par M Lichtle JC, Mme Grimsinger M, Mme Lichtle F, Mme Abt P, M Petetin-Fehr, M Schmuda A, M Le Kan, M Nawrot JP, M Pascal J et une personne à la signature illisible. Sur une formule identique ces personnes se prononcent contre le projet et demande le déstockage total sans plus tarder.

Observation WSA103 : M Okoniewski L

Il est impératif de sortir les déchets pour la sécurité de notre environnement.

Observation WSA104 : Mme Okoniewski-Gerber G

Les déchets enfouis sont un vrai danger, on ne peut pas prendre ce risque.

Observation WSA105 : Mme Okoniewski J M

L'enfouissement des déchets est trop dangereux, il faut les mettre au jour.

Observation WSA106 : M Muller J ancien sénateur du Haut Rhin

Il est impératif de sortir l'ensemble des déchets et non se contenter des seuls dangereux. On ne peut pas faire le tri entre eux car l'exploitant a triché. La promesse de non contamination n'est pas sérieuse et « la crédibilité de l'exploitant et des pouvoirs publics ne peut pas ne pas être contestée ». A l'échelle du millénaire, la contamination de la nappe n'est pas un risque mais une certitude. Enfin les organisations syndicales de mineurs disent que c'est possible de déstocker dans des conditions de sécurité atteignables.

Observation WSA107 : Dr Ider B et Mme Ider A

Demandent le déstockage total, le restockage sécurisé. L'opération est réalisable, le matériel et les hommes sont en place. Il faut faire et arrêter les expertises, assez de temps perdu.

Observation WSA108 : M Powielajew A

Est descendu au fond le 7/12 et n'a rien vu qui puisse justifier un arrêt de l'extraction. Par contre lors d'une réunion de suivi le 14/12, a appris que le périmètre de sécurité autour des puits était augmenté car il y a la possibilité d'un effondrement instantané du remblayage des puits. C'est bien une catastrophe qui nous attend et il faut tout extraire.

Observation WSA109 : M Dubel JM

Ancien mineur, fils et petit-fils de mineur et syndicaliste. A été favorable au projet en 1996 mais « les experts se sont lamentablement trompés sur l'ennoyage et la tenue des terrains » et « la direction des MDPA/StocaMine n'a pas tenu ses promesses et nous a menti au sujet de la diversification ». La tierce expertise

estime pénalisante pour la nappe la présence de produits phytosanitaires : actuellement ils sont déplacés et laissés au fond. Il évoque une campagne de presse qui va dans le sens de ne pas déstocker le mercure demandé par la Ministre. Le liquidateur est opposé à tout déstockage et on lui a confié la mission, c'est une erreur. Propose de déstocker l'ensemble des déchets de classe 0, les produits phytosanitaires et les métaux lourds. Il suggère aux commissaires enquêteurs d'auditionner les responsables de l'entreprise actuellement chargée des travaux pour vérifier que le déstockage est possible.

4.3 Analyse des délibérations des 9 communes

L'article 7 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2016 stipule, en application de l'article R 515-16 du code de l'environnement, que les conseils municipaux des communes concernées par le périmètre de l'enquête (voir chapitres 3-3 : arrêté d'ouverture d'enquête et 3-4 : information sur l'enquête) sont appelés à donner leur avis sur l'objet de l'EP au vu du dossier mis à l'enquête.

L'avis est réputé favorable s'il n'est pas émis dans un délai de 2 mois.

Les dossiers d'enquête sont parvenus dans les 9 mairies le 21 octobre 2016 et chaque conseil municipal a inscrit à l'ordre du jour et a délibéré sur ce sujet avant ou à l'échéance (2 mois) du 21 décembre 2016.

8 conseils municipaux ont émis un avis défavorable au projet présenté par les MDPA. Certains d'entre eux ont argumenté leur avis, que ce soit pour exprimer l'opposition au projet, et/ou que ce soit pour demeurer informé des suites décidées et de leurs conséquences. Les commissaires enquêteurs relèvent qu'une certaine concertation s'est organisée entre quelques-unes des communes, aussi bien pour l'avis défavorable général que pour les préconisations de suivi en cas de décision de confinement. Seul le conseil municipal de Richwiller émet un avis favorable avec une réserve.

Cernay

Après un rappel du contexte de la demande et de la solution préconisée par les MDPA, il est fait un court résumé des expertises et des avis critiques inclus dans le dossier de demande (**atteinte de la nappe phréatique**, impacts portant sur le très long terme, gouvernance et dispositifs efficaces de suivi). Le conseil insiste sur l'obtention de résultats à court terme sur l'évolution des phénomènes, suivant en cela les rapports de l'Ae et du TE (tiers expert). Le conseil émet un avis défavorable, cependant assorti, si le stockage définitif devait être décidé, de la demande de **mise en œuvre des conclusions du TE** (suivi de l'ennoyage, qualité de l'eau de la nappe). Le conseil souhaite également que **la Ville de Cernay soit informée de l'évolution dans le temps du comportement du stockage et de la pertinence des paramètres et hypothèses retenus dans le dossier.**

Kingersheim

Le rappel est fait des différentes pièces composant le dossier de demande, puis du contexte de StocaMine, et enfin des travaux de déstockage engagés depuis 2014 portant essentiellement sur les déchets mercuriels, potentiellement les plus dangereux pour la nappe phréatique. La solution présentée par les MDPA est résumé, tout en relevant qu'une **centaine d'études ont été réalisées** et que les experts recommandent

la fermeture du site et la construction de barrages. Le conseil a aussi enregistré la **donnée « 95 % du mercure »** et la saisine de la ministre de l'Environnement de l'Ae. Les recommandations de celle-ci portent à la fois sur des éléments relatifs au déstockage préalable et au confinement définitif, **avec les coûts associés**. Le conseil émet un avis défavorable pour la cause principale, sinon exclusive, de pollution de la nappe, assorti, pour la Ville de Kingersheim, de la **même demande d'information** que la Ville de Cernay.

Lutterbach

Le conseil municipal relève d'entrée que le dossier ne retient qu'une solution : le maintien du stockage des déchets en raison de la complexité technique d'extraction suite à l'effondrement irréversibles des galeries. Il n'accepte pas cette solution au regard des risques encourus concernant la nappe phréatique. Il rappelle la **sismicité** et donc **l'instabilité des terrains** permettant la circulation de l'eau. Il ajoute qu'« on ne peut être à l'abri d'une erreur humaine ou d'une technicité qui n'a pas été respectée scrupuleusement », ainsi que la promesse de la réversibilité en 1997. Il met en cause les affirmations des experts (1997) et le comportement de l'exploitant (ensuite). Les garanties de confinement ne pouvant être totales, la commune de Lutterbach préconise **le déstockage total, malgré les difficultés techniques et financières**.

Pfastatt

Après avoir pris connaissance du dossier d'EP et évoqué certains éléments (44000 t de déchets, l'incendie de 2002, le déstockage très partiel engagé en 2014, l'état très dégradé des galeries, la présence de mercure potentiellement dangereux pour la nappe phréatique), le conseil s'oppose à la prolongation pour une durée illimitée du stockage.

Reiningue

Le conseil relève que seules 1760 t de produits mercuriels sont prévues au déstockage. Les autres 42200 t sont des déchets très dangereux et seront confinés par des barrages en béton qui ne feront **que retarder la pollution** de l'air, du sol, de la nappe phréatique. Il y aura **formation de gaz à fort pouvoir explosif**. Il juge inadmissible que l'Etat impose cette solution et met en cause la fiabilité des données de StocaMine. Il émet un avis négatif pour la prolongation du stockage souterrain et demande un déstockage complet et total des produits. Il cite aussi la **responsabilité de la société TREDI**.

Richwiller

Le conseil, en analysant le projet, note **l'objectif de retrait de 93 % des déchets mercuriels**. Il retient également que les barrières de confinement seront réalisées dans le but de retarder (1000 ans) la sortie potentielle de saumure polluée du stockage. Il note aussi les **marges de sécurité** annoncées : retrait de 93 % de la masse du mercure, « retard » de 300 ans sur les possibilités de diffusion de saumure dans la nappe, concentrations inférieures au seuil de potabilité, dimensionnement des barrières pour un « objectif 1000 ans », fermeture adaptée des puits Joseph et Else en utilisant le processus mis au point pour les autres puits. Après délibération, le conseil émet un **avis favorable assorti de la réserve stipulant le retrait des déchets potentiellement les plus dangereux** (mercure, arsenic, cyanure...).

Staffelfelden

Après délibération, le conseil émet un avis défavorable (pas de connaissance de la teneur des délibérations).

Wittelsheim

La commune a ce statut particulier d'avoir les installations « StocaMine » sur son ban et de, peut-être, subir un dommage de son image de marque.

Une **série de faits** est rappelée d'entrée : démarrage du stockage en 1999, prévision de 30 années de fonctionnement, réversibilité possible, incendie en 2002, vote à l'unanimité contre l'enfouissement définitif le 07.02.2005, décret ministériel du 10.03.2006 autorisant la durée illimitée du stockage, **position en faveur d'un déstockage total des déchets par délibération du 05.02.2013**. La solution préconisée par les MDPA est ensuite résumée en citant que la fermeture définitive du site interviendrait dans 7 à 8 ans. Le conseil note autant l'avis du TE (lettre préfectorale) que de l'Ae (saisine de la ministre de l'Environnement), de la même manière qu'à Cernay et à Kingersheim. Le conseil, dans son avis défavorable, prend acte des **recommandations du TE** et de l'**Ae** en demandant leur application si le stockage définitif devait être décidé. Il demande que **la Ville de Wittelsheim soit informée de l'évolution dans le temps du comportement du stockage et de la pertinence des paramètres et hypothèses retenus**.

Wittenheim

Le résumé non technique est cité : il a été mis à la disposition du public en accompagnement du dossier complet et il cite **l'essentiel des informations utiles pour la connaissance de la demande des MDPA**. Il y est fait mention de **l'étude de sûreté** (envisageant un scénario catastrophe) et la « précaution supplémentaire » d'enlever 93 % du mercure présent dans le stockage. Le conseil enregistre aussi l'information selon laquelle les travaux de déstockage ont démarré en 2014, mais ils se révèlent difficiles en raison de l'état des galeries, ce fait nécessitant des mesures exceptionnelles pour la **sécurité des opérateurs au fond**. Saisie par 2 fois, l'Ae a formulé des observations fortes. En réponse, ainsi qu'au préfet, les MDPA ont avancé l'impossibilité du déstockage total au regard du coût, et que cette solution doit être suivie de toute façon par la mise en place de barrages de confinement. **La Ville de Wittenheim exige une étude objective du déstockage total avant toute décision définitive**. Après quelques autres informations et délibération, le conseil s'oppose au projet, rappelle le **risque environnemental** et demande l'étude de faisabilité technique d'un déstockage complet.

Avis des commissaires enquêteurs

Nous constatons sans surprise que huit communes s'opposent au projet, mais une y est favorable sous condition. Cela signifie que les conseils municipaux se veulent être représentatifs de leurs populations.

C'est aussi un avis quasi-unanime qui a toutes chances d'être identique sur l'ensemble du bassin potassique. Il nous apparaît qu'il faut associer, d'une manière ou d'une autre, les représentants des communes quelle que soit la suite qui sera donnée au projet. A ces représentants d'organiser ensuite l'information vers la population. Il ne s'agit pas d'une

décision de nature politique (en regard de l'orientation diverses des conseils municipaux), mais d'un devoir vis-à-vis des habitants.

Nous souhaitons également ajouter ici succinctement la teneur de la lettre du Président du Conseil de la Région Grand Est (contribution déjà citée et enregistrée sous le n° WSA35 - registre de Wittelsheim). Le CR (Conseil Régional d'Alsace en 2011) avait déjà demandé la réalisation d'études pour la mise en œuvre de la réversibilité. Le Président, dans le courrier, déplore la découverte de pyrale dans le stockage souterrain. Il liste les manquements sérieux relevés par l'Ae et les améliorations possibles de communication et d'information. Il remet en cause la viabilité de l'étude d'impact au motif qu'il est quasiment impossible de déterminer la nature et la quantité des déchets qui resteront stockés. Il rappelle un terme de la Charte de l'environnement qui est le principe de précaution. Logiquement, il demande à l'Etat d'ordonner la poursuite du déstockage pour atteindre les objectifs fixés par la ministre de l'environnement en 2014. Il rappelle maintenant la qualité et les services offerts par la nappe d'Alsace qui doit absolument être préservée, même dans un avenir lointain. L'avis défavorable au projet est complété par la position du CR Grand Est qui demande le déstockage total hors bloc 15 et le maintien des puits Joseph et Else dans l'attente de progrès techniques et opérationnels de déstockage.

Cette position, plus politique que celle des communes, devrait interpeler fortement l'Etat responsable de la décision.

4.4 Analyse globale des observations recueillies

Dans ce qui suit, vont sur chaque thème, se succéder l'analyse et le résumé que nous avons fait des observations recueillies (l'ensemble ayant été collationné pour constituer le Rapport de synthèse figurant en annexe 5), la réponse (en italique) du maître d'ouvrage soit intégrale soit synthétisée extraite du document du 10 janvier intitulé « Réponse au Rapport de Synthèse » (annexe 6) et notre position.

Le maître d'ouvrage en préambule de son document rappelle que, lors de la concertation de 2013, 433 expressions avaient été recueillies, soit « un peu plus que 297 » (en réalité 302) formulées lors de l'enquête publique, que la plus grande partie des sujets et avis avaient déjà été formulés et que c'est à la suite de l'exploitation des résultats de cette concertation que Mme Royal, Ministre de l'Environnement, avait demandé que le déstockage partiel, initialement fixé à 56% du mercure contenu dans les déchets présents dans le stockage, soit porté à 93% du mercure, avec une option de repli à 56% en cas d'impossibilité manifeste.

4.4.1 Sur l'état d'esprit

L'état d'esprit de la très grande majorité du public qui s'est déplacé ou qui a contribué par écrit oscille entre la résignation et la révolte. Dans le meilleur des cas, un doute profond s'est installé vis-à-vis de la parole des experts, des décideurs (industriels, élus et administratifs) regroupés parfois sous le terme « élites ».

Cette défiance manifeste est alimentée selon les intervenants par :

- **Le projet initialement présenté**, très souvent qualifié même par des gens apparemment calmes, de « mensonger ». Il a été vendu par les responsables des MDPA comme sûr (pas d'eau, un terrain stable pour longtemps ...10000 ans !) sans danger (aucun risque d'incendie), réversible sur 30 ans (garantie par la loi et une réserve financière, position réaffirmée par le Directeur de la Drire de l'époque) et porteur de retombées économiques importantes (de l'activité pour les mineurs, un centre de recherche...) Il apparaît 20 ans après que la réalité est bien différente.

Les opposants initiaux mettent bien sûr en avant qu'on aurait dû les écouter et ceux qui ont approuvé le projet (élus et syndicats de mineurs) affirment qu'ils ont été bernés et en sont encore plus amers.

Sur ce point le maître d'ouvrage n'apporte pas de réponse réelle, mais d'ailleurs le pouvait-il ? Il met en avant que le stockage est globalement stable, que les vitesses de convergence des parois des galeries sont beaucoup plus importantes en milieu de « couloir » qu'à proximité des intersections et qu'elles ne diminuent pas depuis 15ans. Il explique que les retombées économiques prévues n'ont pu se réaliser par suite de l'arrêt de l'activité.

« Certains indiquent maintenant qu'on aurait dû les écouter sur le comportement des terrains, surtout des galeries creusées au niveau -25, mais les avis étaient cependant relativement divergents. Personne ne mettait en doute l'état des galeries creusées au niveau -23 alors que les opérations actuelles de déstockage ne concernent que ce niveau et y démontrent de très fortes réductions de section. Beaucoup indiquaient qu'il serait très facile de tout déstocker, comme cela avait été pratiqué partiellement en 2001. Il aurait même été possible de réaliser cette opération en un an ou, au maximum en deux ans. Les mêmes indiquent maintenant que si on avait pris la décision plus rapidement il y a 5 ans, on aurait déjà sorti 50% des déchets. Ils admettent donc a posteriori les difficultés importantes de déstockage. »

Nous, commissaires enquêteurs, avons regardé en détail le dossier présenté initialement en 1996 (voir annexe 4). Il est clair que ce dossier s'est appuyé sur des hypothèses qui se sont révélées fausses, que les études d'alors ont été pour le moins légères sinon orientées et qu'il a été, pour être présenté avec succès, considérablement embelli de projets complémentaires à vocation économique qui n'ont jamais vu le début d'un commencement d'exécution.

Les appréciations sur les experts méritent quelques précisions. Les MDPA renouvellent dans leur texte la confiance placée dans les bureaux d'études qui ont travaillé avec eux et ont transmis une note en protestation d'honnêteté d'un d'entre eux, le cabinet CESAME (annexe 7). Nous en prenons acte très volontiers : il n'a jamais été dans notre esprit que ces intervenants faussaient leurs résultats pour plaire à leur donneur d'ordre. Ils répondent honnêtement aux questions qui leur sont posées, au cahier des charges qui leur est donné.

Ce qui est exprimé sur les experts concerne bien le dossier initial et rejoint ce que dit l'AE dans son premier avis « compte tenu de l'historique de

l'installation, le projet ne sera acceptable qu'à la condition de restaurer la confiance dans l'expertise et la parole publique ». Les biais originels ne favorisent pas l'écoute actuelle des scientifiques impliqués dans le dossier.

- **La gestion de StocaMine**

La rigueur de la gestion est maintes fois mise en doute : contrôle des déclarations des apporteurs de déchets insuffisantes ou non faites, admission de produits non autorisés (situation avérée au moment de l'incendie) si bien que les doutes et les rumeurs prospèrent sur ce que contient réellement le dépôt en dépit des analyses faites à la demande du tiers expert qui conduisent à des résultats forts différents des hypothèses initiales.

Il est affirmé à plusieurs reprises par des personnes qui sont descendues au fond (et nous l'avons constaté nous-mêmes) que la réversibilité n'a jamais été une préoccupation réelle de l'entreprise pendant son activité. Que penser de fûts endommagés au bout de 15 ans alors qu'ils auraient dû durer 30 ans au moins, des colis entassés sans possibilité d'accès... ?

Est apparue plusieurs fois l'idée que l'on n'aurait pas dû confier la gestion de ce site à une entreprise privée avec ses objectifs sans contrôles réels et efficaces (qui ont failli eux aussi).

Dans un long développement, le maître d'ouvrage reconnaît que la faute commise par le directeur de l'époque ayant conduit à l'incendie jette un doute sur l'ensemble du dépôt. Il s'efforce de démontrer que ce doute ne se justifie pas : tous les déchets sont bien répertoriés à la bonne place, sans erreur. Certes la réversibilité n'avait pas été pensée (mais personne n'avait évoqué ce sujet à l'époque) et les résultats d'analyse étaient imprécis pour des raisons liées au matériel (elles ont été refaites depuis à la demande du préfet).

La question de la gestion public/privé est également abordée mais nous pensons que cela ne concerne pas l'enquête.

A posteriori, il semble bien que l'incendie ait été « utile » : il a provoqué l'arrêt de l'exploitation et limite le dépôt à 44000 t. Sans incident la situation serait encore moins gérable avec 300000 t enfouies.

Nous confirmons que la réversibilité n'avait pas été prise en compte dans l'organisation du dépôt et que les services de contrôle auraient dû y veiller. Enfin il reste pour nous un doute important : les déchets stockés sous l'étiquette « amiante » n'ont semble-t-il jamais été vérifiés pour des raisons de protection des personnels. Cette absence de contrôle à la réception était connue et elle a pu être utilisée pour se débarrasser de produits normalement non stockables sur le site.

- **Le très long délai entre l'arrêt de l'exploitation et les premiers déstockages**

Il s'est passé plus de 10 ans entre la fermeture technique de StocaMine et les premiers déstockages. Les questions concernent :

Pourquoi un tel délai ?

N'aurait-on pas pu déstocker plus facilement ?

N'est-ce pas pour mettre tout le monde devant le fait accompli qu'on nous dit qu'on ne peut plus déstocker et qu'il faut donc confiner ?

Le maître d'ouvrage présente un historique de ce qui s'est passé entre l'incendie de 2002 et maintenant en le divisant en deux périodes :

- 2002-2009 où après une période d'attente de reprise d'exploitation qui n'a jamais eu lieu, on a continué l'entretien minier et réorganisé, à plusieurs reprises, la structure « capitalistique » de l'entité responsable du dépôt pour aboutir à MDPA seule responsable, avec un capital détenu à 100% par l'Etat et une mise en liquidation amiable.
- 2009-2016 organisation de la réflexion sur l'avenir. « En fin 2009, le liquidateur des MDPA a décidé de faire appel à l'INERIS pour réaliser une analyse critique de toutes les études déjà réalisées, pour proposer la meilleure solution de fermeture de StocaMine, sans prioriser les aspects économiques mais la protection des populations et de l'environnement, et pour constituer le dossier correspondant. L'INERIS était le plus à même de réunir toutes les compétences requises pour étudier un tel dossier qui combine des données géotechniques, hydrogéologiques et chimiques. De plus, sa grande indépendance, exprimée dans sa charte de déontologie et renforcée par la présence à son conseil d'administration de représentants d'associations environnementales nationales comme France Nature Environnement et la CLCV, ainsi que dans ses comités internes, était le gage d'études objectives. Par ailleurs, le cabinet du Ministre de l'Environnement M. Borloo a décidé en mi-2010 de mettre en place un Comité de Pilotage (Copil) constitué d'experts désignés par les représentants des cinq collèges définis par le Grenelle II de l'Environnement présents à la CLIS afin d'émettre un avis sur les études et analyses de l'INERIS sur StocaMine en cours d'élaboration.

L'INERIS a clairement établi dans une étude des scénarios alternatifs que le stockage illimité sur place était moins impactant que les autres scénarios, l'impact augmentant avec la quantité déstockée et manipulée, transportée vers l'Allemagne pour les déchets les plus toxiques ou vers la Lorraine pour les autres, puis restockés avec au minimum les mêmes impacts finaux. Le restockage en surface, proposé par une partie des opposants, n'est pas considéré comme une solution alternative car cela est contraire à la législation des déchets.

Le Copil a rendu son avis mi-2011 (pièce 59 de la bibliographie du dossier) et l'Etat a ensuite demandé au liquidateur de lui fournir divers scénarios chiffrés de fermeture de StocaMine, avec différentes hypothèses de déstockage préalable. Ces scénarios chiffrés et planifiés ont été envoyés le 2 décembre 2011, en reprenant la recommandation de l'INERIS, à savoir le confinement à StocaMine de l'ensemble des déchets contenus dans le stockage. »

Un an plus tard, la Ministre Mme Batho décidait du scénario confinement après déstockage de 56% du mercure. Il fallait ensuite lancer les marchés

(appels d'offres européens) obtenir les autorisations de stockage en Allemagne...pour obtenir un premier départ de colis en septembre 2014.

« Les délais liés à ces différentes étapes sont effectivement longs et sont liés au respect des procédures, à la réglementation (appels d'offres, concertation, information, réunions, recherche d'interlocuteurs spécialisés, ...). Ils ont été mis à profit pour étudier les différentes solutions. En aucun cas il n'y a eu volonté de retarder le déstockage (le coût de l'entretien minier étant à lui seul un argument pour prendre des décisions cohérentes et rapides). »

Cette contribution explicative du maître d'ouvrage appelle de notre part plusieurs réflexions :

- La mise en liquidation amiable des MDPA aboutit en 2008. Le choix de cette solution juridique impliquait forcément dans l'esprit des décideurs qu'il n'y aurait pas de gestion active autour du dépôt dans l'avenir (pas d'entretien minier, pas de pompage, pas e personnel affecté à la surveillance par exemple). Le choix technique était sans doute implicitement ou explicitement déjà fait.

- Le maître d'ouvrage met en exergue le fait que les déchets restockés en Allemagne auraient « au minimum les mêmes impacts finaux » Cette affirmation nous parait une interprétation biaisée du rapport de l'Ineris. Si tel était le cas, il était inutile de comparer des scénarios puisqu'on ajoutait toujours du risque et pourquoi Mesdames Batho et Royal auraient-elles pris la décision « d'exporter » le mercure s'il devait contaminer nos voisins ? Cette affirmation tranchée est trop tardive pour être audible ou alors elle décrédibilise une partie notable du dossier.

Nous reconnaissons que ce délai est beaucoup trop long qu'il contribue à compliquer le déstockage et ne dément pas une volonté initiée il y a quelques temps de privilégier le confinement.

- **Le non-respect patent de l'arrêté préfectoral de 1997**

Beaucoup de choses condamnables, et pour certaines condamnées, se sont passées depuis l'autorisation mais sur lesquelles même les plus acharnés conviennent qu'on ne peut revenir. Par contre beaucoup ne comprennent pas, n'admettent pas que sur la réversibilité la « parole donnée », la « parole de l'Etat » ne soit pas tenue.

« Concernant la réversibilité, l'arrêté préfectoral la prévoyait tout comme il prévoyait la possibilité de déposer un dossier de confinement illimité, avec une décision finale du ressort de l'Etat régalien. ».

Nous confirmons que l'arrêté préfectoral n'a pas été respecté et considérons que l'Etat a une dette morale vis-à-vis du territoire.

- **Ce qui est considéré comme des tentatives de manipulations de l'opinion**

En ce qui concerne le déstockage, en juin 2016 avant l'enquête, la direction des MDPA affirme en CSS que l'objectif de déstockage des 93% de mercure est en bonne voie (elle parle même de 95%), dès le mois de septembre le message relayé par la presse est que c'est très dangereux et qu'il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif (même pas le minimum) et il semble que lors de la

dernière CSS le message ait de nouveau évolué (nous n'avons pas au 20 janvier, date de clôture de la rédaction de notre rapport, le compte rendu de la réunion). Le mot « cynisme » est plusieurs fois apparu pour qualifier cette communication.

*La réponse du maître d'ouvrage est que « Les MDPA ont reçu de leur actionnaire une mission de transparence vis-à-vis du public et c'est ce qu'elles s'efforcent de mettre en œuvre pour l'informer au plus juste de la situation. C'est à tort que certains analysent les informations données comme des « tentatives de manipulations de l'opinion ». Les MDPA ne peuvent pas cacher que le déstockage est beaucoup plus délicat et dangereux que prévu initialement, au fur et à mesure qu'elles constatent que les galeries se sont refermées, et continuent à se refermer, et ce plus rapidement au sein du bloc 12. Elles s'efforcent de comprendre au mieux les phénomènes et d'appréhender le futur, là où **personne** n'avait prévu une si forte dégradation. Elles n'ont jamais dit qu'elles ne parviendraient pas au minimum fixé mais elles font clairement part des grandes difficultés qui pourraient par la suite bloquer les opérations. Elles ne peuvent pas dire que le temps est calme quand il est à la tempête. ».*

Pour rester dans des termes imagés (et connus) on pourrait dire que ce n'est pas la girouette qui tourne, mais le vent. Les commissaires enquêteurs s'interrogent également sur la sincérité de la communication.

4.4.2 Sur le dossier lui-même

- Il ne fait de doute pour presque aucun des intervenants que la réalisation du projet tel que prévu se traduira par une **pollution de la nappe d'Alsace** (plus grande nappe d'Europe, faisant vivre des millions d'habitants, indispensable au vu des dérèglements climatiques...). Polluer la nappe, considérée comme un des symboles de la région, équivaut à la **transgression d'un tabou**.

Le fait d'affirmer qu'elle sera toujours dans les normes de potabilité est inaudible (les normes vont se durcir, la recherche sur les effets des micropolluants progresse, c'est un grave sujet de santé publique). Nous notons que l'AE avait soulevé le même sujet.

Le fait de dire que cela se passera dans 1000 ans n'en n'atténue pas les effets : nous sommes responsables devant les générations futures et nous devons gérer les problèmes d'aujourd'hui et pas les transmettre aux autres. La phrase « nous empruntons la terre à nos enfants » est apparue plusieurs fois.

Le Maître d'ouvrage répond à ces critiques. « Comme évoqué par certains mineurs, l'évolution la plus favorable (et qui reste bien sûr probable) de l'ensemble mine-stockage est qu'aucune venue d'eau (plus précisément de saumure) n'atteigne le niveau du stockage. Toutefois, les experts ne peuvent exclure la possibilité d'un ennoyage de la mine par de très faibles intrusions d'eau par les anciens puits de mine, d'où une étude des impacts du projet basée sur l'obligation de raisonner à long terme (phénomènes de petite échelle donc extrêmement lents). L'impact n'est pas considéré comme faible parce

qu'il pourrait avoir lieu dans 1000 ans mais parce que tous les experts s'accordent à dire que la nappe ne risque d'être atteinte, au pire évoqué dans les études hydrogéologiques, que sur quelques dizaines de mètres à partir des puits de la mine Amélie. On peut ajouter que le projet de confinement, tel qu'il est prévu, produira certains effets non chiffrés car difficiles à quantifier mais qui vont empêcher une éventuelle sortie de polluant du stockage comme :

- la faible perméabilité des remblais, des ouvrages de scellement et des ancrages en sel gemme (cf. p5 » du dossier complémentaire) va elle aussi s'opposer à l'entrée de saumure, en sus des noyaux en béton qui sont plus faciles à modéliser, et réduire le débit de saumure susceptible d'entrer dans le stockage,
- les enveloppes en PVC des déchets sont toujours intactes à 99%, comme l'ont démontré les observations faites lors du déstockage, et empêcheront le contact entre la saumure et les déchets,
- les volumes très réduits disponibles au sein des déchets seront constitués par la porosité interne des déchets compactés et la quantité de saumure qui pourrait y pénétrer sera très insuffisante pour dissoudre toutes les substances présentes, tels que le prévoient les calculs de l'INERIS,
- la densité d'une saumure chargée en polluants telle que modélisée par l'INERIS et estimée par les tiers experts serait de 1,4 et s'opposerait à une remontée vers la surface car les vides miniers disponibles seront alors pleins d'une saumure de densité 1,2.

Concernant la remise en cause des normes retenues, il faut rappeler que, pour toute activité qui génère un transfert de polluant, les normes sont là pour fixer des valeurs de référence à ne pas dépasser. Pour quantifier un impact, on ne peut s'appuyer que sur ce type de réflexion.

A noter que si une évolution des normes a lieu, elle aura lieu très certainement également en Allemagne (au final, cela ne change pas la conclusion sur la comparaison des solutions envisageables) ».

Nous confirmons que toutes les études mentionnent une perspective de « fuite » de saumure polluée vers la nappe et avons le sentiment que le maître d'ouvrage se sent dans son droit dans la mesure où dans plusieurs siècles les normes de potabilités actuelles seront respectées. Nous ne considérons pas que ce droit à polluer existe, surtout tant qu'on n'a pas démontré, pas essayé de limiter les effets nocifs. Il est vraisemblable qu'on se trouve devant un vrai sujet de santé publique pour les générations futures. Nous reviendrons plus loin dans le rapport sur les perspectives plus optimistes sur l'ennoisement de la mine.

- Dans la logique de ce qui précède, le **déstockage** est réclamé, parfois imploré. Le plus souvent il s'agit du déstockage total, parfois du déstockage total sauf le bloc 15, plus rarement des déchets « les plus toxiques ». La faisabilité du déstockage est assurée par des mineurs (dont certains ont visité récemment le chantier) et leurs organisations syndicales : les

compétences existent, l'entreprise au fond fait du bon travail et on peut travailler dans des conditions de sécurité acceptables.

Le maître d'ouvrage confirme que l'entreprise SAARMontan fait du bon travail mais dans des conditions difficiles et que le turn-over des intervenants est important. Le cabinet K-Utech, tiers expert a recommandé « en cas de risques trop graves : renoncer au déstockage des colis de déchets dans les zones de stockage manifestement trop dangereuse pour l'intégrité physique et la vie des mineurs ! Dans les anciennes galeries de mine (cas de StocaMine) les travaux sont bien plus imprévisibles et délicats à mener que dans les galeries en cours de creusement ». Cette expertise est à l'origine de l'arrêté de Police des Mines imposant l'arrêt des travaux de déstockage en présence de toit reposant sur les déchets ou de big-bags ou fûts coincés et le recours à une expertise afin de déterminer la faisabilité de poursuivre les opérations.

Il est considéré comme absurde (perte de temps et d'argent) de déplacer des fûts et des big-bags, de les reconditionner (?) et de les laisser au fond. Certains pensent que ce serait plus simple de faire ce travail de reconditionnement au jour.

Sur ce point il est précisé Les colis déplacés au fond et non ressortis au jour ne sont pas reconditionnés mais seulement emballés dans des saches pour éviter toute dispersion et pour être déplacés vers une galerie libre du stockage. Cette méthode est beaucoup plus simple et moins dangereuse que de les remonter au jour pour y réaliser d'autres opérations.

Un très gros doute est relayé sur le contenu du dépôt et notamment sur les big-bags identifiés amiante et qui à ce titre n'ont pas été contrôlés. Il est fait état du départ de l'incendie de 2002 à partir de tels matériaux normalement incombustibles. Des analyses complémentaires (exhaustives ?) sont demandées.

Le contrôle visuel réalisé en 2002 sur les colis de déchets incriminés lors de l'incendie a montré que ces déchets n'étaient pas conformes aux critères d'acceptation de StocaMine. Un liquide nauséabond se dégageait en particulier des colis. Le jugement évoqué plus haut et les témoignages des personnels de StocaMine indiquent qu'il s'est agi du seul cas d'exception qui se soit présenté.

Les plus assidus dans l'étude du dossier se sont fortement émus que le Maître d'ouvrage ait refusé de répondre à une remarque de l'AE sur ce sujet arguant que le déstockage ne faisait pas partie du dossier. Les commissaires enquêteurs partagent cette observation qu'ils considèrent très importante.

Il est aussi fait remarquer qu'aucune expertise détaillée n'a été diligentée sur la faisabilité, le coût du déstockage et que les études qui ont orienté (justifié pour certains) le choix ont été biaisées par une surestimation du risque lié au transport.

Sur ce point MDPA s'inscrit en faux et indique que de nombreuses études ont porté sur le déstockage, les méthodes à utiliser et les coûts estimatifs, en particulier par le cabinet Suisse BMG qui connaissait bien le cas de Bonfol et par l'Institut Suisse de Promotion de la Sécurité (nommé ISPS puis SWISSI).

Elles sont fournies en pièces 30 à 34 puis 74 et 79 de la bibliographie du dossier. Le déstockage est maintenant en phase opérationnelle et tous les partenaires qui y sont associés ont contribué à améliorer les méthodes définies initialement. Les risques liés au transport ont été appréciés par l'INERIS sur la base de statistiques connues.

Les commissaires enquêteurs notent qu'effectivement des études ont été menées, mais que leurs conclusions ne sont pas mise en évidence dans le dossier principal qui exclue rapidement ce scénario : nous n'y avons pas trouvé de coût prévisionnel actualisé, ni d'échéancier envisageable.

Enfin, faisant appel à une remarque de l'Ae, le maître d'ouvrage revient sur le sujet des mines allemandes et de leur sécurité. « L'AE indiquait qu'il fallait s'intéresser à l'impact futur des déchets sortis de StocaMine. Cela a été fait dans le dossier et la comparaison réalisée par l'INERIS était très claire en la matière : le stockage souterrain de StocaMine est au moins d'aussi bonne qualité que les stockages allemands. L'expert Suisse choisi par les associations indiquait qu'il avait fait une étude pour l'administration suisse allant vers la même conclusion. Par ailleurs, l'INERIS indique que les risques engendrés par les opérations de déstockage et de transport vers les nouveaux sites de stockage s'additionnent et conduisent à privilégier le confinement illimité à StocaMine. ».

Nous avons trouvé dans un document récent (12 décembre 2013) intitulé « Note de synthèse des travaux d'expertise de l'INERIS relatif au devenir du stockage de déchets de StocaMine au sein de la mine Amélie » (page 2 2^{ème} paragraphe) une phrase sur le sujet. Il est écrit « Compte tenu des données disponibles, le restockage à long terme des déchets dans les deux sites allemands n'a pu faire l'objet d'une comparaison exhaustive terme à terme, avec un stockage illimité sur le site de StocaMine. Ces études comparatives visent à hiérarchiser les scénarios... ». L'interpréter maintenant comme le site de StocaMine est plus sécurisant que les sites allemands nous parait un abus de langage.

*En ce qui concerne **les barrages ou bouchons**, certains bien sûr en soulignent l'inutilité puisque le déstockage total est demandé. Ils considèrent que l'argent qu'il est prévu d'y consacrer sera mieux employé dans ce déstockage.*

Toujours sur les coûts, plusieurs remarques sur leur variabilité (50M€ en 2013 et 41M€ actuellement) alors que la technique varie également (bentonite ou béton), qu'aucun essai n'a encore été entrepris. Comment pourra t on tester en quelques années au mieux des ouvrages censés résister des millénaires ?

« Les MDPA ont fait appel à l'entreprise allemande ERCOSPLAN recommandée par l'expert désigné par le maire de Wittelsheim au Copil. Cette société possède une grande expérience dans les mines de sel et les stockages souterrains de déchets. Elle a déterminé la formulation des bétons à employer et nous les avons testés sur des planches d'essais réalisées au fond et avons prélevé des carottes qui ont permis à un laboratoire de vérifier qu'ils disposaient bien des propriétés souhaitées en matière d'étanchéité et de résistance mécanique. Les tiers experts et en particulier l'IfG ont confirmé

l'intérêt et la faisabilité de tels ouvrages. Nous avons pu visiter dans une mine allemande, à l'initiative d'ERCOSPLAN, un tel barrage. Les prix estimatifs seront bien évidemment précisés une fois que nous aurons choisi un maître d'œuvre pour les travaux de fermeture et réalisé des appels d'offres européens. Néanmoins, dans le cas d'un déstockage préalable de 93% du mercure, le prix du confinement indiqué dans le dossier de concertation était bien de 41M€. Il dépendait aussi des volumes à remplir et donc des volumes libérés suivant les options de déstockage. Ainsi le déstockage de 4 blocs défini au « scénario 4 » conduisait à une estimation de 49M€. »

Leur efficacité est également mise en doute à la fois pour des raisons de résistance aux pressions et d'étanchéité : la différence de granulométrie et de texture ne permettrait pas une bonne cicatrisation et des microfissures se formeraient dans le béton et le sel à la surface de contact.

Plus globalement, des doutes sur l'étanchéité et l'intérêt du confinement sont mis en avant, liés :

- à la sismicité dont les effets seraient négligés ou sous-estimés,
- aux risques d'explosions liés à la mise en contact de substances multiples et pas toutes connues, phénomènes qui peuvent se produire même sans présence d'oxygène gazeux, voire en chaîne.

Nous considérons qu'en ce qui concerne la résistance aux pressions du milieu, la réponse des MDPA figure en annexe 3.13 : *« Les bouchons doivent effectivement être suffisamment résistants pour résister à la pression des terrains. A titre indicatif, la contrainte verticale à cette profondeur est de 12 MPa. Notre ingénierie, la société Ercosplan, en a tenu compte pour fixer une résistance de 35MPa (béton C35/45). La norme sur les bétons préconise donc une résistance de 40MPa à 28jours. Sur les premiers tests réalisés avec du béton projeté et avec du béton coulé nous sommes au-dessus de cette valeur. De plus, il est à noter que la conception des barrages prévoit, de part et d'autre de l'élément d'étanchéité, des éléments de culée, permettant une reprise homogène des charges pour garantir l'intégrité du noyau »* et n'appelle pas d'observation de notre part.

Pour ce qui est des conséquences de la sismicité (annexe 3.12) ; *« Le risque sismique est en effet avéré et a fait l'objet d'une attention particulière dans le dossier. Les MDPA ne croient pas au témoignage que vous rapportez dans la mesure où il lierait l'apparition de fissures en galeries avec un séisme naturel. Tous les témoignages que nous avons recueillis indiquent que les séismes naturels ressentis en surface ne l'étaient quasiment pas au fond.*

Le risque sismique a été étudié par l'Institut de Physique du Globe de Strasbourg (index 3 de la bibliographie du dossier) et les conclusions données à la page 27 de l'annexe 4 du dossier déposé en janvier 2015 sont les suivantes :

- *Les probabilités d'occurrence d'un séisme potentiellement destructeur dans la zone du stockage sont de l'ordre d'un par millénaire avec des accélérations très faibles en profondeur (< 0,1 g à -500 m),*

- *Ces accélérations ne sont pas à même d'avoir des effets destructeurs au fond car l'énergie se disperse alors qu'elle se concentre beaucoup plus en surface dans la plaine alluviale.*

Les commissaires enquêteurs doivent avouer leur incapacité à formuler un jugement personnel fondé : en cas de séisme violent (bale ou San Francisco 1902) on a du mal à imaginer qu'il ne se passe presque rien à -500m mais les dégâts seront si importants en surface...

- En ce qui concerne le **suivi**, plusieurs intervenants demandent quelle suite est réservée aux suggestions formulées par le tiers expert : essayer de vérifier les hypothèses ayant servi à étayer le dossier quand il est encore temps d'intervenir, les propositions de suivi du dossier étant hors de l'échelle des prochaines générations.

L'efficacité du BRGM, qui œuvre actuellement sur un terroir est mise en doute.

La réaction des MDPA est étonnante : « Les suggestions des tiers experts peuvent être reprises par le préfet dans son arrêté (!). Bien entendu, les MDPA les étudient afin d'être en mesure de les mettre en œuvre ».

Autrement dit, on le fera si elles nous sont imposées mais on ne change pas notre projet.

4.4.3 Sur l'environnement du dossier

- **La concertation.** Les intervenants qui suivent de plus près le dossier mettent en avant que certes les organes de la concertation sont en place mais qu'ils ne fonctionnent pas faute d'écoute. Ils apportent en preuve que le dossier soumis à la concertation publique n'a évolué qu'à la marge (et encore dans les objectifs mais non dans la conception) malgré une expression populaire forte. La CSS n'a eu connaissance que de quelques études parmi la centaine commandée par l'entreprise et la CST n'a connu que deux réunions dont la dernière très récente depuis 2014.

La confiance n'existe pas entre les intervenants qui craignent pour la nappe et veulent le déstockage et une direction qui assume un choix de confinement.

La réponse des MDPA est la suivante :

« La concertation publique de 2013-2014 avait déjà en grande partie abordé tous les sujets évoqués par les intervenants à l'enquête publique avec un nombre de participants légèrement plus important. Des réponses avaient alors été systématiquement apportées. Les expressions recueillies concernaient surtout des avis, et principalement ceux d'opposants au stockage illimité qui reprenaient les affirmations du collectif Destocamine. Celles-ci reposaient en premier lieu sur un leitmotiv simple, « tous les experts sont d'accord sur une pollution inéluctable de la nappe », qui a été démenti par la grande majorité des experts et tiers experts qui ont étudié le dossier... La concertation et tous les éléments et rapports qui ont suivis ont été transmis à l'actionnaire et celui-ci a décidé d'appliquer le scénario préalable de déstockage indiqué plus haut. Les MDPA ne font donc qu'appliquer la décision de l'actionnaire. Suite à cette concertation, il a été décidé par les parties, dont MDPA, de créer une

commission au sein de la CLIS pour suivre les travaux de déstockage. Il se trouve que des participants à la première descente ont préféré exposer immédiatement leur avis à la presse avant de le faire à la CLIS dont ils dépendaient et que le préfet a alors ajourné ces descentes. Les descentes de cette commission viennent de reprendre.

Plusieurs remarques de notre part sur cette réponse :

- Le liquidateur affirme que la grande majorité des experts et tiers experts... ont démenti le « leitmotiv » de Destocamine selon lequel « tous les experts sont d'accord sur une pollution inéluctable de la nappe ». C'est un « bon » exemple du dialogue de sourd. Si polluer une nappe est arriver à la rendre dans son ensemble impropre à tout usage, certes le liquidateur a raison et heureusement. Mais si, comme nous le pensons, dégrader la qualité d'une nappe c'est bien faire acte de pollution...

- Nous interprétons une partie du texte par l'absence d'autonomie du liquidateur par rapport à ses actionnaires. Cette situation doit se trouver souvent dans n'importe quelle société et le fait que ce soit l'Etat qui soit actionnaire ne change pas la situation au fond. Pour obtenir cette marge de manœuvre, il faut être convaincu qu'on en a besoin et il faut au moins la demander.

• **Le principe pollueur/payeur.** Comment se fait-il que l'entreprise privée qui participait à StocaMine se trouve déliée de tout engagement et que ce soit aux contribuables de payer ?

« ... un accord avait été passé en 2004 entre le repreneur de TREDI et l'EMC pour le faire sortir du capital de StocaMine. Par ailleurs, les actionnaires dépendaient majoritairement de l'EPIC EMC si bien que le « pollueur » était bien majoritairement public, si ce principe avait pu être retenu. »

On peut simplement constater que c'est un accord valorisé à plus de 100M€ au bénéfice du repreneur de Tredi accord dont on ignore les autres termes.

En outre, les commissaires enquêteurs ont profité du rapport de synthèse pour transmettre leurs ultimes interrogations sur les sujets suivants :

• **Sur les scénarios étudiés :** Tous les scénarios étudiés ne sont que des variantes d'une même idée qui vise à retirer du site souterrain de StocaMine plus ou moins de déchets (le mercure étant considéré comme le plus toxique) et à protéger ou non par un confinement ce qui reste enfoui.

Il apparaît que la raison essentielle de la dégradation de la situation future par rapport à l'existant vient de l'envolement des galeries. Le maître d'ouvrage semble considérer ce phénomène comme une fatalité et ne paraît pas avoir envisagé d'étudier la faisabilité de maîtriser les remontées d'eau. Nous n'avons trouvé dans le dossier aucune trace de cette piste, ni pourquoi, si jamais elle a été étudiée, elle a été rejetée sans être comparée à celle retenue.

La réponse des MDPA a été produite sous deux formes, le mémoire en réponse que l'on étudie ici systématiquement et une réponse mail que l'on trouve en annexe 3.6 : *« les MDPA doivent se conformer à l'arrêté préfectoral de 1997, qui indique en son article 2 concernant une demande de prolongation que « Si*

cette demande porte sur une autorisation pour une durée illimitée de dépôt au fond, elle devra préciser les conditions d'obturation à terme de la fermeture de l'exploitation des accès à la zone contenant les déchets (puits et galeries), ... ». Ceci implique que l'idée de conserver les puits ouverts pour un pompage et/ou pour des suivis n'est pas envisageable réglementairement ».

Cette argutie juridique ne peut prospérer : un arrêté préfectoral peut tout à fait être amendé par le préfet signataire et je ne pense pas qu'il s'y opposera s'il s'avérait que c'était une condition pour préserver la nappe d'Alsace.

Une troisième fois dans le texte est avancée l'idée que la sécurité à StocaMine est meilleure qu'en Allemagne.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit plus haut à ce sujet : nous remarquons que les MDPA ne semblent pas avoir besoin de justifier leur choix en le comparant à d'autres ...puisqu'il est le meilleur.

Nous avons également remarqué que l'on met sur le même plan des risques ingérables s'ils se produisent (une pollution diffuse de la nappe d'Alsace) et d'autres sans doute surestimés (risque d'accident routier lors du transport alors qu'ils sont très faibles pour des convois sécurisés et que leur impact est de toute façon limité et traitable). La solution du confinement nous paraît, à ce titre, survalorisée.

- **Les coûts et l'échéancier du chantier**

Les coûts n'étant pas systématiquement évoqués dans le dossier, on peut penser qu'ils ne sont pas un facteur de choix des dispositions retenues. Cependant, s'agissant entièrement d'argent public, il aurait été logique que ce soit exposé clairement.

Nous souhaitons donc disposer de la ventilation par grands postes (maintenance générale, appui au déstockage, déstockage, études...) des dépenses déjà faites depuis la fin opérationnelle du dépôt et celles à engager, ainsi que du planning des interventions.

Les coûts ne devaient pas être un facteur prépondérant du choix entre les différentes solutions, cela a été dit par M. Caffet lors du dépôt de son rapport et repris par le représentant de l'Etat lors d'une CSS. Les MDPA appliquent quant à elles les directives de leur actionnaire qui les finance directement par subventions. Le choix de la solution retenue par la Ministre atteste du fait que ce n'est pas la solution la moins onéreuse qui a été retenue (puisque le déstockage partiel vient en supplément des barrières de sécurité à mettre en place autour du site). Les MDPA ont par ailleurs fourni des données actualisées sur les coûts estimés de différents scénarios dans le courrier envoyé au préfet figurant dans les compléments à l'enquête publique. Les MDPA vous ont envoyé par ailleurs les tableaux précisant les plannings et l'éclatement des coûts retenus (cf. également réponses 8, 14 et 15).

Le maître d'ouvrage se contente donc de nous renvoyer à ses écrits antérieurs un peu dispersés dans le dossier sans faire aucun effort de synthèse. Nous avons fait part de nos réflexions sur le sujet en annexe 8,

- **L'intervention de machines commandées à distance**

Les intervenants au fond sont soumis à des risques miniers et chimiques. Le dossier ne mentionne pas la piste de faire faire une partie du travail avec l'aide de machines commandées à distance. Si cette solution a été explorée, pourquoi n'a-t-elle pas été retenue ?

Le maître d'ouvrage a répondu : Suite à une visite de spécialistes de l'armement et du nucléaire, nous avons par ailleurs essayé d'explorer la voie de machines commandées à distance ou de robots mais les échanges que nous avons eus avec des spécialistes ont fait apparaître que la mise au point d'un tel engin adapté aux problématiques très spécifiques de StocaMine serait très longue, que son utilisation nécessiterait une équipe d'ingénieurs et de techniciens à proximité, et que les rythmes d'extraction seraient bien moins élevés.

Nous comprenons ces objections et en prenons acte.

- **Les deux observations « minoritaires » (ST01 et STA02)**

Deux mineurs ou anciens mineurs sont favorables au projet parce que pour eux l'ennoyage n'aura pas lieu et que le stockage au sec est la solution la plus sécuritaire. Le débit d'arrivée serait nul, ou très faible s'il devait malgré tout y avoir une arrivée d'eau et l'un évoque une éventualité de pompage (ce qui rejoint notre sujet précédent).

Sur ce point, la réponse des MDPA est : Deux mineurs qui ont été amenés professionnellement à suivre les venues d'eau dans certains puits sont venus témoigner que selon eux celles-ci vont diminuer très fortement ou même disparaître. Le premier a suivi la diminution des débits sur les puits Berrwiller et Staffelfelden et le second sur les puits Amélie 1 et Amélie 2. Ces observations confirment bien celles que nous avons faites en mesurant l'évolution des débits à la base des puits Amélie, en constatant que le débit avait rapidement été divisé par deux puis, lors d'une dernière reconnaissance dans ce secteur délicat, que les niveaux des accumulations de saumure avaient baissé.

L'eau qui descendait autrefois de la nappe phréatique au niveau des puits passait soit par l'intérieur des puits, et la mise en place de longs bouchons de cendres volantes n'a pu que réduire ce débit, soit par des microfissures situées autour des puits à travers plusieurs centaines de mètres de terrains constitués d'argile, de marnes et d'anhydrite, qui sont aussi susceptibles de se colmater, avant d'arriver dans les terrains salifères. L'INERIS, dans son étude hydrogéologique a choisi de retenir le débit maximal observé sur chaque puits lors de la phase de fonçage, soit un total de 105000 m³ par an, ce qui constitue une hypothèse supplémentaire très sécuritaire. Le tiers expert s'est lui aussi montré très prudent tout en retenant 70 000 m³ par an.

Nous constatons avec étonnement l'incertitude colossale avec laquelle on est censé connaître un facteur essentiel de l'ennoyement de la mine, le débit d'eau d'entrée. Or les MDPA aujourd'hui semblent admettre l'idée que les

intervenants sont crédibles dans leurs estimations d'un débit très faible. Si tel est le cas, l'idée d'une maîtrise du niveau d'eau dans la mine n'est pas seulement une lubie de commissaire enquêteur et devient envisageable avec à la clé la préservation complète de la qualité de la nappe. Pourquoi depuis 8 ans n'a-t-on pas essayé d'en savoir plus ? On aurait peut-être pu éviter nombres d'études et de crispations.

De plus, au titre du suivi, l'idée d'un forage au sein du confinement est avancée, susceptible de déceler et mesurer des caractéristiques telles que l'humidité ou les odeurs et donc d'assurer au plus près la connaissance de l'évolution des déchets. Elle supprimerait tout risque de surpression et permettrait de prélever dans le confinement les quantités de saumures polluées juste nécessaires pour éviter les remontées dans la nappe.

Sur le forage interne au confinement les MDPA ont réfléchi à cette possibilité en tant que mesure supplémentaire de gestion du risque si les surveillances pratiquées à partir de la surface détectaient des anomalies. Comme dit plus haut, il est risqué de faire un trou reliant la surface au stockage alors qu'on s'est efforcé auparavant de refermer toutes les issues (un forage créerait un lien entre la biosphère et les déchets). Les MDPA ont préféré proposer, en cas d'anomalie en surface dans la nappe, un pompage limité autour des puits concernés en mettant en place des parois étanches comme cela se fait actuellement à l'aval d'un terribil industriel contaminé.

Les techniques actuelles permettraient de pomper dans un sondage profond (qui aurait été réalisé dans le stockage ou dans la mine) mais il s'agirait là de préparer un pompage qui ne serait amené à servir que dans plusieurs centaines d'années, ce qui n'a guère de sens. Le premier élément de contrôle est fourni par les moyens de suivi de la remontée de la saumure dans la mine. Le second consistera à suivre si la mine rejette de la saumure issue des anciens travaux de potasse dans la couche inférieure de la nappe à l'aide de piézomètres situés en amont et en aval des puits concernés et ces observations sont aussi importantes au titre de l'après-mine. Ces remontées d'eau salée pourraient compromettre localement la qualité de la nappe et conduire à la mise en place de mesures correctives, ces mesures pourraient alors servir également si des polluants remontaient du stockage. Le pompage proposé dans le dossier constitue une mesure extrême.

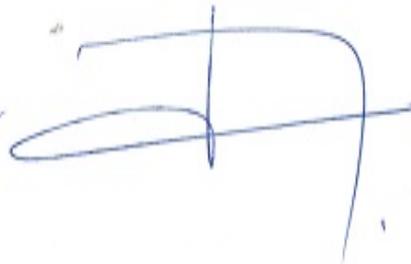
Aucune des solutions auxquelles les MDPA disent avoir pensé ou auraient proposé ne figurent dans le dossier soumis à enquête ce qui montre une fois de plus sa faiblesse. De plus les elles se situent toujours dans une vision palliative, lorsqu'on a constaté des dégâts, et jamais dans une vision préventive. Nous maintenons l'idée qu'il faut formaliser les pensées, et étudier les conséquences des scénarios et notamment celui d'un forage au sein du confinement qui certes crée une liaison avec la biosphère mais qui permet sans doute de maîtriser les événements. Nous ressentons la encore le poids de l'impossibilité pour les MDPA de vouloir penser une gestion à long terme compte tenu de leur statut « précaire ». Nous ferons du lancement de cette étude une de notre réserve au projet.

Cette première partie du rapport a fait l'historique du dossier et en a fait la présentation. Elle relate les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête publique, présente les observations recueillies au cours de celle-ci ainsi que la réponse des MDPA.

Dans la partie suivante, nous allons faire part de nos avis et de notre conclusion.



Michel LAFOND



Max HOFFNER



Yvan RENCKLY

AVIS ET CONCLUSION MOTIVES

5. Avis des commissaires enquêteurs

5.1 Sur la composition du dossier

Les enjeux de ce projet sont potentiellement très lourds et ses conséquences courent sur une durée exceptionnelle. Il est donc normal que de nombreuses études aient été entreprises avant de soumettre le projet à enquête puis à la décision.

Toutefois le dossier d'enquête a été constitué sous forme « historique » presque chronologique de rapports successifs, souvent sur le même sujet mais avec des hypothèses modifiées affinées par de nouvelles connaissances acquises. Aucun de ces rapports ne consolide le précédent si bien que de nombreuses données différentes sont présentes et seule une lecture très attentive permet de les distinguer. Il comporte presque une centaine de pièces dont certaines ne sont là que pour justifier des points mineurs d'un rapport précédent.

Nous avons plusieurs fois entendu la remarque au cours de l'enquête « ce dossier est très gros pour qu'on ne puisse pas s'y intéresser » remarque qui ne manque pas d'un certain bon sens.

Seule exception en termes de qualité de document qui mérite d'être soulignée : le rapport complémentaire MDPA de juin 2016 est clairement rédigé. Avec quelques compléments il aurait pu être la pièce principale du dossier et non comme cela est indiqué une pièce de plus s'ajoutant à une documentation pléthorique.

La commission d'enquête pense qu'un document consolidant l'ensemble des hypothèses admises, des connaissances acquises et des incertitudes restantes aurait été d'une grande utilité pour la compréhension de la problématique par le public.

5.2 Sur les solutions étudiées

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le dossier comporte bien un document intitulé « Exposé des solutions alternatives » mais tous les scénarios étudiés ne sont que des variantes d'une même idée qui vise à retirer du site souterrain de StocaMine plus ou moins de déchets (parmi les plus toxiques mais uniquement ceux contenant du mercure) et à protéger ou non par un confinement ce qui reste au fond. Le risque de pollution venant de l'ennoïement, nous avons cherché en vain l'étude de l'hypothèse où on pourrait éviter cet ennoïement par pompage et maintien d'un niveau d'eau à -600m par exemple. Cette solution qui apparaît de bon sens n'est peut-être pas réaliste (faisabilité, coût) mais présenterait l'avantage de supprimer toute pollution pendant la période de pompage et faciliterait pour les générations futures la mise en œuvre de techniques dont nous ne disposons pas à ce jour.

Cette absence d'étude d'une solution complémentaire au seul confinement est pour nous, commissaires enquêteurs, une faiblesse significative du dossier.

Nous avons posé la question au maître d'ouvrage et sa réponse intégrale figure en annexe 3-7 du présent rapport. Nous l'analysons comme suit :

- Dans une première partie le maître d'ouvrage affirme « nous avons déposé ce dossier de confinement illimité suivant le cadre réglementaire défini pour ce type d'opérations. Le dossier pour lequel nous requérons une autorisation est un dossier de confinement illimité défini par l'arrêté préfectoral de 1997. Celui-ci demande une présentation des mesures de fermeture du stockage mais aussi des deux derniers puits. Il s'accommode donc mal d'un maintien de l'exhaure sur de très grandes durées, dépassant de très loin les longévités connues des mines souterraines. »

Il est cocasse de constater qu'on fait maintenant référence à cet arrêté qui a été bien mal respecté depuis le début. Nous ferons remarquer que l'article L515-7 qui est sans contestation possible d'un niveau juridique supérieur prévoit que « l'autorisation peut être prolongée pour une durée illimitée, sur la base d'un bilan écologique comprenant une étude d'impact et l'exposé des solutions alternatives au maintien du stockage et de leurs conséquences ». Nous sommes donc complètement légitimes à nous poser la question du maintien au sec du stockage (résiduel).

- Puis est mise en avant par le liquidateur une solution maintenant deux puits ouverts et une installation d'exhaure en dessous du niveau du stockage. Elle est censée être une solution repoussoir à cause du coût affiché (2 milliards d'euros mais sur 1000 ans si on veut donner un sens à de tels calculs). Elle présente cependant de vrais avantages, une surveillance au plus près des déchets toxiques, une garantie de non pollution tant qu'elle est opérationnelle et le problème de la mémoire, évoqué plus loin est résolu.

- Le coût doit être comparé à une pollution sournoise et irrémédiable de la nappe d'Alsace et la durée du pompage forcément très longue pourrait être ajustée en fonction de la vérification possible des hypothèses hasardeuses sur les débits de percolation ou la résistance des bouchons. Cette solution pertinente mérite sincèrement une vraie réflexion.

Les arguments selon lesquels on créerait un appel d'eau en provenance de la nappe et que l'on exploiterait ainsi illégalement le sel doivent être écartés : les débits arrivant au fond ne seront que ceux percolant naturellement, la seule différence étant que cette percolation durera plus longtemps. En outre il ne peut être opposé une réglementation minière qui ne trouverait éventuellement là qu'une application tatillonne à un objectif supérieur de protection de la nappe. On n'exploite pas le sel, on protège la nappe !

- Enfin apparaît en quelques mots la vraie raison : « ...nous n'avons pas osé aborder une telle solution (le pompage), d'autant que l'Etat a placé les MDPA en liquidation et qu'il n'a pas non plus envisagé le pompage ni d'exploiter le sel ». Le fait de décider de mettre les MDPA en position de liquidation amiable annonce une volonté de dissoudre la société à un terme non fixé mais cependant relativement proche et il est vraisemblable qu'il n'entraîne pas dans le mandat du liquidateur d'envisager des dispositifs nécessitant des interventions, une activité dans la durée, durant quelques centaines d'années. C'est sans doute une explication mais nous ne pouvons y adhérer. Si une décision de nature administrative a pour conséquence de mettre en péril la nappe, elle doit être amendée.

En ce qui nous concerne nous souhaitons instamment que la piste du maintien à sec du stockage résiduel soit explorée sérieusement. Nous demandons (et nous en

faisons une réserve impérative) le lancement immédiat d'une évaluation sérieuse du débit d'ennoiement de la mine (des mineurs actifs et retraités n'y croient pas et sont persuadés que ces débits sont minimes voire nuls) et, si cet ennoiement est confirmé, d'un projet de maîtrise de la remontée de la saumure autour du secteur confiné sans doute par pompage (faisabilité, projet, impact sur l'environnement). Cette étude loyale doit être lancée avec la volonté d'aboutir. L'indépendance avec les acteurs historiques du dossier doit être obligatoire. L'opportunité de la galerie exutoire sera vérifiée à la lumière de cette étude.

Le constat est fait (cf. annexe 9) que le cahier des charges de la tierce expertise a été établi par la DREAL et qu'il ne prend en compte lui aussi que l'option confinement total (sauf une partie du mercure). Cette tierce expertise ne portait donc que sur une validation, vérification du choix déjà fait.

5.3 Sur la compatibilité du projet avec le SDAGE

Nous sommes d'avis que formellement à ce jour le projet est compatible avec le SDAGE pour deux raisons en particulier :

- L'échéance du SDAGE est 2027 et à cette date quelques soient les hypothèses il n'y aura aucune contamination de la nappe d'Alsace,
- En supposant une prolongation du SDAGE à exigences identiques, il n'y aura pas « dégradation » (au sens de ce document mais nous préférierions le terme déclasserement) de la qualité de la nappe dont l'objectif est « bon état global à l'échéance ».

En revanche nous constatons que le dossier tel que présenté évoque bien à terme une dégradation de la qualité de la nappe. La définition donnée par Larousse du terme dégradation étant « action d'endommager quelque chose » et le fait d'ajouter même en petite quantité, à une eau déjà perturbée par l'activité humaine des substances dangereuses ne va pas améliorer sa qualité.

Il n'est pas possible d'admettre que ce projet est conforme « aux ambitions du SDAGE ». Seules des dispositions permettant de ne rien ajouter à la nappe pourraient mériter ce qualificatif.

5.4 Sur l'impossibilité de pratiquer la réversibilité complète et donc l'obligation d'organiser un stockage illimité

Une très grande partie du public et la totalité des avis des collectivités (conseils municipaux, conseil régional, commissions locales de l'eau...) et des élus (maires, conseillers régionaux, sénateurs et députés) qui se sont exprimés lors de l'enquête demandent une évacuation complète des déchets stockés vers d'autres lieux. Cette hypothèse figure également dans le dossier (annexe 5 solutions alternatives au stockage).

Nous avons visité une partie des galeries de stockage en février 2016. Nous avons remarqué des piliers fissurés (et cerclés), des affaissements de toit et bien que nous ne soyons pas des spécialistes miniers, il nous paraît évident que l'extraction actuelle des futs et big-bags se fait dans des conditions difficiles liées à l'évolution du contexte

minier et que cela va s'aggraver dans le temps si rien n'est entrepris. Le dossier fait état de « rendement » d'extraction de plus en plus limité.

Le personnel au fond (MDPA comme sous-traitants) est aussi exposé à des risques chimiques du fait des manipulations délicates des produits entreposés. Ce travail s'effectue sous la surveillance de l'Inspection du travail (la DREAL) et des modifications de procédés ou des arrêts de chantier peuvent être ordonnés. Le paragraphe 5-9 dans la suite formule des propositions pour que ces décisions puissent être correctement décidées et comprises.

Nous avons remarqué qu'effectivement le stockage avait été organisé initialement d'une façon qui ne permettait pas la réversibilité qui était prévue. Aucun passage central dans les galeries de stockage, pas de réflexion sur la localisation en fonction de la nature des déchets mais sans doute un remplissage « chronologique » au fur et à mesure des arrivées quels que soient les produits. Ces options initiales qui ne pouvaient à l'époque échapper à toute personne descendant au fond y compris et en particulier aux organismes de contrôle, compliquent le travail.

Bien sûr nous n'avons pas visité le bloc 15 incendié forcément en beaucoup plus mauvais état. L'utilisation de machines commandées à distance n'ayant pu être retenue, il nous apparaît évident qu'on ne pourra pas sans exposer les personnels à des risques intolérables évacuer l'ensemble des déchets. La mise en œuvre d'un stockage partiel illimité s'impose donc à notre sens. On peut le regretter, comme on peut regretter le temps perdu de plus de 10 ans entre l'arrêt de l'exploitation du stockage et les premières sorties de déchets alors que les conditions de conservation des galeries et des déchets étaient bien meilleures.

Nous avons le sentiment que nous devons admettre l'évidence (pour nous-mêmes commissaires enquêteurs, comme pour le public et les instances ayant fourni une contribution lors de cette enquête publique) que le stockage illimité s'impose pour la fraction résiduelle de ce qu'on n'aura pas pu enlever (bloc 15 et produits non solubles). De plus les mesures connexes et essentielles de protection, de surveillance voire d'intervention sont à préciser et à rendre publiques.

5.5 Sur les propositions de confinement envisagées

Le confinement, que l'on considère comme l'une (mais qui ne doit pas rester la seule) des mesures de sécurité à mettre en place, consiste en la fermeture, la plus étanche possible de tous les accès desservant le lieu de stockage contenant les déchets restants. La conception initiale ne prévoyait pas qu'il serait envisagé un jour de confiner le dépôt : les accès sont très nombreux (12) et plusieurs (7) correspondent à des galeries doubles. Cela multiplie le nombre d'ouvrages nécessaires avec des conséquences sur les coûts mais aussi sur le risque de faiblesse de l'un de ces bouchons. Il serait nécessaire de réfléchir pour voir si une relocalisation des déchets restant pourrait permettre de réduire le nombre de ces ouvrages.

La technique n'est pas encore retenue (Bentonite, béton Sorel voire sel) : les essais sont à notre avis urgents, la recherche de la plus grande imperméabilité globale du dispositif (non seulement le corps du bouchon mais aussi le bouchon in situ) devant être une priorité urgente et se faire parallèlement à la poursuite du déstockage.

Une étude d'un premier confinement du bloc 15 (bouchons, effondrement du toit pour cicatrisation naturelle rapide) pour éviter une accélération de formation de saumure polluée pourrait aussi être menée.

5.6 Sur le déstockage

Cette opération n'est pas partie intégrante du dossier et n'est donc théoriquement pas soumise à l'enquête. Cependant il est évident que son rythme de réalisation, le choix des déchets extraits impacte directement le projet puisque ce qui restera constitue la source d'une contamination de la nappe d'Alsace. Nous pensons que ce déstockage, dont le démarrage a beaucoup trop tardé, doit être accéléré tant que c'est encore possible et concerner tous les déchets comportant des fractions solubles significatives et pas seulement le mercure. L'accélération du processus est essentielle pour l'avenir et serait un signe de compréhension envers une partie de la population qui demande de façon tout à fait légitime la préservation de la nappe.

Le déstockage, ses conditions, son rythme doivent obligatoirement faire partie de la décision et quel que soit le sens de la décision.

5.7 Sur l'insuffisance des mesures de surveillance et l'absence de réflexions sur les façons de maîtriser les pollutions résiduelles

En dehors du dispositif de confinement, indispensable, que nous avons évoqué précédemment, les mesures complémentaires de surveillance sont très contemplatives et encore lorsqu'elles seront mises en place, dans plusieurs dizaines d'années. Pas de mesures d'intervention prévues, ni possible par absence d'anticipation du dispositif. MDPA ne veut même pas amender son projet à la marge pour prendre en compte les propositions du tiers expert dans ce domaine : la société attend que cela lui soit imposé ! Or la sécurité ne s'acquiert que par la superposition, la redondance de plusieurs (tout en restant raisonnable) dispositifs de protection.

La philosophie générale dans ce domaine pour le projet présenté est ; « les experts se sont prononcés, faites leur confiance » et justement la confiance n'y est pas pour le public qui s'est exprimé.

Nous pensons qu'il faut au mieux possible préserver les capacités des générations futures à intervenir sur ces déchets avec les techniques qui seront les leurs. Nous demandons que le secteur confiné soit aménagé avec un point bas, un système de drainage à concevoir pour faire converger le plus longtemps possible les liquides vers ce point bas. Ce serait le point privilégié d'aboutissement d'un éventuel forage dont l'opportunité de la réalisation est à étudier rapidement. Ce forage pourrait permettre, outre de savoir ce qui se passe dans le confinement, d'éviter toute surpression dans le confinement et donc un flux pollué en retour dans les bouchons. La saumure polluée s'évacuerait donc par ce forage, pompage voire écoulement naturel en surface. Eviter une surpression au sein du stockage permettra de n'obtenir ni mélanges gazeux, ni montée de température, deux facteurs favorisant une (ou des) explosion non maîtrisée. Si pollution il y a, elle serait au moins très localisée donc plus facilement maîtrisable. Tout ceci doit faire partie d'une étude de faisabilité et d'impact que nous jugeons très urgente et qui aurait dû trouver sa place dans le présent dossier.

5.8 Sur l'importance de la préservation de la mémoire

A une situation « extraordinaire » (enjeux lourds pour de nombreuses générations) doit correspondre des dispositions « extraordinaires » pour préserver les capacités de surveillance et d'actions des responsables et de vigilance de la population. L'intervention future du BRGM au nom de l'Etat est un élément mais il ne doit pas être le seul. On devrait imaginer un archivage de l'ensemble des connaissances en plusieurs lieux (BRGM, archives, services de l'état...), peut-être faire figurer explicitement, nominativement dans les missions de la préfecture et/ou de la Dreal cette responsabilité de mémoire et de surveillance liée au dépôt de déchets toxiques. Il faudrait aussi que la population garde une vigilance sur ce sujet et ce pendant très longtemps : entretenir le chevalement ou ériger un monument (avec plaque explicative) pourraient peut-être y contribuer. Nous le ferons figurer en recommandation dans nos conclusions.

5.9 Sur l'absolue nécessité d'un dialogue

Nous avons trouvé une situation bloquée entre les promoteurs du projet et les opposants. La Concertation Publique n'a rien arrangé puisque le dossier n'était ni modifiable, ni amendable (c'est la conclusion qu'on peut tirer de la quasi conformité du projet version 2013 et version 2016). Certains parlent d'une apparence de démocratie administrative et en ce cas nous les rejoignons.

La CSS s'est réunie régulièrement mais sa composition très vaste en fait plus un lieu d'information que de dialogue : chacun joue son rôle et n'écoute pas l'autre. La CST aurait peut-être pu faciliter les relations mais la Préfecture n'a pas permis son fonctionnement.

Nous pensons qu'il est indispensable de trouver ou retrouver un niveau convenable d'écoute, de dialogue et de confiance. Cela commencera très certainement par des contacts informels en petit comité.

Une gestion apaisée du déstockage que nous appelons de nos vœux nécessitera cette confiance retrouvée : bien sûr la décision de ne pas intervenir sur tel ou tel colis ou dans telle ou telle partie du stockage relève de la responsabilité du maître d'ouvrage : nous pensons cependant qu'il doit s'entourer des avis d'un petit groupe comportant en plus des interlocuteurs habituels (MDPA, inspecteur du travail, administration et société civile) l'entreprise travaillant au fond, un praticien (mineur) et un expert désigné par consensus. Le formalisme doit être banni, la réactivité recherchée.

5.10 Avis global de la mission d'enquête

Après des promesses fallacieuses, des engagements non tenus, des fautes techniques indiscutables et une très longue inaction dommageable, il est à peine tolérable que le projet présenté soit incomplet. Nous ne pouvons souscrire à l'idée que notre génération contribue en toute quiétude à dégrader la nappe d'Alsace dans les siècles à venir sans avoir au moins tenté de rendre ce projet neutre sur ce plan.

Les moyens pour ce faire pourraient être :

- de déstocker la totalité des produits comme le demande un certain nombre de citoyens, d'organisations, d'élus et de collectivités. Les attermolements des

décideurs pendant une dizaine d'années font que nous ne pensons pas cette hypothèse complètement réalisable vu l'évolution de la mine et des déchets et pourtant MDPA (successeur de StocaMine mais de tous temps maison-mère) ne devrait pas pouvoir se soustraire aux engagements pris.

- d'essayer de maintenir le résiduel du stockage au sec comme actuellement en maîtrisant le niveau de remontée de l'eau dans la mine en-dessous du niveau du stockage par pompage. Il s'agirait bien sûr d'un pompage de très longue durée, au moins jusqu'à ce que :
 - les vides au sein du confinement aient beaucoup diminué ne laissant que pas (ou très peu) de place à une saumure polluée,
 - les générations futures mettent au point de nouvelles techniques et ce sans que le point de non-retour ait été atteint.
- de maîtriser, par exemple par un forage à l'intérieur de l'enceinte confinée la pression interne qui est le moteur du rejet non maîtrisé de la saumure polluée.
- Soit une addition des deux pistes précédentes avec en parallèle le déstockage tant que cela reste possible, du maximum de colis contenant des fractions solubles significatives (pas uniquement les déchets mercuriels mais pas du tout l'amiante à condition que cela en soit) et le confinement prévu de ce qui reste qui est un élément indispensable de la sécurisation.

Bien sûr les commissaires enquêteurs ne sont pas des experts et ils n'ont ni vocation ni légitimité à proposer un projet de substitution. Les pistes évoquées précédemment montrent que cependant le champ des solutions envisageables n'a pas été exploré dans le présent dossier.

6. Conclusion

Les remarques et avis précédents, et notamment cette faiblesse dans l'exploration du champ du possible et l'interdiction faite aux générations futures de pallier nos insuffisances techniques actuelles en plus de la demande pressante (au titre de la nappe d'Alsace et au nom des générations à venir) de la grande majorité du public et des représentants des collectivités venus nous rencontrer ou ayant contribué par écrit, auraient dû nous conduire à donner un avis défavorable au présent projet.

Cependant nous avons la certitude que le temps joue contre l'intérêt collectif et que ce rythme de dégradation tant pour les déchets que pour la mine s'accélère. Nous avons trop peur qu'un tel avis puisse conduire à une nouvelle léthargie dans la conduite du dossier.

Aussi nous, commissaires enquêteurs, assumons donc le choix d'émettre :

un avis favorable à la prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain de déchets de Wittelsheim (pour ce qu'il restera après le déstockage prescrit au paragraphe suivant),

mais **avec les réserves impératives, cumulatives et non négociables** qui suivent :

- Bien que le déstockage ne fasse pas partie du dossier soumis à l'enquête, l'arrêté préfectoral, quelle que soit son orientation (acceptation ou refus) doit en traiter pour prescrire la poursuite des extractions de tous les déchets comportant une part soluble polluante significative et pas seulement des déchets mercuriels. La charte de l'Environnement inscrite dans la constitution nous semble en faire une obligation,
- A la mise en place autour de ces déchets résiduels des moyens de confinement techniquement les plus performants ainsi qu'aux mesures de surveillance évoquées par la tierce expertise,
- Lancement immédiat d'une évaluation sérieuse du débit d'ennoiement de la mine et si cette évolution est confirmée d'un projet de maîtrise de la remontée de la nappe dans la mine et notamment autour du secteur confiné sans doute par pompage (faisabilité, projet, impact sur l'environnement). Cette étude loyale doit être lancée avec la volonté d'aboutir. L'indépendance avec les acteurs historiques du dossier doit

être obligatoire. L'opportunité de la galerie exutoire sera vérifiée à la lumière de cette étude,

- Dès maintenant, lancement de réflexions là aussi loyales sur l'intérêt d'un forage et ses conséquences au point bas au sein de la capsule de confinement. Ceci va de pair avec l'aménagement du secteur à confiner pour y constituer une zone basse et un réseau de drainage conçu pour être fonctionnel le plus longtemps possible malgré le fluage du sel,

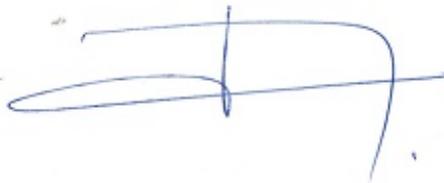
- Etablissement d'un nouveau dialogue permettant le suivi des trois réserves précédentes et du chantier sur la base des propositions figurant au point 5-9 précédent.

Nous recommandons également de réfléchir à un dispositif permettant sur le très long terme de garder une vigilance sur ce dépôt de déchets toxiques.

Fait le 26 janvier 2017



Michel LAFOND



Max HOFFNER



Yvan RENCKLY